



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 139 • NUMÉRO 005 • 3^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 6 février 2004

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 6 février 2004

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

• (1000)

[Traduction]

Le Président: La présidence a reçu avis d'une question de privilège de la part du député de Yorkton—Melville. Je suis prêt à entendre le député à ce sujet.

• (1005)

PRIVILÈGE

LE PRIVILÈGE PARLEMENTAIRE

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège au sujet d'un point qui a été porté à l'attention de la présidence lors d'une session précédente. Le 12 et le 16 mai 2003, l'ancien leader du gouvernement à la Chambre a soulevé la question de privilège relativement au fait que le privilège parlementaire exempte les députés d'être appelés à témoigner devant un tribunal lorsque la Chambre siège. Dans ce cas, il s'agissait de la décision rendue par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique dans l'affaire Ainsworth, le 23 avril 2003.

La question était de savoir si le premier ministre actuel pouvait prétendre que le privilège parlementaire lui donnait une raison légitime de ne pas participer à un interrogatoire préalable. Le leader du gouvernement a aussi attiré l'attention de la présidence sur la décision de la Cour supérieure de l'Ontario relativement à Telezone Inc. et à un autre député.

Dans le cas de Telezone Inc., la Cour d'appel de l'Ontario a rendu sa décision le 6 janvier 2004. Je crois que cette décision satisfait l'ancien leader du gouvernement à la Chambre, bien que des questions restent sans réponse. La Cour d'appel de l'Ontario a statué que le privilège parlementaire exemptant un député d'être appelé à témoigner au civil s'applique pendant toute la durée d'une session parlementaire ainsi que pendant les 40 jours suivant la prorogation ou la dissolution du Parlement et les 40 jours précédant une nouvelle session.

Le cas du premier ministre n'est toujours pas résolu, parce qu'il s'agit de deux affaires différentes. Dans l'affaire du procureur général du Canada, et al. c. Ainsworth Lumber Co. Ltd. (C.-B.) (29842), la Cour suprême a rejeté la demande d'autorisation d'aller en appel. Le premier ministre n'a toujours pas le droit d'invoquer ce privilège. La question de savoir s'il peut l'invoquer n'a toujours pas été tirée au clair. On ne sait toujours pas si la Chambre est d'accord avec l'ancien leader du gouvernement à la Chambre, selon qui le premier ministre devrait pouvoir invoquer ce privilège.

Dans son exposé, le 12 mai 2003, l'ancien leader du gouvernement à la Chambre faisait valoir que, dans l'affaire Ainsworth, la Cour de

la Colombie-Britannique avait confirmé que les députés pouvaient invoquer le privilège parlementaire pour éviter de témoigner dans un procès lorsque le Parlement siège. Le tribunal a reconnu que le privilège s'appliquait pendant toute la durée de la session, y compris les périodes d'ajournement et les autres périodes où les Chambres ne siègent pas. Toutefois, le tribunal a statué qu'il n'existait aucun fondement juridique permettant d'appliquer ce privilège aux 40 jours précédant et suivant une session parlementaire.

Le leader du gouvernement à la Chambre avait alors estimé que la décision du tribunal soulevait une importante question, à savoir s'il appartient au Parlement ou aux tribunaux de définir ce qu'est le privilège parlementaire.

Le 26 mai 2003, le Président a statué qu'il y avait présomption d'atteinte aux privilèges. Il a également reconnu, avec certains députés, la nécessité d'une application équitable des privilèges en regard des droits des autres Canadiens. Il a rappelé une suggestion voulant que la Chambre réexamine l'interprétation actuelle de l'immunité que confèrent les privilèges parlementaires. Il a conclu en reconnaissant que les privilèges étaient justifiés par les besoins particuliers de la Chambre, mais qu'il fallait par ailleurs s'assurer qu'ils ne portent pas préjudice aux citoyens.

Des députés avaient notamment fait valoir, pendant le débat sur la question de privilège, que l'application aveugle des droits des députés, comme le droit de ne pas être contraint de témoigner devant une cour de justice, pourrait porter indûment atteinte aux droits des autres citoyens.

L'affaire a été renvoyée au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Le comité a conclu, de façon préliminaire, que deux types de situations pouvaient se produire: celle où un député est partie à une action civile, c'est-à-dire l'affaire impliquant le premier ministre; et le cas où un député est convoqué comme témoin, comme l'affaire qui concernait l'ancien député d'Ottawa-Sud.

D'après les recherches, si le privilège parlementaire, comme moyen d'éviter de comparaître devant les tribunaux, ne s'applique pas au premier ministre parce qu'il est nommé comme défendeur dans une affaire au civil, il peut être invoqué par M. Manley parce qu'il n'a pas été nommé comme partie à l'affaire, mais simplement invité à comparaître comme témoin. La décision rendue récemment par la Cour d'appel de l'Ontario semble confirmer cette conclusion.

Recours au Règlement

Les recherches ont laissé bien des questions sans réponse. Par exemple, la distinction entre le fait d'être partie à des poursuites au civil et celui d'être témoin est-elle raisonnable ou faudrait-il la revoir? L'application d'un privilège doit-elle être étendue et celle de l'autre restreinte? Comment les privilèges s'appliquent-ils au pénal? Quelle est la marche à suivre pour invoquer ces privilèges? Comme les privilèges sont ceux de la Chambre, les 40 jours prévus sont-ils une période d'immunité acceptable pour éviter les comparutions comme témoin ou les arrestations, étant donné que les sessions du Parlement canadien sont le plus souvent très longues? L'existence d'un calendrier parlementaire fixe fait-elle une différence?

La règle de 40 jours a été adoptée à une époque où les sessions parlementaires étaient brèves. Les députés ne pouvaient pas vraiment quitter la capitale avant, pendant ou après une session. Faut-il tenir compte de la facilité des moyens de transport modernes? Faut-il maintenir la période de 40 jours ou l'abrèger?

• (1010)

Monsieur le Président, à cause de la prorogation, le mandat du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre est devenu caduc. Comme un comité ne peut, de sa propre initiative, étudier une affaire de privilège sans un ordre de renvoi de la Chambre, je vous demande de bien vouloir statuer qu'il y a présomption d'atteinte au privilège pour que je puisse proposer la motion renvoyant cette affaire au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Le Président: Je remercie le député d'avoir soulevé la question. Comme je l'ai dit au cours de la session précédente, il s'agissait d'une authentique question de privilège. Par conséquent, j'estime que le privilège est toujours en cause. Le comité n'a pas fait un rapport complet sur la question, ce qu'il devrait pouvoir faire. J'autorise donc le député à proposer sa motion.

* * *

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Garry Breitzkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, je propose:

Que la question de privilège soulevée les 12 et 16 mai 2003 et le 5 février 2004 soit renvoyée au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

[Français]

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, est-ce qu'il faut comprendre qu'il s'agit d'une motion pour laquelle le député souhaite qu'il n'y ait pas de débat et qu'il y ait consentement unanime? Je n'ai pas compris la question qu'il a posée.

Le Président: Ce n'est pas une question concernant le consentement unanime de la Chambre. C'est une motion qui a été permise par le Président en raison du fait qu'il y avait une question de privilège.

[Traduction]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

RECOURS AU RÈGLEMENT

FORMATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

M. Ken Epp (Elk Island, PCC): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je vous saurais gré de solliciter le consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

Que, nonobstant l'article 105 du Règlement, un comité spécial de la Chambre soit nommé pour élaborer et présenter un projet de loi pour renforcer la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle, en éliminant immédiatement des lois contre la pornographie juvénile toutes les défenses relatives à la possession de matériel pornographique permettant l'exploitation des enfants, et que ledit comité soit formé des députés suivants: Peter Adams, député de Peterborough, Ontario; Reg Alcock, député de Winnipeg-Sud, Manitoba; Carole-Marie Allard, députée de Laval-Est, Québec; David Anderson, député de Victoria, Colombie-Britannique; Mark Assad, député de Gatineau, Québec; Sarkis Assadourian, député de Brampton-Centre, Ontario; Jean Augustine, députée d'Etobicoke—Lakeshore, Ontario; Larry Bagnell, député de Yukon, Yukon; Eleni Bakopanos, députée d'Ahuñtsic, Québec; Sue Barnes, députée de London-Ouest, Ontario; Gilbert Barrette, député de Témiscamingue, Québec; Colleen Beaumier, députée de Brampton-Ouest—Mississauga, Ontario; Réginald Bélair, député de Timmins—Baie James, Ontario; Mauril Bélanger, Ottawa—Vanier, Ontario; Eugène Bellemare, député d'Ottawa—Orléans, Ontario; Carolyn Bennett, députée de St. Paul's, Ontario; Robert Bertrand, député de Pontiac—Gatineau—Labelle, Québec; Maurizio Bevilacqua, député de Vaughan—King—Aurora, Ontario; Gérard Binet, député de Frontenac—Mégantic, Québec; Ethel Blondin-Andrew, députée de Western Arctic, Territoires du Nord-Ouest; Raymond Bonin, député de Nickel Belt, Ontario; Paul Bonwick, député de Simcoe—Grey, Ontario; Don Boudria, député de Glengarry—Prescott—Russell, Ontario; Claudette Bradshaw, députée de Moncton—Riverview—Dieppe, Nouveau-Brunswick; Scott Brison, député de Kings—Hants, Nouvelle-Écosse; Bonnie Brown, députée d'Oakville, Ontario; John Bryden, député d'Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Ontario; Sarmite Bulte, députée de Parkdale—High Park, Ontario...

• (1015)

Le Président: À l'ordre s'il vous plaît. Il me semble que le député d'Elk Island demande le consentement de la Chambre pour présenter une motion portant formation d'un comité, mais il propose déjà un nombre de membres dépassant largement la normale. Il semble vouloir que tous les députés soient membres de ce comité. Il pourrait proposer que la Chambre se forme en comité plénier, mais ce n'est pas ce qu'il demande.

S'il y a davantage de matière que de noms dans sa motion, je l'accueillerai avec plaisir. Autrement, je vais demander à la Chambre de se prononcer par rapport à cette motion car la liste s'annonce sans fin et je ne crois pas que ce soit approprié. J'invite donc le député à ajouter de la matière à cette liste car il est inutile de lire les noms de tous les députés comme il semble vouloir le faire.

M. Ken Epp: Monsieur le Président, veuillez donc m'éclairer un peu à ce sujet. Quel article du Règlement m'interdit de lire entièrement ma motion avant qu'elle ne soit mise aux voix?

Le Président: Il ne s'agit pas d'un article du Règlement. Lorsqu'un député demande à présenter une motion, il est normal que ce dernier le fasse succinctement. Dans le présent cas, la motion est inhabituellement longue puisqu'il énumère tous les députés.

Je soutiens que, au lieu de lire tous les noms, le député pourrait simplement dire que les membres du comité seront choisis ultérieurement par le comité de sélection, ce qui est une façon habituelle de procéder, ou que les noms des membres seront énumérés dans une autre motion, ce qui serait aussi normal.

Recours au Règlement

Habituellement, dans une intervention faisant référence à un comité, on ne cite pas les noms de tous les membres de ce comité. Si le député avait limité la liste à 15, 16 ou 17 membres, comme on le fait parfois, la présidence aurait peut-être pu le tolérer. Toutefois, il me semble qu'il a déjà dépassé ce nombre et que la liste est loin d'être terminée puisque les noms sont lus en ordre alphabétique. La présidence doit parfois trancher et dire oui ou non.

J'espère qu'il y a un peu plus de substance à la motion du député.

M. Ken Epp: Monsieur le Président, j'aimerais dire à ma défense qu'il m'est impossible, à moins d'être un clairvoyant, de savoir exactement ce que je vais lire.

Je veux aussi signaler que c'est une pratique normale, lorsqu'une personne demande le consentement unanime de la Chambre, de présenter une motion. À ma connaissance, il n'existe pas de règle régissant la longueur d'une motion, à condition que celle-ci...

Le Président: L'article 105 du Règlement dit:

Un comité spécial comprend au plus quinze membres.

Le député propose la création d'un comité spécial. Il a dépassé la limite de 15 membres. S'il persiste, je vais déclarer sa motion irrecevable.

M. Ken Epp: Monsieur le Président, je vous rappelle que ma motion dit précisément:

Que, nonobstant l'article 105 du Règlement, un comité spécial de la Chambre...

Et je poursuis ensuite. Cette mention fait partie de ma motion. Je demande simplement la permission de continuer à lire ma motion. Je vous demande expressément d'en écouter le contenu.

Je vais continuer à nommer les députés, mais je vais en omettre quelques-uns, de sorte que vous allez constater que je ne les nomme pas tous:

l'hon. Gerry Byrne, député de Humber—St. Barbe—Baie Verte, Terre-Neuve; Murray Calder, député de Dufferin—Peel—Wellington—Grey, Ontario; John Cannis, député de Scarborough Centre, Ontario; l'hon. Elinor Caplan, députée de Thornhill, Ontario; l'hon. Aileen Carroll, députée de Barrie—Simcoe—Bradford, Ontario; Jeannot Castonguay, député de Madawaska—Restigouche, Nouveau-Brunswick; l'hon. Martin Cauchon, député d'Outremont, Québec...

• (1020)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je vais écouter le leader du gouvernement à la Chambre relativement à un autre rappel au Règlement. Il est évident que je m'interroge sur la procédure à ce point-ci et je veux entendre le leader du gouvernement à la Chambre relativement à cette question.

[Français]

L'hon. Jacques Saada: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

D'abord, le collègue d'en face ne peut pas s'arroger seul la prérogative de faire une dérogation à un article de nos règlements. Deuxièmement, je crois que votre déclaration a été extrêmement claire, monsieur le Président. Troisièmement, le député a toutes sortes d'autres moyens et véhicules à sa disposition, avec nos règlements, pour présenter une telle motion. Par conséquent, je ne vois pas pourquoi nous perdriions le temps de cette Chambre, qui est très précieux, sur une question aussi peu sérieuse.

[Traduction]

Le Président: Le député de Yorkton—Melville à la parole sur un rappel au Règlement.

M. Garry Breitkreuz: Monsieur le Président, sauf erreur, si un député à la parole relativement à un rappel au Règlement, celui-ci ne

peut être interrompu par un autre député qui fait valoir un autre rappel au Règlement.

Le Président: La présidence a déjà interrompu le député d'Elk Island dans la présentation de son recours au Règlement et j'ai permis au leader du gouvernement à la Chambre de l'interrompre parce que je m'inquiétais de la validité de son recours. Il semble que ce recours au Règlement soit utilisé pour proposer une motion qui, à mon avis, devrait être traitée en deux étapes.

Nous devons décider de la pertinence du dépôt de la motion puisqu'il faudra obtenir le consentement unanime. La pratique normale dans ces cas est de permettre au député de proposer la motion, d'écouter le texte de la motion, de demander s'il y a consentement unanime et de demander ensuite aux députés de se prononcer.

Comme je l'ai déjà souligné, la motion me semble inutilement longue. Elle renferme une liste de noms qui doivent être lus. À mon avis, cela va beaucoup plus loin que ce que la Chambre pourra accepter. Il est évident qu'il y aura opposition. J'ai plutôt tendance à vouloir d'abord déterminer s'il y a dans la motion un fond auquel la Chambre pourrait s'intéresser. À mon avis, la liste des députés ne constitue pas un élément de fond et j'en ai déjà fait part.

Si nous poursuivons ce débat, je devrai à un certain moment interrompre pour demander si la Chambre consent au dépôt de la motion. S'il n'y a pas consentement, la seule lecture du texte nous fera perdre du temps. La question de la longueur de la motion préoccupe la présidence puisque cela va à l'encontre de nos pratiques habituelles qui veulent que le texte de la motion soit bref et que nous donnions par la suite notre consentement. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé au député d'Elk Island de bien vouloir en venir au fond de la motion. Le leader du gouvernement à la Chambre a été très clair et l'argument qu'il a présenté est bien valide en ce sens que nous devons être saisis de la teneur de la motion, ce qui devrait normalement nous être présenté dans des cas de ce genre.

Je répète ma question. S'il y a autre chose qu'une liste de noms dans la présente motion, je suis disposé à l'entendre, mais la patience de la présidence a ses limites.

M. Ken Epp: Monsieur le Président, je m'excuse de mettre à l'épreuve votre patience, mais je crois qu'à titre de député de la Chambre des communes, j'ai le privilège de présenter une motion. J'ai demandé que vous vérifiez s'il y a consentement unanime. J'ai demandé que vous le fassiez nonobstant l'article 105 du Règlement. Je pense très sincèrement que le Président devrait entendre toute la motion dans laquelle je nomme certains députés et qui vise la formation d'un comité. Je crois que je devrais avoir le droit de faire cela à titre de député.

Le Président: D'entrée de jeu, je tiens à dire que si tous les députés avaient le droit de prendre la parole et de demander le consentement unanime pour présenter des motions, puis d'intervenir et de lire des motions toute la journée, il n'y aurait pas de travail qui se ferait à la Chambre. À mon avis, les députés n'ont pas pareil droit. Ils demandent le consentement unanime et, si celui-ci est refusé, ils ne peuvent pas le demander interminablement.

Recours au Règlement

Selon moi, le député a le droit de demander le consentement unanime pour présenter une motion, mais là où j'ai des réserves, c'est dans le cas d'une motion qui contient une liste de noms et qui ne comprend pas d'éléments de fond. Si tous les éléments de fond ont été inclus dans la motion, je pense alors qu'il est possible de demander le consentement unanime. J'exhorte le député à essayer de se conformer aux souhaits de la présidence à cet égard. Nous pourrions tous prendre la parole et lire des listes à cet endroit, mais c'est contraire à l'usage habituel dans les cas où l'on demande le consentement unanime pour présenter une motion.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le problème, c'est qu'on sait maintenant que dans cette motion, il y aura une liste de noms. Pour savoir si je vais donner le consentement ou non à la proposition, j'ai besoin de savoir si mon nom est sur la liste ou non. Il est donc important qu'on ait la liste complète pour savoir si on est impliqués en ce qui a trait à cette question.

• (1025)

[Traduction]

M. Ken Epp: Monsieur le Président, permettez-moi de proposer un compromis. Pour raccourcir le processus, je pourrais simplement énumérer les noms des députés qui sont omis.

Par ailleurs, je tiens à rappeler à la présidence que, à ma connaissance, puisque je fais un rappel au Règlement, il ne convient pas que d'autres députés m'interrompent tant que je n'ai pas terminé mon intervention.

Je reprends donc l'énumération des députés...

Le Président: Le leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes soulève un autre rappel au Règlement.

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je peux vous dire que mon nom a été lu à même cette liste et que je ne donne pas mon consentement.

[Traduction]

M. Ken Epp: Monsieur le Président, je tiens à préciser que, à partir de maintenant, les députés que je nommerai sont ceux qui ne siégeront pas au comité. J'ai déjà omis certains députés. Donc, à partir de maintenant, je donnerai la liste, par ordre alphabétique, des députés dont je ne propose pas la candidature comme membre du comité.

Le Président: Le député veut-il dire que sa motion contient une liste des membres qui feront partie du comité et une liste des membres qui n'en feront pas partie?

M. Charlie Penson (Peace River, PCC): Monsieur le Président, en tant que député, il me semble que je voudrais savoir si mon nom figure sur cette liste et en quoi consiste véritablement le rappel au Règlement, avant de prendre une décision et d'accepter ou non d'appuyer la motion.

Je veux savoir si mon nom figure sur cette liste. Je veux déterminer l'objet de la motion et savoir en quoi elle consiste avant de décider si j'y donne mon consentement ou non.

M. Garry Breitkreuz: Monsieur le Président, on me signale tout juste que, dans la version codifiée du 5 novembre 2003 du Règlement de la Chambre des communes, sous la rubrique «Cas non prévus», on mentionne ce qui suit:

Dans tous les cas non prévus par le présent Règlement ni par un autre ordre de la Chambre, les questions de procédure sont décidées par l'Orateur ou le président, lesquels doivent fonder leurs décisions sur les usages, formules, coutumes et précédents de la Chambre des communes du Canada et sur la tradition parlementaire au Canada et dans d'autres juridictions, dans la mesure où ils sont applicables à la Chambre.

J'espère, monsieur le Président, que cela vous éclairera et vous aidera à comprendre ce qui se passe aujourd'hui.

Le Président: Je remercie le député de Yorkton—Melville de son aide. Je viens précisément d'expliquer les usages et les coutumes de la Chambre, et j'ose espérer que le député d'Elk Island obtiendra.

Je n'ai jamais vu de motion affichant les noms des députés qui n'étaient pas membres d'un comité. Selon moi, cela ne va pas dans le sens des coutumes de la Chambre et cela ne fait que conforter mes doutes, à savoir que le député essaie d'utiliser cette liste comme manoeuvre dans le but de retarder les choses plutôt que de présenter une motion que la Chambre accepterait ou rejetterait.

Comme je viens de le préciser, selon nos usages et nos coutumes, un député demande à présenter une brève motion et il obtient ou non la permission de présenter sa motion. Ce n'est pas le cas avec la motion en question. J'ai demandé au député quel était le teneur de sa motion. Le député d'Elk Island s'entête à lire les noms d'une liste, et je suis à bout de patience. Il doit accélérer parce que je n'écouterai pas un député lire une ou deux fois les noms des députés de la Chambre qui font partie d'un comité ou qui n'en font pas partie.

Normalement, un comité spécial est formé de 15 députés. Il semble que cette liste soit beaucoup plus longue. Les noms apparaissent en ordre alphabétique et je ne suis pas disposé à écouter défilier les noms de tous les députés de la Chambre.

Si le député demande un renvoi en comité plénier, parfait. J'aimerais connaître le teneur de la motion.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'indiquer où exactement dans le Règlement dit-on que les recours au Règlement doivent être brefs?

• (1030)

Le Président: Je n'ai pas dit que les recours au Règlement doivent être brefs. J'ai dit que les motions doivent être brèves. Le député a invoqué le Règlement pour demander l'autorisation de présenter une motion. À mon avis, la motion est déjà beaucoup trop longue.

Habituellement lorsqu'on demande le consentement pour l'adoption d'une motion, c'est que la motion est brève. Il semble que le député n'a pas le consentement de la Chambre. C'est une impression qui se confirme bruyamment par moments à la Chambre, et la motion n'est pas brève.

C'est mon point de vue, et je suis certain que la députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke le comprend.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, sauf le respect que je vous dois, j'aimerais faire remarquer qu'à mon avis quelqu'un voulait calculer le temps que nous avons consacré aux interventions des députés ministériels, à celles du Président, et ainsi de suite.

Recours au Règlement

Je crois que nous avons passé beaucoup plus de temps à parler de la motion que nous n'en avons consacré à sa lecture.

Personnellement, je préférerais entendre la motion, et si nous voulons utiliser le temps à la Chambre le plus efficacement possible, je suggère que nous écoutions la motion du député.

M. Ken Epp: Monsieur le Président, je pense que j'ai le droit de présenter la motion. Le sens même de la motion exige que, d'une façon ou d'une autre, j'aie la permission de mentionner les députés qui devraient être admissibles selon moi. Si vous écoutiez ma motion au complet, vous verriez que la dernière partie porte précisément sur ce que vous me demandez de dire, mais vous ne me permettez pas de me rendre jusque-là et cela me cause un certain désarroi.

Si vous le permettez, monsieur le Président, j'aimerais poursuivre. Sinon, je pense que ce sera une source de confusion pour les députés qui liront le compte rendu et qui voudront savoir si leur nom est sur la liste des candidats admissibles au comité que je propose.

J'ai dit auparavant que je pourrais raccourcir cette liste en indiquant seulement les députés que j'aimerais en exclure. Cependant, ayant commencé à identifier les députés que je propose, je pense que cela susciterait beaucoup de confusion. Par conséquent, j'aimerais en fait revenir à la lecture des noms des députés.

Je n'ai pas ici la liste de tous les députés de la Chambre. J'ai sélectionné certains d'entre eux et je vais poursuivre avec cette liste. Le texte se poursuit ainsi:

l'hon. Yvon Charbonneau, député d'Anjou—Rivière-des-Prairies, Québec; l'hon. Denis Coderre, député de Bourassa, Québec...

[Français]

L'hon. Jacques Saada: Monsieur le Président, je crois que nous perdons un temps énorme alors que, au fond, il y a une conclusion très simple à tirer de tout cela.

La motion doit se prendre comme un tout. L'un des noms qui figure dans la motion fait donc partie de la motion. Cette personne s'est déjà exprimée sur un recours au règlement à savoir qu'il n'y aura pas consentement. Donc toute la motion devient non acceptable puisque ce nom-là fait partie de la motion.

[Traduction]

M. Charlie Penson: Monsieur le Président, c'est là à mon avis un argument tout à fait illogique, car le député n'a pas entendu l'énoncé de la motion. Tout ce qu'il a entendu, c'est son nom. Les députés ne pourront se faire une idée de l'objet de la motion qu'une fois que le député aura pu la présenter à la Chambre.

Par conséquent, il me semble que l'intervention du leader de la Chambre est irrecevable.

M. Brian Pallister: Monsieur le Président, simplement à titre d'observation, j'estime qu'un dangereux précédent serait créé si des députés étaient autorisés à prendre la parole pendant qu'un autre député présente une motion et qu'ils exprimaient prématurément leur opinion sur cette motion, pour dire s'ils y donneraient ou non leur consentement unanime. Cela empêcherait un député de présenter une motion.

Évidemment, ce serait créer un précédent extrêmement dangereux. Je crois que le leader du gouvernement à la Chambre devrait y songer avant de laisser entendre qu'un député pourrait user d'une telle tactique pour empêcher un autre député de présenter une motion.

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, j'entendais mon collègue de Elk Island nous dire,

il y a quelques instants, qu'il voulait lire la liste des députés qui, dit-il, sont éligibles à faire partie de ce comité. À ma connaissance, nous le sommes tous et toutes.

Cela dit, je vous soumetts respectueusement que si nous avons laissé l'honorable député terminer la lecture de sa liste de députés, nous en aurions déjà terminé et nous pourrions enfin passer à autre chose.

Le Président: À mon avis, nous avons des difficultés ici.

• (1035)

[Traduction]

Le député d'Elk Island cherche à présenter une motion. Je me reporte à la page 391 de l'ouvrage de Marleau et Montpetit. Sous la rubrique des motions et des affaires courantes, on dit:

Les motions [sous la rubrique des affaires courantes] examinées à cette étape sont souvent présentées sans préavis, avec le consentement unanime de la Chambre, et adoptées sans débat. Parmi les motions présentées sous cette rubrique, on peut signaler celles qui visent à:

organiser les délibérations et les travaux de la Chambre ou de ses comités;

adopter un rapport de comité;

créer un comité spécial;

La liste continue. Je pourrais toute la lire, mais je ne le ferai pas.

Autrement dit, une motion de ce genre est habituellement présentée pendant l'étude des motions, sous la rubrique des affaires courantes. Nous n'en sommes pas à cette étape. Elle n'intervient que dans deux heures. Le député demande le consentement unanime pour présenter une motion qui est habituellement présentée dans un but précis, mais il demande le consentement unanime pour présenter une motion dont nous savons déjà qu'elle n'obtiendra pas le consentement unanime.

Par conséquent, j'estime que nous en avons assez entendu. J'ai invité le député à présenter l'objet de la motion, ce qui est la pratique habituelle, pour que nous l'entendions et l'acceptions ou la rejetions. Or, en l'occurrence, il persiste à lire une liste. Il a offert d'en lire deux et, à mon avis, il abuse de la pratique de la Chambre. Nous avons déjà une indication que la réponse sera négative et, partant, je propose que nous passions au prochain article.

M. Garry Breitkreuz: Monsieur le Président, j'aimerais poser deux questions. Dois-je comprendre que le recours au Règlement est terminé et que telle est votre décision? Si c'est le cas, j'aimerais soulever une autre question dont je vous ai fait part brièvement.

M. Ken Epp: Monsieur le Président, je vous prie de m'accorder la parole. Cette question est d'une grande importance. Nous avons reçu des piles de pétitions sur cette question. Celle-ci est très urgente et vise à protéger nos enfants de toute exploitation sexuelle à l'avenir.

J'indique à la fin de ma motion les remplacements qui pourraient être effectués de temps à autre au sein du comité; mais si je nomme des députés, c'est parce que je sais que certains ont adopté la mauvaise position sur cette question. Je ne suis pas prêt à dire que tout le monde est admissible à siéger au comité. Plus précisément...

Initiatives ministérielles

Le Président: Le député sait que, normalement, les motions visant à créer un comité doivent être présentées avec un préavis de 48 heures. Il demande le consentement unanime de la Chambre afin d'obtenir la dispense du préavis. Cela lui a été refusé. Par conséquent, je ne suis pas disposé à recevoir d'autres motions à l'heure actuelle.

Si le député souhaite donner avis d'une motion et l'inscrire au *Feuilleton*, il est libre de le faire et de la proposer ensuite à la période réservée aux «Motions», au moment où elle pourrait être débattue à la Chambre. Cependant, ce qu'il cherche à faire en ce moment, c'est d'obtenir la dispense de ce préavis, de faire quelque chose à un moment inopportun et de proposer une motion qui, comme je l'ai dit, est très inhabituelle.

Sur cette question, nous avons clairement entendu le leader du gouvernement à la Chambre dire non. Le consentement a été refusé, même si le député continuait de lire sa motion; par conséquent je ne suis pas disposé à le laisser poursuivre, parce que, à mes yeux, il fait perdre son temps à la Chambre, ce que nous ne pouvons pas accepter.

M. Brian Pallister: Monsieur le Président, j'ai simplement un éclaircissement à vous demander. Si votre décision se fonde sur l'intervention du député de l'autre côté, qui s'est levé pour déclarer qu'il ne souscrirait pas au consentement unanime, si c'est bien là le fondement de votre décision, je souhaiterais que vous l'indiquiez à la Chambre maintenant. Si ce n'est pas le fondement de votre décision, monsieur, je vous demanderais de prendre...

Le Président: J'ai donné à la Chambre ma décision ainsi que ses motifs. J'ai donné un certain nombre de motifs liés aux pratiques de la Chambre et, en fait, j'ai les donnés à quatre reprises.

J'ai indiqué qu'entre autres choses, il y a un refus. Il n'y a pas de consentement. La motion demande le consentement unanime pour déroger à diverses pratiques de la Chambre et on a indiqué qu'il ne serait pas accordé. La motion, à mon avis, est très irrégulière et je l'ai déjà dit dans mon échange avec le député d'Elk Island. Elle était particulièrement irrégulière et elle contient une liste de tous les noms des députés qui ne siègent pas au comité. Voilà pourquoi je dis que nous devrions passer à autre chose.

Le député de Yorkton-Melville veut faire une autre observation et je suis disposé à l'écouter.

M. Garry Breitkreuz: Monsieur le Président, je vous ai signalé cette question. J'ai indiqué avant le début de la session que je souhaitais prendre la parole sur la motion que j'ai soumise. J'étais debout ici, attendant ce débat, mais je suppose que vous ne m'avez pas vu.

Monsieur le Président, j'aimerais que vous réexaminiez votre décision de ne pas me permettre d'aborder la question à propos de laquelle vous avez rendu la décision de présenter ma motion. Je vous demande de revoir cela parce qu'il me semble maintenant qu'il s'est présenté un problème de procédure. Je crois que vous savez à quoi je fais allusion. Je voulais commenter la motion que j'avais présentée et cela m'a été refusé. Je crois que les gens de l'autre côté m'ont vu me lever pour un débat, mais vous, monsieur, vous ne m'avez pas vu.

• (1040)

Le Président: En effet, je ne vous ai pas vu. Lorsque j'ai mis la motion au vote j'ai demandé, comme d'habitude, s'il plaisait à la Chambre d'adopter la motion, et tout le monde a dit oui. J'ai donc déclaré la motion adoptée. Je me rappelle avoir vu le député assis à ce moment-là. Je sais qu'il croit qu'il était debout, mais je ne l'ai pas vu se lever. Je l'ai vu assis. Je ne lui ai donc pas donné la parole. Je

regrette que cela se soit produit. Quoi qu'il en soit, la Chambre est-elle d'accord pour que nous revenions en arrière afin de permettre au député de prendre la parole?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Je crains que la motion ne soit adoptée une fois pour toutes. J'ai mis la motion aux voix, et comme le veut la procédure habituelle, lorsqu'un député désire débattre, il se lève et dit «débat», mais personne ne l'a fait. Je sais que le député avait manifesté son intérêt, mais je croyais qu'il avait renoncé à prendre la parole parce qu'il avait dit tout ce qu'il avait à dire plus tôt. Je regrette. Je crois que nous allons devoir passer à l'ordre du jour.

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, lorsque la question a été posée, j'ai dit non, mais peut-être ne m'avez-vous pas entendu.

Le Président: Même si la députée l'a fait, personne n'a dit non après que j'eus déclaré la motion adoptée.

M. Ken Epp: Monsieur le Président, je terminerai très rapidement, si vous me le permettez, ce que j'ai à dire à ce sujet.

Je veux simplement dire, monsieur le Président, que vous avez créé un précédent très dangereux en statuant que les députés doivent prendre une décision au sujet d'une motion avant d'avoir pu en entendre toute la teneur. J'ajouterai que le recours au Règlement que j'ai fait en vue d'obtenir le consentement unanime de la Chambre pour la création de ce comité spécial revêtait une grande urgence et beaucoup d'importance. Je suis déçu que les députés libéraux refusent la création de ce comité de cette façon.

Le Président: J'ai proposé au député de procéder par voie d'avis de motion, afin d'arriver à ses fins. Je suis certain que les greffiers au Bureau s'empresseront de lui venir en aide. Si le député le faisait maintenant ou plus tard dans le courant de la journée, l'avis de motion pourrait être affiché lundi, et le débat pourrait avoir lieu lundi après-midi.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE RÉTABLISSEMENT DES PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.) propose:

Que, pendant les trente premiers jours de la présente session de la législature, lorsqu'un ministre de la Couronne, proposant une motion portant première lecture d'un projet de loi, déclare que celui-ci se présente sous la même forme qu'un projet de loi déposé à la session précédente, si le Président est convaincu que ce projet de loi a la même forme que celui adopté par la Chambre des communes avant la prorogation, ledit projet de loi, nonobstant l'article 71 du Règlement, soit réputé avoir été étudié et adopté à la présente session à toutes les étapes complétées au moment de la prorogation de la session précédente.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de la motion du gouvernement visant à rétablir les projets de loi présentés à la dernière session.

Initiatives ministérielles

Le premier ministre prétend avoir formé un nouveau gouvernement. En présentant cette motion, par contre, il s'arroge le privilège d'être l'ancien gouvernement de M. Chrétien. Du point de vue des règles de procédure, le premier ministre veut que son gouvernement soit considéré comme étant l'ancien gouvernement Chrétien, comme la plupart des Canadiens le considèrent. Bien que les députés de l'opposition approuvent cette définition, mes propos d'aujourd'hui remettons en question la définition donnée publiquement par le premier ministre et voulant qu'il s'agisse d'un nouveau gouvernement.

La pratique voulant qu'un gouvernement présente une motion de rétablissement à l'ouverture d'une nouvelle session est bien établie, j'en conviens. Toutefois, il n'est pas établi qu'un soi-disant nouveau gouvernement puisse, à l'ouverture d'une nouvelle session, rétablir les projets de loi du gouvernement précédent. J'ai étudié tous les précédents et je n'ai pu trouver un seul exemple d'un nouveau gouvernement rétablissant les projets de loi d'une session précédente.

Dans les *Journaux* du 21 octobre 1970, à la page 46, il est consigné que la Chambre a adopté une motion de rétablissement. Le premier ministre était alors Pierre Trudeau et la motion rétablissait des projets de loi de la session précédente sous l'administration de M. Trudeau.

Dans les *Journaux* du 9 mai 1972, à la page 281, nous avons une autre motion adoptée alors que, là encore, Pierre Trudeau occupait le poste de premier ministre pendant cette session et la précédente.

Le 8 mars 1974, aux pages 25 et 26, une motion de rétablissement a été adoptée dans les mêmes circonstances que celles du 9 mai 1972.

Le 3 octobre 1986, aux pages 47 et 48, le gouvernement de M. Mulroney a présenté une motion de rétablissement qui portait sur ses projets de loi de la session précédente.

Le 4 mars 1996, aux pages 34, 35 et de 39 à 41 des *Journaux* le gouvernement de Jean Chrétien a rétabli ses projets de loi de la session précédente.

Le 12 novembre 2003, le gouvernement Jean Chrétien a de nouveau rétabli avec succès les projets de loi d'une session précédente, même s'il a éprouvé des difficultés lorsqu'il a voulu rétablir d'autres affaires, ce qui a amené le Président à rendre une décision divisant la motion en trois parties.

Monsieur le Président, on a opposé déjà de nombreux arguments à la pratique voulant qu'un premier ministre rétablisse ses projets de loi d'initiative ministérielle d'une session précédente. Cela va à l'encontre des conséquences et des raisons d'une prorogation. C'est contraire à la notion de commencer une session avec des idées neuves et une nouvelle orientation.

L'objet de nos propos aujourd'hui est encore pire et, à mon avis, inacceptable au plan de la procédure. Le premier ministre actuel essaie de rétablir des projets de loi proposés par un autre premier ministre lors d'une session antérieure, et il a le culot de qualifier son gouvernement de «nouveau».

Quand ce même premier ministre a promis une réforme démocratique et pris l'engagement de faire les choses différemment, nous avons pensé qu'il allait améliorer la façon dont fonctionne le Parlement. Or, jusqu'à maintenant, le premier ministre s'est comporté de manière moins démocratique que son prédécesseur, à notre plus grande surprise à tous.

Monsieur le Président, je vous demande de bien vouloir examiner les précédents et de juger irrecevable la motion visant le rétablissement des projets de loi d'initiative ministérielle.

● (1045)

[Français]

L'hon. Jacques Saada: Monsieur le Président, le 4 février, j'ai donné avis à la Chambre d'une motion du gouvernement pour rétablir des projets de loi du gouvernement au point qu'ils avaient atteint à la dernière session.

[Traduction]

Le rétablissement des projets de loi d'initiative ministérielle est une pratique courante au début d'une nouvelle session parlementaire faisant suite à une prorogation. La Chambre des communes recourt à cette pratique depuis 30 ans.

En 1972 et en 1986, la Chambre a donné son consentement unanime à des motions similaires à celle que nous proposons aujourd'hui, pour rétablir des mesures législatives. En 1991, 1996, 1999 et aussi récemment qu'en 2002, la Chambre a adopté une motion similaire à celle que nous proposons maintenant.

Une procédure semblable figure dorénavant dans le Règlement à l'égard du rétablissement des projets de loi d'initiative parlementaire.

La Chambre des communes du Royaume-Uni recourt elle aussi à une pratique semblable.

Le rétablissement de mesures législatives accélère le déroulement des travaux de la Chambre au début d'une nouvelle session parlementaire. Les projets de loi ayant déjà été étudiés peuvent être rétablis à la même étape du processus qu'ils avaient atteints au cours de la session précédente. De cette façon, la Chambre, les députés et les comités ne perdent pas de temps à traiter des questions ayant déjà été réglées, ce qui s'avère dans le meilleur intérêt des contribuables. Par surcroît, les témoins n'ont pas à répéter leur témoignage et cela leur évite de réengager des frais à cet égard. Enfin, cela nous permet de nous attaquer à de nouvelles questions au lieu de revenir sur des sujets traités au cours de la session précédente.

Monsieur le Président, j'aimerais énormément entendre votre déclaration au sujet de ce recours au Règlement.

M. Ken Epp (Elk Island, PCC): Monsieur le Président, nous sommes confrontés à un véritable dilemme en ce sens que, normalement, la prorogation de la Chambre signifie que le gouvernement veut faire table rase et repartir à zéro avec de nouveaux projets de loi ou utiliser cette procédure pour laisser tomber des projets de loi qui, selon toute apparence, d'après les réactions des députés, ne reçoivent pas l'aval de la population canadienne. Ainsi, au lieu de s'encombrer d'un projet de loi qui reste en place et que l'on finit par adopter même s'il n'a pas la faveur du public, le gouvernement a la possibilité de repartir à neuf.

Le leader du gouvernement à la Chambre vient de faire une déclaration à mon avis très significative en disant que la chose était fondée sur le consentement unanime. S'il y a consentement unanime, alors il va de soi que nous pouvons aller de l'avant pour rétablir un projet de loi ou une motion. J'aimerais que cette procédure puisse être utilisée. Nous devrions pouvoir nommer chaque projet de loi séparément et individuellement et, s'il n'y a pas consentement unanime pour le rétablir, alors, certes, il devrait être présenté de nouveau. Il semble que tel ait été l'usage, à en croire la déclaration du leader du gouvernement à la Chambre.

Initiatives ministérielles

Si l'on procédait de cette façon, je crois alors qu'il y aurait très peu d'opposition, parce que nous aimerions vraiment que le gouvernement renonce à un certain nombre de projets de loi venant du vieux gouvernement fatigué de l'ère Chrétien. Si l'on faisait cela, alors il est probable que nous parviendrions à un accord. Dans le cas contraire, il est à craindre que nous nous retrouvions dans une sérieuse impasse.

• (1050)

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La réintroduction des projets de loi est valable dans la mesure où tous les projets de loi sont rétablis à la même étape où ils étaient.

Ma crainte est que le projet de loi C-53 sur le nom des circonscriptions, qui avait été décidé par ce Parlement, ne soit pas rappelé à la même étape et qu'on n'ait pas cette adoption avant les prochaines élections fédérales. C'est cela, la dure réalité.

Le gouvernement essaie de nous dire qu'on ramène tous les projets de loi à la même étape où ils étaient lors de la dernière session. Le problème, c'est qu'on sait très bien qu'en ce qui concerne le projet de loi C-53, l'intention de ce gouvernement est de ne pas le ramener à la même étape et que les nouveaux noms des 38 circonscriptions qui ont été changés dans le projet de loi C-53 ne soient pas adoptés et ne soient pas en mesure d'entrer en vigueur avant la prochaine élection fédérale.

Je suis tout à fait d'accord avec le Parti conservateur sur le fait qu'on discute aujourd'hui de situations difficiles. D'une part, le gouvernement nous dit qu'il ramène tous les projets de loi, mais il y en a un, le projet de loi C-53, qui n'aura pas le même objectif que celui qu'il avait au moment où la Chambre a été ajournée en novembre.

[Traduction]

M. Garry Breitkreuz: Monsieur le Président, j'insiste sur ce que mon collègue du Bloc québécois vient de dire, soit que le rétablissement des projets de loi vaut pourvu que tous les projets de loi soient rétablis à la même étape où ils étaient. Ils doivent être identiques.

Or, ils ne le sont pas.

Je vous demande d'examiner cette situation monsieur le président, car il n'existe aucun précédent à cet égard. Pour qu'une motion de la sorte soit adoptée, il faudrait qu'elle soit conforme à toutes les dispositions du Règlement et ce n'est pas le cas. Voilà pourquoi j'aimerais que la présidence tranche et déclare que cette motion est irrecevable pour le moment.

Le Président: La motion dont la Chambre est saisie, que j'ai déjà lue, et que je vais relire, prévoit:

...si le Président est convaincu que ce projet de loi a la même forme que celui adopté par la Chambre des communes avant la prorogation, ledit projet de loi, nonobstant l'article 71 du Règlement, soit réputé avoir été étudié et adopté à la présente session à toutes les étapes complétées au moment de la prorogation...

En conséquence, le projet de loi doit être identique audit projet de loi tel qu'il se présentait à la session précédente pour que la motion s'y applique. Sinon, tous les projets de loi doivent être présentés, lus pour la première fois et inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance de la Chambre.

Le rétablissement des travaux d'une session à l'autre n'est pas inhabituel à la Chambre. En fait, au cours de notre histoire parlementaire, il est arrivé à quelques reprises que des projets de loi et d'autres travaux, comme des motions, soient rétablis d'une

session à l'autre, soit par consentement unanime ou au moyen d'une motion ministérielle proposée avec préavis, comme celle dont nous sommes saisis aujourd'hui.

La question à l'étude n'est pas de savoir s'il convient de rétablir des travaux d'une session à l'autre, mais bien de savoir si l'initiative ministérielle n° 2, qui prévoit un mécanisme par lequel les projets de loi de la deuxième session peuvent être rétablis durant la présente session, est recevable sur le plan de la procédure.

Il me semble que la décision rendue le 19 février 1996 est particulièrement utile en l'occurrence. Je vais donc m'en inspirer librement pour faire valoir mon point de vue.

Le Président Fraser a souligné, dans sa décision du 29 mai 1991, que rien dans le Règlement et les pratiques de la Chambre n'interdisait le rétablissement de projets de loi au moyen d'une motion. Il a donc autorisé le débat sur la motion ministérielle qui avait été présentée, et il a dit craindre que des députés n'aient pas une chance égale pour faire valoir leur agrément ou leur opposition à tous les travaux rétablis. En conséquence, il y aura un vote distinct sur chacun des projets à rétablir.

Mais il s'agissait, à mon avis, d'une motion différente. Les députés ont dit craindre, aujourd'hui, de ne pas pouvoir voter sur chacun des projets de loi, notamment ceux qui pourraient être rétablis aux termes de la motion.

• (1055)

[Français]

Je dois indiquer quelque chose d'important. Tout d'abord, si le projet de loi est présenté de nouveau à l'étape où il était, par exemple à l'étape du rapport ou de la troisième lecture, on votera sur le projet de loi à cette étape. Cela est tout à fait normal et cela se passera ainsi.

Mais si le projet de loi en question a été adopté pendant la dernière session, ce projet de loi sera envoyé tout de suite au Sénat. Il n'y aura pas de vote ici en Chambre.

[Traduction]

Cependant, les députés peuvent proposer des amendements à la motion ministérielle ayant pour effet d'exclure certains projets de loi qui pourraient être renvoyés directement au Sénat sous cette rubrique, pour ensuite voter sur l'amendement en cause, et donc sur le projet de loi.

J'estime, par conséquent, que les députés auront suffisamment l'occasion de se prononcer sur divers les projets de loi. La motion prévoit un mécanisme par lequel les projets de loi seront présentés à la Chambre. À mon avis, cela est conforme aux usages parlementaires, et j'en conclus que la motion est recevable.

M. Garry Breitkreuz: Monsieur le Président, je n'ai pas l'impression que vous traitez de la question de savoir si, lorsqu'un nouveau gouvernement est formé, il peut rétablir les projets de loi de l'ancien. On nous a dit que c'était un tout nouveau gouvernement. Si nous considérons les premières banquettes, où siègent les membres du Cabinet, il faut sans doute conclure que certains membres sont nouveaux et d'autres pas.

Monsieur le Président, j'estime que vous devez faire des recherches sur ce point: un nouveau gouvernement peut-il oui ou non reprendre tous les projets de loi de l'ancien?

Le Président: Il ne s'agit pas d'une nouvelle législature. Voilà le hic. C'est la troisième session de la même législature. Même si le député était premier ministre, il pourrait selon moi présenter ce type de motion à la Chambre et choisir des projets de loi de la session précédente pour les ramener sous cette rubrique.

Il existe des précédents. J'ignore si cela s'est produit après un changement de gouvernement, mais c'est sûrement une pratique appliquée au cours d'une même législature. Voilà pourquoi je n'ai pas traité de cette question.

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, PCC): Monsieur le Président, vous et moi sommes ici depuis longtemps. Nous avons une longue expérience à notre actif à la Chambre.

Vous avez fait allusion à la décision rendue par le Président John Fraser, en 1991. Vous et moi siégeons au Parlement en 1988, lorsque Brian Mulroney était premier ministre. Je me rappelle le moment où j'étais assise dans l'antichambre en compagnie de mes collègues libéraux, dont vous étiez, monsieur le Président. Ils essayaient d'imaginer des façons de créer des ennuis, au moment où la session serait prorogée.

À cette époque, un projet de loi mort au *Feuilleton* l'était définitivement. C'était là une façon pour le gouvernement de se tirer d'affaire si un projet de loi lui créait des difficultés et que ses propres députés d'arrière-ban créaient des problèmes. On pouvait se débarrasser d'un projet de loi. Voilà ce que signifiait la prorogation. Le projet de loi disparaissait définitivement. Cela, c'était avant 1991, avant que le Président Fraser ne rende sa décision. Je trouve cela un peu étrange. Quelques collègues de cette époque siègent encore et, lorsque cela semble faire leur affaire, tout passe. Ils peuvent ressusciter un projet de loi.

Monsieur le Président, je sais que pour vous et moi, lorsque nous avons commencé à siéger, la prorogation signifiait qu'un projet de loi mort au *Feuilleton* l'était pour de bon. C'était avant l'année 1991. J'aimerais avoir votre opinion sur cette question, puisque je me rappelle vous avoir entendu dans l'antichambre parler de la prorogation et de ce qu'un projet de loi, une fois mort au *Feuilleton*, ne pouvait être ramené

• (1100)

Le Président: J'aimerais bien débattre en long et en large de cette question avec la députée d'Edmonton-Nord, mais le Président Fraser avait alors rendu une décision qui fait autorité. Nous fonctionnons, à la Chambre, sur la base de textes qui font autorité.

Même si, à cette époque, j'ai soutenu l'opinion inverse, le Président a rendu une décision et nous devons maintenant agir en conséquence. Loin de moi l'idée de vouloir casser une décision rendue par une personne aussi distinguée que le Président Fraser, sachant bien que la députée d'Edmonton-Nord se le rappelle avec grande affection.

Il est maintenant temps de passer aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, le discours du Trône nous a appris que:

[...] faisant fond sur les recommandations de la Table ronde sur l'environnement et l'économie, le gouvernement inclura dans son processus décisionnel des indicateurs clés relatifs à l'eau saine, à l'air pur et à la réduction des émissions.

Article 31 du Règlement

Il convient de noter que le livre rouge de la campagne libérale de 1997 inclut le passage suivant:

Nous allons demander à la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie d'étendre la portée de ses travaux avec les intervenants et les gouvernements provinciaux afin d'élaborer des indicateurs d'éco-efficacité.

Par la suite, en 2000, Statistique Canada a proposé d'excellents indicateurs dans un rapport intitulé *EConnections 2000*.

Par conséquent, le gouvernement devrait être informé du fait qu'il peut déjà, aux fins de l'élaboration de sa politique et de son cadre décisionnel, se servir des indicateurs clés qui ont été mis au point par Statistique Canada dans le domaine de l'environnement.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Garry Breitzkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, le 8 janvier 2004, j'ai organisé un colloque sur l'agriculture dans ma circonscription et plus de 200 personnes sont venues écouter des conférenciers traiter de diverses questions. Cet événement a été télévisé dans tout le pays.

Une préoccupation importante qui a été mentionnée à plusieurs reprises au cours de la journée est le fait que si du blé génétiquement modifié était cultivé à n'importe quel endroit au Canada, les agriculteurs perdraient d'importants marchés partout dans le monde. Les participants étaient aussi fortement convaincus que le gouvernement libéral n'en faisait pas assez pour faire ouvrir la frontière aux bovins vivants.

Les agriculteurs éprouvent de grandes difficultés à soutenir la concurrence au niveau international. Les politiques du gouvernement ont une incidence négative sur leurs entreprises. Ils aimeraient savoir s'ils peuvent hisser un pavillon de complaisance au-dessus de leurs fermes, comme le fait le premier ministre avec ses navires et le drapeau de La Barbade, de façon à éviter les impôts qu'ils doivent actuellement payer, y compris les taxes qui sont incluses dans tous les coûts de leurs intrants.

Le premier ministre va-t-il permettre aux agriculteurs de hisser un pavillon de complaisance au-dessus de leurs fermes, comme il le fait lui-même avec ses navires?

* * *

L'AGRICULTURE

M. Julian Reed (Halton, Lib.): Monsieur le Président, beaucoup de gens pensent que les problèmes auxquels l'industrie bovine et laitière fait face en raison de l'ESB sont limités aux régions rurales. Ce n'est pas le cas. Dans la circonscription que j'ai le privilège de servir, Halton, qui est située à peine à 45 minutes du centre-ville de Toronto, les agriculteurs sont durement éprouvés.

J'aimerais demander instamment à tous mes collègues de la Chambre d'écouter ce que Bert Stewart, un de mes électeurs, avait à dire sur la situation à Halton. Il affirme que:

Les agriculteurs doivent encore nourrir les animaux, acheter de la machinerie et des outils pour assurer l'entretien de leurs fermes et rester en affaires. Cependant tout est hors de prix et il n'y a aucune rentrée d'argent.

Il faut donc appuyer nos agriculteurs locaux et faire ouvrir les frontières.

Article 31 du Règlement

[Français]

LES CRIS DU NORD QUÉBÉCOIS

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, dimanche, le 1^{er} février 2004, le journaliste du *Toronto Star*, Peter Gorrie, rapportait les propos du négociateur fédéral, Me Jean Gagné, dans le dossier des Cris du Nord québécois, où il déclarait que «la reconnaissance des Cris en tant que nation n'était pas vraiment importante, et qu'il s'agissait d'une question de mots.»

Cette intervention de Me Gagné à ce stade-ci est inappropriée et inéquitable pour tous les Cris de la Baie-James. Puisque Me Gagné déclare que c'est une question de mots, celui-ci n'a alors plus un mot à dire sur le dossier Cris-Canada.

Les Cris de la Baie-James n'ont plus confiance en ce négociateur fédéral, et moi non plus. Je demande au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de nommer un nouveau négociateur fédéral dans le dossier Cris-Canada québécois.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DES ENSEIGNANTS

Mme Carole-Marie Allard (Laval-Est, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais m'adresser à mes collègues pour leur rappeler que cette semaine est la Semaine nationale des enseignants.

Trop souvent, les Canadiens et les Canadiennes qui exercent ce métier travaillent dans l'ombre.

Pourtant, nous leur confions l'une des tâches les plus fondamentales de notre société, soit celle de préparer nos enfants à prendre leur avenir en main et, par conséquent, l'avenir de ce pays.

C'est une tâche ardue. En plus de transmettre les connaissances dont leurs élèves ont besoin afin de jouir pleinement de leur citoyenneté, les enseignants doivent aussi conjuguer avec les joies et les peines de chacun d'entre eux.

Ils sont donc de précieux alliés pour tous les parents canadiens qui sont aux premières loges pour constater leur apport indéniable.

Je tiens à remercier, au nom de tous, les enseignants de ce pays et à leur rendre hommage.

* * *

• (1105)

[Traduction]

LES PASSAGES À NIVEAU

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, le 14 novembre 2003, la vie de Rick et Susan Bomack fut changée pour toujours lorsque leurs fils a perdu la vie dans une collision entre un train et son automobile sur la ligne principale du CN dans la banlieue de MacGregor au Manitoba.

Au Canada, presque chaque jour quelqu'un est blessé dans une collision entre un train et une automobile. Chaque semaine, quelqu'un perd la vie de cette façon.

La triste réalité c'est qu'une grande partie de ces accidents auraient pu être évités. Comme c'est trop souvent le cas, l'accident de Derek Bomack est survenu en pleine nuit à un passage à niveau non signalé. La visibilité réduite était un autre facteur probable.

Le gouvernement doit immédiatement exiger que tous les wagons de chemin de fer circulant sur les lignes ferroviaires canadiennes soient équipés de réflecteurs. Il n'y a pas d'excuse possible pour qu'un wagon qui entre en atelier pour entretien en ressorte sans être

équipé d'un réflecteur. En particulier, dans ce pays, les Canadiens des régions rurales ne devraient pas être traités comme des dommages collatéraux par l'industrie ferroviaire ou par le gouvernement.

Nous ne pouvons ramener Derek Bomack à la vie, mais nous pouvons sauver la vie d'autres Canadiens pour honorer sa mémoire.

* * *

[Français]

LE MOIS DU COEUR

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, en ce début de mois, j'aimerais rappeler que le mois de février est le Mois du coeur.

Les maladies cardiovasculaires sont responsables du décès de trop de Canadiennes et de Canadiens. J'invite donc mes collègues et la population en général à participer aux activités organisées par la Fondation des maladies du coeur de leur région et d'appuyer les diverses campagnes de financement destinées à faire avancer des recherches sur ces maladies.

Notre gouvernement a déployé des efforts impressionnants dans le passé pour soutenir les travaux des chercheurs qui tentent par tous les moyens de soulager les Canadiennes et les Canadiens aux prises avec une maladie du coeur.

Permettez-moi de vous soumettre que ces efforts passés, tout comme notre ferme volonté de continuer à travailler en ce sens, démontrent clairement que ce gouvernement a définitivement le coeur à la bonne place.

* * *

JACQUES LACOMBE

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, dernièrement, un jeune Québécois originaire de Cap-de-la-Madeleine, dans mon comté, a accompli un exploit assez unique. Le jeune chef d'orchestre Jacques Lacombe, qui agit présentement comme premier invité à l'Orchestre symphonique de Montréal, a dirigé pour la toute première fois six représentations de l'opéra Werther de Masenet au prestigieux Metropolitan Opera de New York, le plus important théâtre lyrique au monde.

Âgé d'à peine 40 ans, plusieurs s'entendent pour dire qu'il est présentement dans le monde l'un des jeunes chefs d'orchestre les plus prometteurs de sa génération et l'un des plus grands que le Québec ait jamais connus. Certains vont jusqu'à le comparer aux célèbres Karajan, Bernstein, Solti et Kleiber.

Mes collègues du Bloc québécois se joignent à moi pour saluer ce fils de cordonnier bien modeste qui parcourt maintenant le monde et dont les exploits mettent en valeur, une fois de plus, la richesse des talents artistiques québécois. Bravo, monsieur Lacombe!

* * *

[Traduction]

LES SPORTS

Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, nous connaissons la grande tradition de nos athlètes dans plusieurs sports d'hiver, que ce soit le hockey, le ski, le patinage ou le curling.

Le Canada possède un bassin exceptionnel de jeunes athlètes et, jusqu'à présent, pour la saison d'hiver 2004, nos athlètes sont montés sur des podiums internationaux dans plus de 80 occasions et pour 8 sports d'hiver.

Que ce soit nos patineurs de vitesse, comme Jeremy Wotherspoon, nos skieurs de style libre, comme Stéphanie St-Pierre, ou notre équipe de hockey junior hommes, les athlètes canadiens sont fiers de représenter le Canada sur la scène internationale.

Aujourd'hui, je désire féliciter tous nos athlètes, nos entraîneurs et les organismes qui permettent ces réalisations. Devant la perspective des Jeux olympiques de Vancouver de 2010, nous avons la certitude que les Canadiens, grâce au soutien continu des gouvernements et du secteur privé, brilleront de tous leurs feux.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Gary Schellenberger (Perth—Middlesex, PCC): Monsieur le Président, je parlerai aujourd'hui d'un sujet qui revêt une grande importance pour les électeurs de Perth-Middlesex et pour l'ensemble des Canadiens.

Récemment, le gouvernement du Canada a fermé ses frontières aux importations de boeuf en provenance des États-Unis, à cause d'un seul cas d'ESB. À un moment où les agriculteurs canadiens ont désespérément besoin d'un accès libre et sans entraves au lucratif marché américain, il s'agit là de la mesure la plus dommageable qu'un gouvernement puisse prendre.

La science a démontré que le boeuf canadien est sans danger. C'est aussi vrai pour le boeuf américain. Comme en témoigne l'augmentation de la consommation de boeuf pendant la crise, les Canadiens sont du même avis.

La confiance va dans les deux sens. Le boeuf canadien est sûr. Le boeuf américain est sûr. Le Canada doit négocier et agir de bonne foi avec nos amis américains. Les consommateurs canadiens font leur part. Quand le gouvernement fera-t-il la sienne?

* * *

•(1110)

[Français]

LE FESTIVAL DU VOYAGEUR

M. Raymond Simard (Saint-Boniface, Lib.): Monsieur le Président, du 13 au 22 février se déroulera dans le quartier historique de Saint-Boniface le Festival du voyageur, la plus grande fête hivernale de l'Ouest canadien.

Cette année, le festival célèbre ses 35 ans d'existence. Je tiens à rendre hommage à tous ses organisateurs pour leur contribution inestimable. Grâce à eux, le festival s'est mérité d'importants prix nationaux et internationaux.

Le festival accueille plus de 150 000 visiteurs et a des retombées économiques de plus 11 millions de dollars au Manitoba. Il attire des artistes très talentueux venant de partout au Canada.

Avec la tenue d'activités telles que le Bal du Gouverneur et le Festin du Bourgeois, le festival fait revivre l'époque des premiers arrivants canadiens dans l'Ouest qui ont joué un rôle crucial dans la traite des fourrures, de Montréal jusqu'en Louisiane.

À l'occasion du Festival du voyageur, le fort Gibraltar et d'autres postes de traite vibreront au rythme de traditions francophones, métisses et autochtones de la colonie de la rivière Rouge au XIX^e siècle.

Fière de son patrimoine, la communauté franco-manitobaine vous invite à venir partager sa joie de vivre et réchauffer l'hiver au Manitoba.

Article 31 du Règlement

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, l'imprudence avec laquelle Santé Canada gère les millions de dollars consacrés à la Virginia Fontaine Addictions Foundation fait partie intégrante de la piètre performance du gouvernement en matière de responsabilisation, tout comme pour les affaires de DRHC ou de Groupaction, le dossier Radwanski, le registre des armes à feu et l'affaire de la Canada Steamship Lines.

Comme dans les autres cas, malgré les millions de dollars de pertes, les accusations criminelles et, plus important encore, la perte de services essentiels dans les collectivités autochtones, les libéraux ne trouvent rien de mieux à faire que de nier, occulter, tergiverser et se dérober. Et cela de la part d'un gouvernement qui ne cesse de parler de responsabilisation.

Le premier ministre et le ministre de la Santé tiennent désespérément à ce que nous passions à autre chose parce que plus nous creusons l'affaire, plus nous faisons de découvertes.

Les Canadiens veulent des réponses, pas des promesses.

Comment peut-on expliquer que quatre ans après les premiers signaux d'alerte, Santé Canada, sous la direction du sous-ministre David Dodge, était toujours la vache à lait par excellence, signant des chèques sur demande et accordant des gratifications à tous les intervenants?

S'il y a un cas dans lequel une enquête publique s'impose, c'est bien celui-ci, et c'est ce que nous réclamons aujourd'hui.

* * *

[Français]

LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, au cours des deux dernières périodes de questions orales, la ministre du Développement social a trouvé le moyen de faire l'éloge de son gouvernement qui a réalisé des économies de plusieurs milliards de dollars directement sur le dos des personnes âgées à faible revenu au chapitre du Supplément de revenu garanti.

Comment peut-elle endosser la stratégie de l'ancien ministre des Finances qui n'a jamais consisté à contrôler les dépenses de son gouvernement, mais plutôt d'aller chercher l'argent dans les poches des plus vulnérables?

Comment la ministre peut-elle lever le nez sur la proposition du Bloc québécois, qui l'exhorte à rembourser rétroactivement les milliards de dollars dus aux personnes âgées à faible revenu, alors qu'elle souscrit à l'initiative du premier ministre qui a soustrait rétroactivement ses bateaux à la Loi de l'impôt, alors qu'il était ministre des Finances.

Cette règle du «deux poids, deux mesures» est tout simplement répugnante et met au grand jour le manque de respect de la ministre, du premier ministre et de ce gouvernement envers nos personnes âgées qui ont été et continuent d'être des bâtisseurs émérites dans nos communautés.

*Questions orales***BAL DE NEIGE**

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, chaque année, durant le mois de février, la région de la capitale du Canada présente le Bal de Neige, le plus important festival d'hiver en Amérique du Nord. Ce sont alors trois semaines remplies d'activités extraordinaires tels les sculptures de glace, les concerts, jusqu'au fascinant terrain de jeu de neige. Bal de Neige est une excellente façon de célébrer l'hiver.

[Traduction]

Bal de neige a été créé en 1979 par la Commission de la capitale nationale. Huit cents généreux bénévoles ont offert leurs services pour organiser cette fête qui engendre toute une activité économique dans la région.

J'aimerais féliciter la CCN de son excellent travail. Je tiens également à remercier son président, Marcel Beaudry, pour l'excellent travail qu'il accomplit dans ce secteur comme dans d'autres. J'espère qu'il demeurera à la tête de la Commission de la capitale nationale pendant de nombreuses années encore.

* * *

• (1115)

L'IMMIGRATION

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement libéral a refusé l'asile à Song Dae Ri, un agent commercial qui était posté à l'ambassade de la Corée du Nord à Beijing avant de faire défection pour venir au Canada, pays qu'il croyait sûr, avec sa femme et son fils en 2001.

Sa femme a été convaincue de retourner dans son pays avant de pouvoir revendiquer le statut de réfugié et elle a par la suite été exécutée par le régime stalinien de la Corée du Nord.

Malgré une sentence de mort prononcée contre M. Ri, le gouvernement a décidé que ce dernier n'avait pas droit à l'asile au Canada.

Comparons un peu ce triste cas avec celui de Charles Ng, le violeur et meurtrier en série que les libéraux ont tenté de protéger contre la peine de mort en refusant de l'extrader pour qu'il soit jugé en Californie. M. Ri, lui, s'est vu refuser l'asile et a été forcé de se cacher au pays pour se protéger contre une mort certaine aux mains d'un gouvernement qui ne respecte aucune loi, aucun droit humain et aucun traité.

Comment le gouvernement peut-il expliquer cet outrage moral?

Pourquoi le gouvernement est-il prêt à protéger des criminels et des terroristes, alors qu'il refuse de protéger un père de famille des griffes d'un sauvage régime communiste?

* * *

JOHN CAIN

L'hon. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole à la mémoire de John Cain, un photographe très respecté qui est décédé le 25 janvier 2004.

Né en Australie, John est venu à St. Catharines en 1957. Il a décidé de rester au Canada lorsqu'il a fait la connaissance de Reba, la jeune femme qui allait ensuite devenir sa femme.

John a travaillé dans le secteur de la vente, mais sa passion, c'était la photographie. Il y a une trentaine d'années, il a commencé à agir comme photographe à l'occasion de mariages, dans ses temps libres, puis il a ajouté comme autre corde à son arc la photographie dans le domaine sportif. Il a assisté à de nombreux événements sportifs,

couvrant notamment le Royal Canadian Henley Regatta, ainsi que les compétitions sportives de l'Université Brock et de nombreuses écoles secondaires.

Son passe-temps l'a aussi amené à accepter de nombreuses commandes à titre de photographe pigiste pour le *St. Catharines Standard* et à faire de nombreuses photos locales pour mon bulletin parlementaire trimestriel.

John avait la réputation d'envoyer ses photos à bon nombre de ses sujets célèbres, comme Ferguson Jenkins et Walter Gretzky. Ils sont devenus ses amis.

John Cain nous lègue en héritage les merveilleuses photographies qu'il a prises en faisant ce qu'il aimait vraiment. J'ai eu l'honneur de connaître John Cain et de pouvoir dire qu'il était mon ami.

Au nom de la Chambre, je tiens à exprimer mes plus sincères condoléances à sa femme Reba, à ses enfants Randi, John et Michael, ainsi qu'à ses petits-enfants.

* * *

LE COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE

M. Ken Epp (Elk Island, PCC): Monsieur le Président, n'est-il pas paradoxal qu'en parlant du nouveau régime d'éthique, le gouvernement se comporte de manière parfaitement immorale? Pour décrire ce comportement, il faudrait tenir des propos non parlementaires.

Les libéraux ont beau parler constamment d'un «commissaire à l'éthique indépendant», le projet de loi prévoit expressément que, lorsqu'il traitera d'affaires concernant des ministres, le commissaire dispensera des conseils privés et confidentiels au premier ministre. C'est ce que prévoyait la proposition de M. Chrétien, et c'est une proposition qui est pourrie à l'os.

Les libéraux espèrent qu'en prononçant le mot «indépendant» le plus souvent possible, les gens finiront par y croire. Malheureusement, les représentants des médias sont en train de tomber dans le piège, car ils n'ont pas vraiment lu le libellé du projet de loi.

Je suis très déçu. J'aimerais que le gouvernement libéral reconnaisse qu'il a agi de manière trompeuse en l'occurrence, afin que les Canadiens puissent juger son plan en se fondant sur la vérité plutôt que sur la propagande libérale. Pour reprendre les paroles du ministre des Finances, disons que «ce n'est pas parce qu'on répète une fausseté qu'elle devient une vérité.»

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ MARITIME CSL

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, Partenariat technologique Canada, un organisme d'Industrie Canada, a un processus de demande de subvention très strict. L'article 13 de ce processus précise qu'aucun député ne peut bénéficier de subventions de PTC.

En juin 2003, l'entreprise du premier ministre, Canada Shipbuilding and Engineering, a reçu 4,9 millions de dollars de l'argent des contribuables par l'entremise de PTC.

La ministre de l'Industrie peut-elle nous dire pourquoi l'article 13 ne s'appliquait pas à l'accord conclu entre cette entreprise et PTC, ce qui était avantageux pour le premier ministre?

Questions orales

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Lib.): Monsieur le Président, ce dossier avait été examiné par le conseiller en éthique, et il était très clair que ni le député de LaSalle—Énard ni personne d'autre n'était intervenu dans le processus régulier d'attribution de ces contrats par Partenariat technologique Canada.

Il n'y a donc aucun problème.

[Traduction]

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, cela n'est pas très réconfortant. Chaque fois que l'agent d'approbation de la corruption examine une affaire de ce genre, cela ne mène nulle part.

L'article 13 est clair. Il empêche tout député de recevoir une subvention de Partenariat technologique Canada. Cela ne pourrait pas être plus clair. L'entreprise du premier ministre a reçu 4,9 millions de dollars alors que le gouvernement fermait le chantier naval Irving, à Saint John, au Nouveau-Brunswick, faisant de la CSE la seule grande entreprise de construction navale au Canada.

Pourquoi a-t-on enfreint les règles pour avantager l'entreprise du premier ministre?

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Lib.): Monsieur le Président, aucune règle n'a été contournée ici. C'est exactement le contraire. Toutes les règles ont été suivies, soit que le conseiller en éthique a été saisi de ce dossier, qu'il a très clairement dit que le député de LaSalle—Énard n'était pas intervenu, que personne d'autre n'était intervenu dans le processus régulier de sélection des projets dans le programme de Partenariat technologique Canada.

Il n'y a donc aucun problème.

● (1120)

[Traduction]

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, la ministre se trompe à tous les points de vue, et je ne suis pas le seul à le dire.

Un de ses hauts fonctionnaires à Partenariat technologique Canada a affirmé que la demande du premier ministre n'aurait pas dû être approuvée puisqu'elle ne respectait pas les lignes directrices de PTC. Il n'est cependant pas étonnant que le conseiller en éthique, qui est choisi par le premier ministre et relève directement de lui, l'ait approuvée. Encore une fois, il a donné le feu vert.

Pourquoi a-t-on permis au premier ministre de recevoir une subvention de PTC? Pourquoi a-t-on approuvé la demande du premier ministre alors qu'il n'était clairement pas admissible? Comment peut-on dire que cela est juste?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, le député a tort. L'ancien ministre des Finances n'a pas présenté une demande dans le cadre de ce programme. Soyons bien clairs: il s'agit ici de l'entreprise.

[Français]

La compagnie en tant que telle, comme n'importe quelle autre compagnie au Canada, peut se prévaloir de certains programmes

offerts par le gouvernement du Canada. Ce qui était très clair, c'est qu'il fallait des règles d'éthique claires.

C'est pourquoi le conseiller en éthique avait été saisi de ce dossier et avait statué sur le dossier, établissant que le député de LaSalle—Énard n'avait pas été impliqué.

[Traduction]

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre n'a peut-être pas présenté de demande, mais il a sûrement bénéficié de la subvention.

Les Canadiens commencent à s'apercevoir que le nouveau premier ministre fonctionne exactement comme son prédécesseur, Jean Chrétien. Les règles sont on ne peut plus claires, comme l'a signalé mon collègue. Le nouveau premier ministre ne peut prétendre le contraire.

La société canadienne Shipbuilding and Engineering Limited, filiale de la CSL, a reçu, à tort, une subvention de 4,9 millions de dollars puisée à même l'argent des contribuables. Le premier ministre en a bénéficié, puisqu'il était propriétaire de la société à l'époque.

Qu'est-ce qui rend le premier ministre si spécial qu'il peut faire fi des règles?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Lib.): Au contraire, monsieur le Président, il a respecté les règles.

[Français]

Exactement! Il a suivi exactement les règles, à savoir de soumettre ce dossier au conseiller en éthique, que le conseiller l'examine, qu'il détermine lui-même que le député de LaSalle—Énard n'était pas intervenu dans le dossier, ni aucune autre personne de son entourage.

Donc, les règles ont été suivies pour l'accès au programme de Partenariat technologique Canada.

[Traduction]

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Qu'il soit intervenu ou non, là n'est pas la question. L'article 13 précise bien qu'il ne peut en bénéficier. Le premier ministre prétend...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je signale aux députés que nous sommes vendredi, et non mercredi. Il pourrait régner un peu plus d'ordre à la Chambre. Le député de Prince George—Peace River a la parole.

M. Jay Hill: Monsieur le Président, l'article 13 précise bien qu'un député ne peut bénéficier d'une de ces subventions, et pourtant, c'est exactement ce qu'a fait l'ex-ministre des Finances, aujourd'hui premier ministre.

Cela est en train de devenir une farce. Tout comme M. Chrétien, il semble croire que les règles ne s'appliquent pas dans son cas. Comment le premier ministre peut-il prétendre qu'il n'a pas bénéficié de cet accroc aux règles?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Lib.): En posant cette question, le député montre qu'il ne connaît rien au dossier. Il ne sait pas exactement comment fonctionne le programme et il ne connaît pas les règles qui s'appliquaient au député de LaSalle—Énard.

Questions orales

[Français]

Il était très clair que le conseiller en éthique devait étudier toute cette demande, ce qu'il a fait. Ni le député de LaSalle—Émard ni personne de son entourage n'a été impliqué dans l'étude de cette demande.

[Traduction]

On a fait preuve de diligence raisonnable. La décision a été prise en fonction du mérite. Voilà pourquoi une subvention a été accordée dans le cadre de ce programme. Ce n'était pas pour avantager le député. Que la vérité se sache, ici, au Parlement.

[Français]

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, CSL International épargne 100 millions de dollars en impôt parce que son siège social est à La Barbade. Or, le ministre des Finances, le pompier de service, affirme que non, que son patron n'a pas aménagé les règles pour son propre profit. À l'inverse, le premier ministre déclare sans sourciller que son entreprise n'avait pas le choix de se réfugier dans un paradis fiscal pour être rentable.

Il faudrait qu'on se branche. Est-ce que le premier ministre est en train de dire aux citoyens que s'il avait payé ses impôts ici, comme tout le monde, les profits de 30 p. 100 qu'il aurait empochés n'auraient pas été suffisants?

• (1125)

[Traduction]

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle à la Chambre et à la députée que, lorsque le premier ministre était ministre des Finances, il était au premier rang des représentants des pays du G-7 et du G-20 à tenter d'obtenir un arrangement au sujet de ces conventions fiscales. Il n'y a pas eu consensus. Cela continue de poser un problème pour tous les pays industrialisés.

Toutes les entreprises qui veulent réussir doivent pouvoir lutter à armes égales et, malheureusement, cela vaut pour toutes les entreprises canadiennes.

[Français]

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, malgré tous les aménagements effectués par le premier ministre lui-même, le gouvernement prétend que l'établissement de CSL International à La Barbade, un des pires paradis fiscaux de la planète, n'était pas prémédité. Pour ce qui est de la crédibilité, on repassera.

La bonne version, n'est-ce pas le premier vice-président de CSL qui l'a donnée lorsqu'il déclarait, l'an passé, que Canadian Steamship Lines International a déménagé à La Barbade à cause de changements aux règles de l'impôt effectués par le premier ministre lui-même?

[Traduction]

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je ne tiens pas à écouter les élucubrations des députés du Bloc québécois. En fait, il est tout simplement ridicule de prétendre que, d'une façon ou d'une autre, une mesure législative a été adoptée pour favoriser une entreprise en particulier.

Le fait est que les paradis fiscaux existent. Si les députés du Bloc veulent proposer aux entreprises canadiennes de ne plus exercer leurs activités dans des paradis fiscaux, je les invite à le faire. Je crois bien qu'ils recevront des appels téléphoniques de dirigeants d'entreprise très en colère.

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, hier, le ministre des Finances s'est dit ouvert, sans plus, à l'idée de revoir les conventions et les règles fiscales concernant les paradis fiscaux, notamment celles qui lient le Canada à La Barbade.

Est-ce que le ministre des Finances n'adopte pas la même attitude que le premier ministre actuel, qui n'a rien fait pour corriger la situation que le Bloc québécois et les vérificateurs généraux ont dénoncée pendant des années, en disant que les paradis fiscaux menaçaient l'assiette fiscale du Canada?

[Traduction]

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit que les paradis fiscaux menacent l'assiette fiscale de tous les pays industrialisés. Tous les pays du G-7 et du G-20 sont préoccupés par les paradis fiscaux. Le ministre des Finances dit, avec raison, que cela préoccupe le Canada. Malheureusement, nous ne pouvons pas agir seuls. Il serait utopique de penser que le Canada puisse se payer le luxe d'agir isolément.

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, si le ministre des Finances est sérieux cette fois-ci dans sa détermination à revoir les paradis fiscaux, est-ce qu'il entend recourir à la rétroactivité, car si la rétroactivité a été bonne pour éviter 100 millions de dollars d'impôt à l'actuel premier ministre depuis 1995, elle devrait être tout aussi bonne pour récupérer ce que doit le premier ministre?

[Traduction]

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il semble que le député mette la charrue avant les boeufs. Tous les pays industrialisés, tous les pays du G-7 et du G-20 ne peuvent pas s'entendre à ce stade-ci. Les députés du Bloc s'illusionnent encore une fois s'ils pensent que le Canada peut appliquer cette loi rétroactivement.

* * *

LA STELCO

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, lorsqu'il était ministre des Finances, le premier ministre ne s'occupait pas des droits tarifaires sur l'acier parce qu'il avait des liens étroits avec le monde des affaires. Maintenant, il ne s'en occupe pas parce que sa famille a des liens étroits avec le monde des affaires.

La ville de Hamilton n'a-t-elle pas payé assez cher le refus des libéraux de s'attaquer au dumping d'acier?

Ma question précise s'adresse à la vice-première ministre. L'entreprise familiale du premier ministre passe-t-elle avant les 8 300 employés et les 11 000 retraités de la Stelco, ou le gouvernement va-t-il enfin réagir et faire quelque chose de positif pour la Stelco, pour les travailleurs et les retraités de cette compagnie et pour toute leur communauté?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Lib.): Monsieur le Président, je serai claire. Le gouvernement du Canada n'a reçu aucune demande officielle de la part de la Stelco.

Questions orales

• (1130)

[Français]

On n'a reçu aucune demande formelle de Stelco à ce stade-ci. Tout ce qu'on sait et ce que tout le monde sait, c'est que Stelco est sous la loi concernant les arrangements avec les créanciers.

On suit à l'heure actuelle la situation de très près avec le gouvernement provincial. On ose espérer que la restructuration sous l'autorité de la cour apportera des résultats positifs pour tous et chacun.

[Traduction]

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Il est grand temps d'agir, monsieur le Président, et vous remarquerez que les questions que nous avons posées cette semaine étaient des questions politiques au sujet des soins de santé et de la guerre des étoiles. Nous n'avons même pas demandé au premier ministre pourquoi il ne connaissait pas les montants des contrats obtenus par la CSL, mais en ce qui concerne l'industrie canadienne de l'acier, ce n'est pas d'aujourd'hui que nous savons qu'il faut la défendre.

Si les liens du premier ministre avec le monde des affaires gênent la Stelco et retardent une décision, qu'en est-il du Protocole de Kyoto? Qu'en est-il de la voie maritime? C'est à la vitesse d'un éclair qu'il apparaîtra et disparaîtra des réunions du Cabinet, encore plus prestement que le pavillon libérien ne glisse le long du mât de ses navires. Je répète ma question, pourquoi le gouvernement ne défend-il pas la Stelco et les travailleurs de Hamilton au lieu de se cacher derrière l'entreprise du premier ministre?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Lib.): Monsieur le Président, nous ne retardons aucune décision. Nous n'avons reçu aucune demande officielle de la compagnie, un point c'est tout.

[Français]

Alors, c'est très clair. Ce que le député demande comme question est strictement hypothétique. À l'heure actuelle, il n'y a aucune demande de Stelco à l'endroit du gouvernement du Canada.

* * *

*[Traduction]***LES MARCHÉS PUBLICS**

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC): Monsieur le Président, un an s'est écoulé depuis que l'opposition a demandé la tenue d'une enquête publique sur les pratiques des libéraux qui dilapident l'argent des contribuables dans des entreprises de publicité libérales qui offrent des pots-de-vin au Parti libéral.

On regarde les gens d'en face et on voit les mêmes visages, ceux qui ont essayé de camoufler le scandale de Travaux publics: l'ancien ministre des Finances qui signait les chèques et l'actuel ministre des Finances qui a promis de faire la lumière sur ce gâchis.

Comment ces mêmes ministres peuvent-ils prétendre que c'était entièrement la faute de l'administration précédente?

[Français]

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, la question qu'on pose ici est une question qui est absolument mal formulée, mal fondée et à laquelle je ne peux pas répondre tellement elle me paraît extraordinaire.

[Traduction]

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC): Monsieur le Président, nous ne sommes pas mal préparés. Nous avons eu une année pour nous préparer parce que ces gens ont gaspillé tout ce temps. Les libéraux sont toujours parvenus à rejeter sur quelqu'un d'autre la responsabilité des scandales qui les éclaboussent, mais ils commencent à manquer de boucs émissaires.

Nous parlons de 200 millions de dollars en contrats de publicité, de 40 millions de dollars en commandite et de millions versés à des amis pour des consultations et des sondages, tout cela payé avec l'argent des contribuables canadiens. Le premier ministre admettra-t-il qu'il était en grande partie responsable du problème?

L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à apporter les précisions suivantes. Une des premières questions étudiées par le gouvernement et le Cabinet avait trait à la révision du programme de commandite. La première décision du Cabinet a été de suspendre ce programme. Je veux que ce soit clair et qu'on comprenne bien. Nous attendons nous aussi de voir le rapport de la vérificatrice générale.

* * *

LES NOMINATIONS GOUVERNEMENTALES

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, PCC): Oui, monsieur le Président, nous attendons tous ce rapport, cela ne fait aucun doute.

L'un des collègues de longue date du premier ministre au Cabinet, Alfonso Gagliano, a obtenu un bien beau poste au Danemark pour éviter d'avoir à faire face aux conséquences de son rôle dans les scandales des marchés publics. Pourquoi le premier ministre n'admettrait-il pas que le jeu de cache-cache est terminé et ne ferait-il pas rentrer Alfonso au pays?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, comme le savent les députés, toutes les nominations d'ambassadeurs se font selon le bon plaisir du gouvernement. Comme le savent le gouvernement et les députés, le rapport de la vérificatrice générale sera déposé mardi. Les députés peuvent être sûrs que le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour préserver l'intégrité du corps diplomatique canadien et la réputation du Canada.

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, PCC): Monsieur le Président, il est regrettable que nous ayons causé un tort irréparable à cette réputation au départ en lui confiant ce poste.

Il semble effectivement exact que les scandales des marchés publics se fassent selon le bon plaisir du gouvernement, et ils ne s'arrêtent pas. La vérificatrice générale est sur le point de présenter un rapport qui, selon toute vraisemblance, apportera des preuves accablantes de la participation de Gagliano à ces scandales. Il obtient un billet direct pour le Danemark pour éviter la controverse. Mais pourquoi le premier ministre ne se débarrasserait-il pas tout simplement de Gagliano comme il l'a fait pour un si grand nombre de ses anciens collègues au sein du Cabinet?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit aux députés, le rapport sera déposé mardi. Les députés peuvent avoir l'assurance que le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour traiter cette situation de manière à préserver l'intégrité du service diplomatique canadien et la réputation du Canada à l'étranger.

Questions orales

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, depuis trop longtemps, Don Cherry tient des propos méprisants, voire racistes à l'égard des francophones sur les ondes de la CBC. La commissaire aux langues officielles a même ouvert une enquête sur la société d'État.

Le ministre responsable des langues officielles ne croit-il pas qu'il devrait s'assurer auprès des dirigeants de la CBC que le controversé analyste soit suspendu, au moins pendant la durée de l'enquête?

• (1135)

[Traduction]

L'hon. Jean Augustine (ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme), Lib.): Monsieur le Président, la SRC est une société d'État indépendante. Elle est responsable de sa propre organisation et gère elle-même son programme de ressources humaines.

Tous les députés reconnaissent et appuient la dualité linguistique et la diversité du Canada. Nous parlons de respect de la diversité. La commissaire aux langues officielles, qui est une fonctionnaire du Parlement, est habilitée à lancer toutes les enquêtes qu'elle juge nécessaires.

[Français]

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, nous avons un ministre responsable de la Loi sur les langues officielles. En principe, le ministre devrait savoir qu'il doit s'assurer que les institutions dont il est responsable remplissent leurs obligations à l'égard de la dualité linguistique.

En conséquence, qu'est-ce que le ministre responsable des langues officielles peut nous dire sur les mesures qu'il entend mettre en place pour faire respecter et pour faire appliquer la loi?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, je suis vraiment très attaché à cette dualité linguistique qui est au coeur de l'identité canadienne.

Il est impérieux que chacune des institutions de notre gouvernement et de notre Parlement respecte la réalité de cette dualité linguistique et notamment concernant la langue minoritaire.

Notre gouvernement et notre pays sont profondément engagés à l'endroit des minorités. Il est plus facile pour les majorités de se protéger entre elles. La minorité aura toujours ce gouvernement de son côté pour se faire respecter.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, après bien des tergiversations et des cafouillages, les événements ont forcé la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile à se rendre à l'évidence: une enquête publique sur les agissements de la GRC, du SCRS et des responsables canadiens dans le dossier Maher Arar est nécessaire.

La ministre ne croit-elle pas que si elle veut vraiment que la lumière soit faite dans cette affaire, le mandat confié au juge O'Connor devrait également porter sur les agissements de la GRC dans la perquisition chez la journaliste Juliet O'Neill?

[Traduction]

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle que l'affaire est actuellement devant les tribunaux. Il ne serait donc pas indiqué de la commenter. On m'a informé, cependant, que toute la documentation qui peut être divulguée sans porter préjudice aux intérêts publics nationaux pertinents et reconnus sera communiquée.

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, curieusement, la ministre a rapidement indiqué que les résultats de l'enquête seraient rendus publics seulement en partie.

Ce gouvernement, qui nous parle abondamment de déficit démocratique, ne réalise-t-il pas que le public a le droit de savoir ce qui s'est véritablement passé dans une histoire où les droits d'un individu et la liberté de la presse ont été brimés?

L'hon. Albina Guarnieri (ministre associée de la Défense nationale et ministre d'État (Protection civile), Lib.): Monsieur le Président, nous, les immigrants au Canada, sommes choqués de constater qu'un immigrant puisse être déporté.

La vice-première ministre a annoncé le mandat de la commission chargée de l'enquête. La commission a assez de latitude pour enquêter sur tous les faits et pour faire part de ses conclusions aux Canadiens.

* * *

[Traduction]

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré que le récent examen du registre des armes à feu visait à éliminer les irritants. Permettez-moi de rappeler une évidence: la Loi sur les armes à feu ne contient aucun irritant à l'égard des criminels. Le chef de police de Toronto, Julian Fantino, a dit que le registre des armes à feu n'a été d'aucune utilité dans la guerre contre la criminalité dans sa ville.

Pourquoi le premier ministre n'autorise-t-il pas ses députés d'arrière-ban à réduire le budget d'un programme aussi inutile?

[Français]

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, la question est extrêmement claire. Quand on parle de la ligne finale relative aux prévisions budgétaires, il s'agit d'une question de confiance dans le gouvernement. La question qui a été posée est une question purement hypothétique sur ce qui pourrait constituer les lignes de ces prévisions budgétaires. Je refuse de répondre au sujet d'un vote sur une question encore hypothétique. On ne fera pas de chemin avec cela très longtemps.

• (1140)

[Traduction]

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, ce qui n'est pas hypothétique, c'est ce que le gouvernement fait de la démocratie: il la supprime, il l'enterre. C'est inacceptable.

Pendant que l'ancien ministre des Finances signait des chèques pour le registre des armes à feu, qui a coûté un milliard, l'ancienne ministre de la Justice et actuelle ministre de la Sécurité publique s'empressait de les encaisser.

Questions orales

La vérificatrice générale a dit que le problème le plus sérieux qu'elle ait relevé, c'est que le Parlement était gardé dans l'ignorance au sujet du registre des armes à feu. Au lieu de continuer de maintenir le Parlement dans l'ignorance, le gouvernement peut-il nous dire combien il en coûtera pour mettre pleinement en oeuvre...

L'hon. Albina Guarnieri (ministre associée de la Défense nationale et ministre d'État (Protection civile), Lib.): Monsieur le Président, je puis comprendre que les députés de l'opposition paniquent à l'idée de perdre leurs munitions lorsque l'examen sera à l'ordre du jour. Notre objectif est d'avoir un registre des armes à feu acceptable, que tous les députés voudront appuyer, et j'ai bon espoir que le député d'en face sera parmi les premiers à se féliciter des résultats.

M. Ken Epp (Elk Island, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens savent que les coûts du gâchis d'un milliard de dollars qu'est le registre des armes à feu sont complètement hors de contrôle. Tous les députés l'ont compris.

Pourquoi ne permettrait-on pas aux députés de voter librement sur cette question, pour qu'ils puissent exprimer le désir de la population qui veut qu'on cesse de déverser leur argent dans ce tonneau sans fond?

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, c'est assez fascinant d'entendre cela de la part d'un parti qui a refusé l'offre que j'ai faite il y a deux jours à ses députés de s'entendre, dans le cadre de la réforme, pour tenir des votes libres. Il a refusé cela et il ose poser des questions sur les votes libres.

M. Ken Epp (Elk Island, PCC): Monsieur le Président, le Parlement a pour tâche primordiale de gérer les dépenses du gouvernement. Pourquoi le premier ministre parle-t-il de déficit démocratique alors qu'il n'est absolument pas démocratique lorsqu'il ordonne à ses députés de voter sur commande à propos de cette question importante?

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de répéter pour la énième fois—et j'espère que mon anglais est assez bon pour que mon collègue comprenne cela—que les questions comme les budgets, le discours du Trône et le budget des dépenses sont des questions de confiance et il n'y a pas de débat à ce sujet. Les questions touchant chacun des éléments du budget des dépenses sont purement théoriques actuellement. Il est complètement ridicule même de dire comment nous allons voter à propos de quelque chose qui n'existe même pas pour le moment.

* * *

LE BUDGET DES DÉPENSES DES MINISTÈRES

M. Charles Hubbard (Miramichi, Lib.): Monsieur le Président, depuis que je siège à la Chambre, j'ai toujours eu l'impression que les budgets des dépenses étaient renvoyés à un comité et faisaient l'objet d'un examen par tous les membres dudit comité. Je ne pense pas que le député ait annoncé d'énormes changements à cet égard.

Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il expliquer aux députés comment on traite les budgets des dépenses des ministères, comment ils sont renvoyés à un comité, comment ils sont étudiés et quand ils reviennent à la Chambre pour approbation?

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, lorsque les budgets des dépenses

sont renvoyés à un comité, ils sont examinés par des parlementaires de toutes les allégeances politiques. Après cet examen, les parlementaires présentent à la Chambre les commentaires qu'ils estiment justifiés à cet égard. C'est ensuite la Chambre qui a le dernier mot quant à la décision finale.

Le seul point que j'ajoute, et je suis heureux d'avoir l'occasion de le répéter, c'est simplement que la prise de décision finale à l'égard des budgets des dépenses est une question de confiance. On ne peut pas empêcher le gouvernement de gouverner. C'est la responsabilité qui lui incombe en vertu de la Constitution.

* * *

LA SANTÉ

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NDP): Monsieur le Président, nous savons maintenant que les acides gras trans sont nocifs pour notre santé et surtout celle de nos enfants. Pourtant, au lieu d'interdire les acides gras trans comme d'autres pays l'ont fait, le gouvernement libéral accepte que ce poison se trouve dans nos aliments à condition que ceux-ci soient adéquatement étiquetés et, pis encore, cette exigence ne s'appliquera que dans trois ans. Même alors, elle ne s'appliquera pas aux aliments pour bébés, ce qui est absolument incroyable.

Notre nouveau ministre de la Santé va-t-il défendre la santé publique et prendre des mesures concrètes pour éliminer cette substance toxique de nos aliments? Va-t-il agir comme un ministre de la Santé et non comme un gestionnaire de la maladie?

• (1145)

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, ce dossier est effectivement très important et nous nous en occupons sans relâche. Les acides gras trans posent un grave problème. À compter du 12 décembre 2005, les nouvelles règles sur l'étiquetage des aliments exigeront que le contenu en acides gras trans soit indiqué sur la plupart des aliments préemballés. Nous croyons que ces règles inciteront fortement l'industrie alimentaire à réduire ou à éliminer les acides gras dans les aliments. L'industrie a d'ailleurs pris des mesures en ce sens. Nous espérons que l'étiquetage obligatoire indiquant le contenu en acides gras aidera les consommateurs à faire des choix alimentaires plus sains.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NDP): Monsieur le Président, les scientifiques s'entendent tous pour dire que les acides gras trans sont dangereux. Ils affirment qu'ils représentent le pire désastre de l'histoire en matière de transformation des aliments. Les acides gras trans sont, à égalité avec le tabagisme, la question de santé publique la plus grave au pays. Un faible et inepte programme d'étiquetage ne protégera pas les Canadiens. Il est totalement stupide de permettre l'addition de poison dans nos aliments et de dire ensuite aux Canadiens qu'ils ne doivent pas en manger.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'écouter les Canadiens et d'interdire les acides gras trans? Craindrait-il par hasard une contestation en vertu du chapitre 11 de l'ALENA? L'ALENA a-t-il déjà compromis notre souveraineté au point où nous ne pouvons protéger nos propres citoyens contre une substance comme les acides gras trans dont on connaît et dont on a prouvé la nocivité?

Questions orales

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, Santé Canada fait énormément d'efforts pour informer la population de l'importance de bien manger. La tâche est énorme et la ministre d'État à la Santé publique consacre une bonne partie de son temps et de son énergie à faire en sorte que les Canadiens demeurent en santé. Veiller à ce que les Canadiens mangent mieux est certes la meilleure contribution que nous puissions apporter à notre système de soins de santé. C'est ce que nous faisons en imposant l'étiquetage obligatoire pour que les Canadiens puissent faire les meilleurs choix possibles par rapport aux acides gras trans. Nous aiderons les Canadiens de cette façon.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, nous avons entendu, durant un débat à la Chambre cette semaine, que le secteur de l'élevage bovin est aux prises avec la pire crise de son histoire.

Nous convenons tous que les agriculteurs et les éleveurs ont besoin d'argent, et qu'ils en ont besoin maintenant. Plutôt que d'engloutir les deniers publics dans le registre des armes à feu et les programmes de commandite, le ministre de l'Agriculture ne peut-il pas trouver le moyen de débloquer des fonds pour les producteurs dès maintenant?

L'hon. R. John Efford (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, pendant que se déroule le débat à la Chambre aujourd'hui, le ministre de l'Agriculture est à Calgary en train de discuter avec les agriculteurs.

En 2003, 5 milliards de dollars ont été versés au secteur de l'agriculture au Canada. En ce moment même, le ministre est là-bas pour veiller à ce que l'argent parvienne aux agriculteurs dès qu'ils en feront la demande. Tous les agriculteurs touchés par la crise recevront une aide suffisante.

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, les agriculteurs ont maintenant besoin de plus que toutes ces belles paroles.

Il est évident que la nomination d'un nouveau ministre ne se traduit pas par le versement de fonds aux producteurs. Le fait est que les producteurs agricoles n'ont reçu aucuns fonds. Nous ne pouvons pas attendre deux ans avant qu'un programme laissant à désirer entre en jeu pour que les fonds parviennent aux producteurs. Ceux-ci ont besoin d'argent dès maintenant, pas demain. Le ministre consentira-t-il à verser immédiatement des fonds au secteur agricole?

L'hon. R. John Efford (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, si le député pense que 5 milliards de dollars en 2003 et 4 milliards de dollars maintenant ne sont rien, eh bien, je ne comprends pas sa question.

Des fonds parviennent aux agriculteurs. En ce moment même, le ministre de l'Agriculture est à Calgary. L'argent ira directement aux agriculteurs maintenant, pas l'an prochain.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Rex Barnes (Gander—Grand Falls, PCC): Monsieur le Président, les ruraux ont clairement demandé au gouvernement fédéral, à l'occasion du Dialogue rural, d'assurer un certain leadership et de prouver qu'il avait une vision d'avenir pour le Canada rural.

Or, le gouvernement a fermé des stations météorologiques ou réduit leurs services. Beau début. Le gouvernement se vante de sa transparence, mais le ministre de l'Environnement n'a même pas étudié l'impact de cette mesure sur les zones rurales. Pourquoi?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, les ruraux, comme tous les autres Canadiens, ont besoin des meilleurs services météo et des prévisions les plus exactes possible. C'est pourquoi nous nous servons des technologies nouvelles et avons fait en sorte que le système puisse, dans les limites des contraintes budgétaires, assurer ce type de service aux Canadiens, ruraux compris.

Les agriculteurs et les pêcheurs dépendent des prévisions du temps. Le député ne semble pas saisir à quel point il est important qu'ils aient les prévisions exactes que nous essayons de leur donner.

M. Rex Barnes (Gander—Grand Falls, PCC): Monsieur le Président, il est bien évident que ceux qui s'y connaissent et ceux qui comprennent la question la comprennent vraiment, mais il est évident aussi que le ministre et son ministère ne comprennent pas. Les ruraux sont très inquiets parce que le gouvernement fédéral ne les écoute pas.

Le premier ministre a prétendu nous donner un nouveau gouvernement. Le ministre de l'Environnement, qui n'est pas si nouveau que cela, va-t-il communiquer les analyses cachées aux localités qui ont été touchées par la diminution ou l'élimination des services de prévisions météo au Canada?

• (1150)

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le député ne comprend pas qu'il faut offrir les meilleures prévisions aux ruraux, à ceux qui sont en mer par gros temps, comme les pêcheurs, car leur vie en dépend. Les agriculteurs ont aussi besoin de bonnes prévisions pour pouvoir gagner leur vie.

Nous offrons ces prévisions au moyen de satellites, de radars et de toutes les technologies nouvelles que nous pouvons réunir. Ainsi, les prévisions sont plus efficaces pour les ruraux. Il ne suffit pas d'éparpiller les effectifs comme on le faisait avec la technologie d'il y a 20, 30 ou 40 ans.

* * *

[Français]

LES INFRASTRUCTURES

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, le 12 septembre 2002, lors de sa campagne au leadership, le premier ministre est venu à Rivière-du-Loup promettre la rénovation complète de la route la plus meurtrière au Canada, la 185, mais en vain, car le régime de Jean Chrétien n'a pas livré la marchandise promise. Aujourd'hui, nous avons besoin d'un engagement concret.

Est-ce que le ministre d'État chargé de l'Infrastructure peut nous assurer que le premier ministre va respecter son engagement avant la période électorale, car la sécurité des usagers de cette route, qui a fait plus de 100 victimes au cours des 10 dernières années, mérite un traitement non partisan?

[Traduction]

L'hon. Andy Scott (ministre d'État (Infrastructure), Lib.): Monsieur le Président, en tant que résident du Nouveau-Brunswick, je suis très conscient de l'importance de la route 185 dans le réseau routier national. Mon ami de Madawaska—Restigouche m'a même envoyé une délégation à ce sujet cette semaine.

Questions orales

Je suis très heureux que le gouvernement du Canada ait octroyé 53 millions de dollars à ce projet du réseau routier national dans le cadre du programme stratégique d'infrastructure routière. Je suis persuadé que nous pourrions faire encore beaucoup plus.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, 12 000 personnes, signataires de pétitions et étudiants, demandent que le gouvernement fédéral s'engage à financer 50 p. 100 des coûts de rénovation de cette route meurtrière.

Le premier ministre va-t-il respecter sa parole? Est-ce que son gouvernement va enfin répondre à cette demande répétée?

[Traduction]

L'hon. Andy Scott (ministre d'État (Infrastructure), Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai souligné, nous avons accordé 53 millions de dollars dans le cadre du programme stratégique d'infrastructure routière et le gouvernement du Canada était tout à fait disposé à consacrer toutes les sommes disponibles à ce fonds, au Québec, pour cette route. La province de Québec et le gouvernement du Canada en ont décidé autrement. Nous tenons résolument à réaménager ce bout de route.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, Scotty Goldberg, originaire de Toronto et ancien militaire canadien, a été tué à Jérusalem par la bombe d'un terroriste. C'était un homme d'une grande compassion et qui laisse dans le deuil sa femme et six enfants.

L'ambassadeur canadien en Israël avait prévu, puis a soudainement annulé une visite de condoléances à sa famille, apparemment parce que, selon lui, celle-ci vivait dans une région disputée de la Judée, ajoutant ainsi à la tragédie des Goldberg une injure de la part de leur propre gouvernement.

Le ministre des Affaires étrangères était-il au courant de cette injure faite aux Goldberg et l'approuve-t-il?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, comme le sait la Chambre et comme le sait le député, dès que j'ai appris la mort tragique du Dr Goldberg, j'ai offert à sa famille les condoléances du gouvernement, de la population et du Parlement du Canada.

Notre ambassadeur s'apprêtait à rencontrer la famille à Jérusalem, ce qui est dans l'ordre des choses. Malheureusement, cela n'a pas été possible. Une rencontre ailleurs a été proposée, mais notre ambassadeur, tout comme celui des États-Unis et d'autres pays, adopte la position de ne pas se rendre dans des territoires qui sont actuellement disputés.

Nous sommes disposés à rencontrer la famille. Nous lui avons offert nos condoléances. Nous souhaitons très vivement, de notre côté, qu'elle comprenne la vive sympathie que nous lui manifestons en ce moment.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, j'entends bien que le ministre exprime ses condoléances personnelles; mais l'ambassadeur avait prévu une visite au domicile de la famille, qui se trouve à seulement 15 minutes à l'extérieur de Jérusalem; puis il l'a annulée, apparemment parce qu'il avait une objection politique quant à l'endroit où vivaient les Goldberg.

Il s'agit là d'un grand citoyen canadien. Pourquoi le ministre politiserait-il les condoléances offertes à la famille Goldberg au nom du gouvernement canadien?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, je ne crois pas que l'ambassadeur ait annulé la rencontre proposée. L'ambassadeur a offert de rencontrer la famille à Jérusalem, à l'hôtel King David et sera très heureux de le faire. Il a également offert de voir la famille au Canada à son retour.

Nous exprimons nos condoléances à la famille dans ces circonstances tragiques. Comme je l'ai dit, la veuve du Dr Goldberg est citoyenne américaine. Les ambassadeurs sont rattachés au pays où ils sont affectés. Nous sommes disposés à rencontrer la famille dans ce pays, ce qui serait la chose appropriée à faire. Dans les circonstances, nous réitérons nos plus profondes condoléances.

* * *

● (1155)

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, en juillet 2000, le gouvernement a signé un accord quinquennal de financement d'une valeur de plus de 35 millions de dollars avec la fondation Fontaine. Quelques mois plus tard s'est ajoutée une somme de 2,4 millions de dollars. Tout cela a été fait même si des vérifications effectuées en 1996 et en 1997 avaient révélé de graves cas de fraude au centre de traitement.

Pourquoi le gouvernement a-t-il versé près de 40 millions de dollars à une organisation sans d'abord réparer le gâchis?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, Santé Canada a ordonné la tenue d'une vérification judiciaire. Nous avons communiqué avec la GRC. Nous avons entamé des procédures civiles pour recouvrer les fonds publics et examiné les décisions prises antérieurement dans ce dossier. Nous continuons de tenir le Bureau de la vérificatrice générale au courant de la situation, en lui transmettant des renseignements sur la vérification judiciaire et sur les mesures correctives qui sont prises.

Nous croyons en la transparence. Cette semaine, j'ai déposé à la Chambre un résumé des mesures de responsabilisation qui ont été adoptées à Santé Canada afin de resserrer la gestion des fonds publics et d'éviter de telles situations à l'avenir.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, la corruption règne depuis dix ans. Nous ne savons pas jusqu'où la corruption s'est rendue dans les hautes sphères du ministère, si elle a atteint le ministre ou le sous-ministre. Nous n'en savons rien.

La vérification de 1996 a révélé que des factures d'une valeur de 1,2 million de dollars ont été payées, en l'absence de pièces justificatives. La vérification de 1997 a permis de constater un trop-payé de un million de dollars. En 2000, le gouvernement s'est engagé à verser 40 millions de dollars à ce projet. Seule une enquête publique permettra de faire la lumière dans ce dossier.

En matière de transparence, le gouvernement passera-t-il de la parole aux actes et ordonnera-t-il la tenue d'une enquête publique?

Questions orales

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, je rejette la prémisse sur laquelle repose la question du député. Ce parti ne changera jamais. Il s'efforce pourtant de se donner une nouvelle image.

Il verse encore dans la mesquinerie en mettant en doute l'intégrité du ministre de la Santé de l'époque, qui a fait de l'excellent travail en faisant intervenir la GRC et en congédiant les fonctionnaires impliqués dans ce scandale. Il n'a jamais été question de répercussions politiques.

* * *

[Français]

L'AÉROPORT DE MIRABEL

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, la récente décision d'Air Transat de déménager ses opérations à Dorval signifie que Mirabel sera privé d'au moins 500 emplois. Cette annonce s'ajoute à la fermeture de l'hôtel et à une série de mauvaises nouvelles qui ne cessent de s'abattre sur la région depuis que les libéraux fédéraux ont décidé d'abandonner la gestion des aéroports à ADM.

Au lieu de se cacher derrière les décisions désastreuses d'ADM, qui a acheté le déménagement d'Air Transat à coups de dizaines de millions de dollars appartenant aux contribuables, est-ce que le gouvernement ne devrait pas faire preuve de transparence et dire aux citoyennes et citoyens de la région de Mirabel qu'en bout de ligne, tout ce qu'il cherche à faire, c'est transformer l'aéroport en coquille vide pour qu'il soit mieux fermé plus tard?

L'hon. Denis Coderre (président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones, Lib.): Monsieur le Président, je vais répondre à la question au nom du ministre des Transport. Mon collègue sait pertinemment que nous sommes extrêmement respectueux des organismes qui sont en place. ADM est un organisme qui prend ses décisions. C'est de cette façon que nous voulons fonctionner dans ce gouvernement, soit être avant tout respectueux.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, il est très curieux que le premier ministre veuille que la vérificatrice générale enquête sur les raisons pour lesquelles sa société maritime a reçu beaucoup d'argent du gouvernement, mais refuse d'instituer une enquête sur l'argent qu'ont perdu les autochtones à cause de la gestion scandaleuse des fonds que Santé Canada a accordés au centre de désintoxication Virginia Fontaine.

Pourquoi le ministre de la Santé a-t-il carrément refusé d'envisager la tenue d'une enquête publique? Lui a-t-on ordonné d'y couper court pour protéger l'ancien bras droit du premier ministre, David Dodge, qui était responsable de Santé Canada au moment de ce fiasco?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, cette question est très sérieuse. Nous l'avons examinée de très près. Nous avons pris des mesures concrètes contre les mauvais agissements de certains fonctionnaires.

La vérificatrice générale et Santé Canada sont régulièrement en contact et collaborent dans ce dossier. Nous ne devrions pas chercher à désavouer le travail de la vérificatrice générale, qui est tenue au fait de cette question très régulièrement.

Nous avons effectué une vérification judiciaire. Nous avons communiqué avec la GRC et pris des mesures, et j'ai déposé à la Chambre un sommaire de ces mesures.

* * *

● (1200)

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, nous passons des conflits d'intérêt aux contradictions. Le nouveau premier ministre pavoise en parlant de construire l'économie du XXI^e siècle, mais, en même temps, à l'ère de la technologie, il a éliminé son ministre responsable de la science. Faire une science des connaissances de sa société en matière d'évitement fiscal ne suffira pas à générer suffisamment de richesse pour les Canadiens ordinaires.

Comment le premier ministre peut-il affirmer qu'il respecte le Parlement alors qu'il remplace en même temps un ministre des sciences par un bureaucrate qui ne rend des comptes qu'à lui?

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Lib.): Monsieur le Président, on sait tous, et c'était très clair dans le discours du Trône, que notre appui à la recherche doit continuer dans les années à venir.

[Traduction]

La preuve, c'est qu'au cours des 10 dernières années nous avons investi 13 milliards de dollars dans la recherche. Nous avons fait beaucoup.

Il ressort clairement du discours du Trône que nous continuerons d'investir dans ce secteur. En tant que ministre de l'Industrie, je vais appuyer cette orientation et collaborer étroitement avec le conseiller scientifique du premier ministre, M. Carty. C'est tout à fait bien que le Canada ait un conseiller scientifique du premier ministre, comme dans d'autres pays.

* * *

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, la crise du bois d'oeuvre a touché plus de 10 000 emplois au Québec seulement et il est clair que les mesures adoptées jusqu'à maintenant n'aident ni l'industrie, ni les travailleurs à passer à travers cette crise.

Est-ce que le gouvernement fédéral va se décider enfin à annoncer une phase deux à son plan d'aide pour l'industrie du bois d'oeuvre afin de bonifier le programme d'assurance-emploi et de donner des garanties de prêts aux entreprises?

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, la députée soulève un problème qui en est un de longue durée. Il y a longtemps qu'on essaye de trouver des solutions à ce problème. La députée sait bien que le premier ministre a déjà indiqué son désir d'instaurer un groupe d'étude pour solutionner les problèmes de tous ces travailleurs saisonniers.

Affaires courantes

[Traduction]

LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, la vérificatrice générale a dit qu'en décidant de distribuer les fonds pour les activités de R et D scientifiques par le biais de fondations, le Parlement a abusé de son pouvoir. Le nouveau premier ministre a été l'artisan de ce plan qui permet de dissimuler à la population comment sont finalement utilisés les fonds destinés à la recherche.

Pourquoi le premier ministre ne s'engage-t-il pas à lever le voile du secret qui entoure ces fondations afin que les Canadiens sachent à quoi sert vraiment leur argent?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Lib.): Monsieur le Président, je ne comprends pas de quoi parle la députée. Le représentant de la FCI a témoigné devant un comité parlementaire et il a répondu aux questions. Est-ce agir en secret que de se présenter devant un comité parlementaire et de répondre à toutes les questions?

La députée devrait demander, dans sa circonscription ou ailleurs, comment la FCI a aidé les chercheurs de notre pays, et non seulement eux, mais aussi les Canadiens qui étaient à l'étranger et qui sont revenus au Canada pour y mener leurs recherches. Nous sommes tous fiers d'eux.

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

Le Président: J'ai l'honneur de déposer le rapport de la délégation parlementaire canadienne qui s'est rendue au Sri Lanka et qui y est restée du 12 au 17 octobre 2003.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LA QUESTION N^o 37

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, à la suite de l'invitation que vous avez formulée en ce sens un peu plus tôt cette semaine, j'ai le plaisir de déposer à la Chambre les documents relatifs à la question n^o 37, transmis au député de Edmonton-Sud-Ouest le 28 janvier dernier, de même qu'au Président et aux leaders des partis à la Chambre.

Je dépose en même temps une version modifiée de deux des pièces jointes. La modification vise à corriger le montant de la contribution versée à la société Canartic Shipping Company Ltd. Au lieu du montant à l'origine rapporté, les tableaux sommaires reflètent maintenant le fait que la contribution avait été de 20 000 \$ plus élevée, soit de 1 187 360 \$.

J'ajoute, en terminant, que la rectification en cause a été apportée au site web dans lequel se trouve l'ensemble des documents que je dépose aujourd'hui, et ce, dès qu'elle a été découverte, à savoir le 30 janvier dernier, autrement dit trois jours avant que la question ne soit même posée à la Chambre

● (1205)

[Traduction]

LE RAPPORT SUR LE MULTICULTURALISME CANADIEN

L'hon. Jean Augustine (ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme), Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel des activités relatives à la Loi sur le multiculturalisme canadien pour l'exercice 2002-2003.

* * *

LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD) demande à présenter le projet de loi C-473, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (acides gras trans).

—Monsieur le Président, je remercie la Chambre de me donner la possibilité de présenter en première lecture ce projet de loi d'initiative parlementaire visant à modifier la Loi sur les aliments et drogues afin d'interdire à toutes fins pratiques les acides gras trans.

Je devrais préciser que ce projet de loi ne vise pas une interdiction complète. Il permettrait plutôt de réduire à 2 p. 100 au plus la quantité d'acides gras trans dans les huiles et graisses de tout aliment. Par conséquent, au Canada, tous les produits alimentaires vendus dans les restaurants ou les magasins d'alimentation ainsi que les produits transformés ne contiendraient pratiquement pas d'acides gras trans, une mesure positive pour la santé générale et le bien-être des Canadiens.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

PÉTITIONS**LE SYNDROME D'ALCOOLISATION FOETALE**

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter trois différentes pétitions. La première porte sur une question à laquelle je travaille depuis un certain temps et qui a reçu l'appui de nombreux Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'exiger que soit mentionné sur les étiquettes de contenants de boissons alcoolisées que la consommation de boissons alcoolisées pendant la grossesse peut s'avérer dangereuse.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à donner suite à la motion adoptée presque unanimement par la Chambre.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition qui est signée par plusieurs électeurs préoccupés par la question de la pornographie juvénile. Ils exhortent le Parlement à protéger nos enfants en prenant toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que tout le matériel portant sur la promotion ou la valorisation de la pédophilie ou des activités sado-masochistes impliquant des enfants soit déclaré illégal.

Initiatives ministérielles

LA SANTÉ

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Enfin, monsieur le Président, un autre sujet important qui a été porté à l'attention de la Chambre à maintes reprises est la question des soins de santé au Canada. De nombreux Canadiens nous ont écrit, et j'ai ici des pétitions à ce sujet où l'on demande au Parlement d'appliquer les recommandations de la Commission Romanow visant à assurer l'avenir des soins médicaux au Canada.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à le faire et lui demandent de veiller à ce que les services de santé privés offerts par des investisseurs soucieux de faire des profits soient complètement écartés au Canada et que l'idée d'un système public de soins de santé sans but lucratif soit acceptée de façon absolue comme une des caractéristiques de la citoyenneté canadienne afin de protéger notre régime d'assurance-maladie.

LES ACIDES GRAS TRANS

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, j'ai également une pétition à présenter à la Chambre aujourd'hui. Elle est signée par littéralement des milliers de Canadiens qui sont convaincus que le gouvernement devrait prendre immédiatement les mesures nécessaires pour enrayer les acides gras trans de la chaîne d'alimentation canadienne.

Ils signalent que les acides gras trans sont des gras de fabrication mortelle qui causent des maladies cardiaques, du diabète et de l'obésité, qui sont toutes en hausse au Canada. Ils soulignent par ailleurs que la dose d'acides gras trans recommandée quotidiennement est de zéro, que la majorité des Canadiens en consomment de 10 à 30 grammes par jour et que de nombreux aliments pour bébés contiennent ces acides gras.

Ils exhortent le Parlement à prendre immédiatement des mesures concrètes pour éliminer le plus tôt possible les acides gras trans de notre alimentation.

• (1210)

LES FRAIS MÉDICAUX

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, PCC): Monsieur le Président, j'ai une autre intervention à faire. Nous avons en main un très grand nombre de signatures, quelque 4 442 signatures de gens de partout au pays. J'ai déjà présenté environ 20 000 de ces pétitions et signatures.

La présente pétition vient de Canadiens qui ont recours à la médecine douce et prennent des vitamines et des suppléments à titre préventif. Selon ce qu'on nous a transmis, et dont nous reconnaissons l'importance, il s'agit là de lourdes dépenses pour eux. Ces Canadiens devraient avoir droit à un allègement fiscal sur leur déclaration de revenus des particuliers sur la base de reçus de magasins d'alimentation naturelle autorisés et non seulement lorsque «enregistrés par un pharmacien», tel que prévu à l'alinéa 118.2(2)n) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les pétitionnaires demandent au Parlement par milliers que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour modifier l'alinéa 118.2(2)n) de la Loi de l'impôt sur le revenu pour autoriser le dépôt de reçus d'achat de vitamines et de suppléments alimentaires à titre de dépense médicale dans la Déclaration de revenus des particuliers et pour prévoir leur exonération de la TPS. Je remercie les gens qui ont envoyé ces documents, ainsi que Stella Melnychuk qui me les a fait parvenir.

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LE RÉTABLISSEMENT DE PROJETS DE LOI ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion.

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, je suis extrêmement heureux de présenter aujourd'hui cette motion n° 2, qui propose, et je cite:

Que, pendant les trente premiers jours de la présente session de la législature, lorsqu'un ministre de la Couronne, proposant une motion de première lecture d'un projet de loi, déclare que celui-ci se présente sous la même forme qu'un projet de loi déposé à la session précédente, si le Président est convaincu que ce projet de loi a la même forme que celui adopté par la Chambre des communes avant la prorogation, ledit projet de loi, nonobstant l'article 71 du Règlement, soit réputé avoir été étudié et adopté à la présente session à toutes les étapes complétées au moment de la prorogation de la session précédente.

Il existe plusieurs précédents permettant à la Chambre des communes d'examiner, lors d'une nouvelle session, des projets de loi d'initiative ministérielle présentés lors de sessions précédentes et de les rétablir à l'étape où ils se trouvaient au moment de la prorogation.

[Traduction]

Depuis plus de 30 ans, la Chambre procède de cette façon pour éviter de faire perdre du temps et des ressources aux parlementaires. En 1970, 1972 et 1986, la Chambre a unanimement consenti à de telles motions rétablissant des projets de loi. En 1991, 1996, 1999 et tout récemment en 2002, la Chambre a adopté une motion analogue à celle que nous proposons aujourd'hui. De plus, cela est conforme aux pratiques de la Chambre des communes du Royaume-Uni.

L'adoption de cette motion permettra aussi d'éviter de demander aux témoins de présenter à nouveau leurs points de vue et leurs mémoires devant les comités, qui autrement auraient à les entendre à nouveau.

Avant que cette procédure ne soit acceptée par la Chambre, le fait de déposer de nouveau des projets de loi morts au *Feuilleton* occasionnait le gaspillage de précieuses ressources parlementaires et des deniers publics puisqu'il fallait répéter exactement le même débat et les mêmes audiences en comité pour chaque projet de loi devant être déposé de nouveau.

Compte tenu des contraintes financières actuelles qui nous sont imposées et dont nous devons être conscients, il nous semble plus judicieux de consacrer ces ressources à des besoins prioritaires, notamment dans le secteur de la santé.

[Français]

De plus, la méthode permettant de rétablir les projets de loi existe déjà en vertu du Règlement de la Chambre pour les affaires émanant des députés. Le Règlement de la Chambre prévoit en effet que les projets de loi émanant des députés soient automatiquement rétablis après la clôture de la session.

La motion que le gouvernement a présentée à la Chambre ne concerne pas un projet de loi en particulier. Il est fort possible que certains ministres souhaitent ne pas reprendre les délibérations sur leurs projets de loi restés en plan lors de la prorogation. La motion s'appliquera uniquement aux projets de loi présentés qui auront été au moins renvoyés à un comité, soit avant ou après la deuxième lecture.

En ce qui concerne les projets de loi qui avaient simplement été présentés sans avoir été étudiés en comité au cours de la dernière session, ils pourront être présentés à nouveau au cours de la présente session. Dans ce cas-ci, on ne pourrait dire que le fait de présenter à nouveau ces projets de loi constituerait une répétition inutile et un gaspillage des ressources parlementaires, bien entendu.

• (1215)

[Traduction]

Nous procéderons de la manière suivante. Au cours des 30 premiers jours de séance, un ministre qui parraine un projet de loi identique à un projet de loi de la session précédente pourra demander que ce projet de loi soit rétabli à l'étape où il en était au moment de la prorogation.

Cette procédure n'exige pas du ministre qu'il présente à nouveau le projet de loi. Elle lui donne simplement la possibilité d'agir ainsi pendant une période déterminée au début de la session.

Il y a des projets de loi importants de la session précédente qui répondent aux besoins et aux intérêts des Canadiens. Par exemple, il faut rétablir le projet de loi C-49, qui prévoit que la révision des limites des circonscriptions en fonction du recensement de 2001 prend effet le 1^{er} avril 2004.

En raison de leur croissance démographique rapide, la Colombie-Britannique et l'Alberta ont droit à deux sièges supplémentaires chacune, tandis que l'Ontario en aura trois.

[Français]

Dans le cadre du Plan d'action pour la réforme démocratique, que j'ai d'ailleurs l'honneur de piloter en cette Chambre, le gouvernement a donc promis de rétablir le projet de loi C-34, la Loi visant à créer les postes de commissaire à l'éthique indépendant et de conseiller sénatorial en éthique qui feront rapport à leur Chambre respective. Nous espérons qu'avec l'appui des parlementaires de tous les partis de cette Chambre nous pourrions mettre ce projet de loi en oeuvre.

Le gouvernement rétablira d'autres projets de loi. En voici une liste partielle: le projet de loi C-17, Loi de 2002 sur la sécurité publique; le projet de loi C-20, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada; le projet de loi C-23, Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels; le projet de loi C-57, Loi sur l'autonomie gouvernementale de la première nation de Westbank.

[Traduction]

Comme le montre cette liste, la motion sert les intérêts de la Chambre. Elle sert aussi les intérêts exprimés par l'opposition dans plusieurs cas. Pour ces raisons, je sollicite aujourd'hui l'appui de tous les députés. Si nous en arrivons à un consensus, peut-être pourrions-nous adopter cette motion aujourd'hui même.

[Français]

Appuyons cette motion, appuyons cette mesure qui a déjà été appuyée maintes fois par tous les partis de la Chambre. Je souhaite sincèrement que nous puissions concentrer nos efforts et nos

Initiatives ministérielles

ressources sur les questions qui préoccupent vraiment les Canadiens et Canadiennes.

[Traduction]

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je reprends un des points abordés à la fin de l'intervention du leader à la Chambre à ce sujet.

Le leader à la Chambre a dit que cette motion sert les intérêts de la Chambre. Or, certains projets de loi que le gouvernement rétablit maintenant servent uniquement les intérêts du Parti libéral.

Un des projets de loi dont il a parlé concerne la modification de la Loi électorale du Canada. Il a souligné à quel point il est important pour l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario d'avoir ces sièges supplémentaires. Toutefois, je signale que cette mesure législative comporte une disposition extrêmement antidémocratique qui ne sert ni les intérêts des Canadiens ni ceux de nombreux députés de la Chambre des communes. Cette disposition prévoit que toutes les modifications s'appliqueraient plus tôt. Ainsi, contrairement à ce que prévoit la loi, en l'occurrence une entrée en vigueur le 18 août, les libéraux veulent devancer l'application des modifications au 1^{er} avril. En fait, ils veulent faire adopter ce projet de loi à toute vapeur, à la Chambre et au Sénat, afin de convoquer rapidement des élections.

Le principal objet de cette mesure législative est de miner et de faire dérailler toute tentative d'organiser des élections fédérales comme il se doit, ce qui permettrait à notre parti de tenir son congrès politique et de mettre ses positions en place. C'est pour cette raison que les libéraux tentent aujourd'hui de procéder de la sorte. Cette manoeuvre du gouvernement est carrément antidémocratique et, à titre de représentants dans cette Chambre, nous devrions vivement nous y opposer.

Le premier ministre soutient avoir formé un nouveau gouvernement, pourtant, avec cette motion, il réclame le privilège d'être l'ancien gouvernement de Jean Chrétien. Il rétablit toutes les mesures que l'ancien premier ministre n'a pas réussi à faire adopter. Sur le plan de la procédure, le premier ministre veut être perçu, comme la plupart des Canadiens perçoivent d'ailleurs son gouvernement, comme l'ancien gouvernement Chrétien. Voilà exactement ce qu'il fait en procédant de cette façon aujourd'hui.

Nous, députés de l'opposition, estimons avoir affaire à un vieux gouvernement, mais nous soutenons néanmoins que la nouvelle administration doit proposer ses propres mesures législatives, présenter une nouvelle image et clairement montrer aux Canadiens ce qu'elle entend mettre de l'avant. Or, cela ne se fera pas avant le 1^{er} avril parce que nous allons débattre d'anciennes mesures législatives. Nous n'allons pas discuter des nouvelles idées que le premier ministre proposera. Voilà la conclusion qui saute aux yeux, quand on voit ce qui se passe ici aujourd'hui.

J'accepte le fait que c'est une pratique bien établie qu'un gouvernement présente une motion de rétablissement dans une nouvelle session. Toutefois, il n'a pas été établi qu'un soi-disant nouveau gouvernement peut rétablir des projets de loi du gouvernement précédent. Ce gouvernement se prétend nouveau, mais ses actes démontrent le contraire.

Initiatives ministérielles

J'ai examiné tous les précédents et je n'ai pas pu trouver un seul exemple d'un nouveau gouvernement qui rétablit des projets de loi d'une session précédente. Dans les *Journaux* du 21 octobre 1970, à la page 46, il est consigné que la Chambre a adopté une motion de rétablissement. Le premier ministre était Pierre Trudeau et la motion a rétabli des projets de loi du gouvernement de M. Trudeau provenant de la session précédente.

Le 9 mai 1972, à la page 281 des *Journaux*, il est rendu compte de l'adoption d'une autre motion et, encore une fois, Pierre Trudeau était le premier ministre à cette session et à la session précédente.

Le 8 mars 1974, aux pages 25 et 26, on indique qu'une motion de rétablissement a été adoptée. Les circonstances étaient les mêmes que le 9 mai 1972.

Le 3 octobre 1986, aux pages 47 et 48, le compte rendu indique que le gouvernement de M. Mulroney a présenté une motion de rétablissement des projets de loi du gouvernement Mulroney provenant de la session précédente. Toutefois, c'était le même gouvernement.

Le 4 mars 1996, aux pages 34 et 35 et 39 à 41 des *Journaux*, on peut lire que le gouvernement de Jean Chrétien a rétabli des projets de loi du gouvernement Chrétien de la session précédente.

• (1220)

Puis, il y a eu le 12 novembre 2003 et le gouvernement de Jean Chrétien a encore réussi à rétablir des projets de loi d'une session précédente, bien qu'il se soit heurté à un certain problème lorsqu'il a tenté de rétablir d'autres questions, ce qui a débouché sur une décision du Président qui a divisé la motion en trois parties.

De nombreux arguments ont été avancés contre la pratique en vertu de laquelle un premier ministre rétablit les projets de loi de son gouvernement provenant d'une session précédente. Cela va à l'encontre de la pratique de la prorogation, de ses conséquences et de ses raisons. C'est contraire à l'idée qu'on commence une session avec des idées neuves et une nouvelle orientation. C'est contraire à l'idée qu'un nouveau gouvernement devrait avoir de nouveaux projets de loi et soumettre de nouvelles idées dont nous pouvons débattre.

Si le premier ministre ne fait pas ce qu'un nouveau gouvernement devrait faire, n'est-ce pas parce qu'il ne veut pas que les Canadiens connaissent ses positions? Veut-il nous tenir dans l'incertitude, en faisant une déclaration un jour et une déclaration différente un autre jour, faisant marche arrière sur toutes sortes de questions, et ne présentant pas des projets de loi qui aient du contenu, dont nous pourrions débattre et qui indiqueraient l'orientation de son gouvernement? Est-ce la raison pour laquelle nous n'avons pas de nouveaux projets de loi?

Ce qui se passe ici aujourd'hui est bien pire que je ne l'ai dit. C'est inacceptable sur le plan procédural. Le premier ministre actuel tente de rétablir des projets de loi d'un autre premier ministre et provenant d'une autre session, et il ose se dire le chef d'un nouveau gouvernement.

Lorsque le premier ministre a promis une réforme démocratique et s'est engagé à faire les choses différemment, nous avons cru qu'il avait l'intention d'améliorer le fonctionnement du Parlement. Or, jusqu'à maintenant, le premier ministre s'est conduit de manière moins démocratique que ses prédécesseurs; la plupart d'entre nous croyions que c'était impossible, mais ça se produit sous nos yeux.

Monsieur le Président, vous savez très bien que je m'occupe de la Loi sur les armes à feu depuis neuf ou dix ans. En 1994, j'ai commencé à suivre le dossier en pensant que la mesure législative en

question disparaîtrait assez rapidement. Cependant, le premier ministre a maintenant recours à une tactique que son prédécesseur a aussi employée pour maintenir cette loi en vigueur. Il a affirmé clairement que la question ne fera pas l'objet d'un vote libre au Parlement. Il a aussi affirmé très clairement que ce vote sur le financement du registre des armes à feu serait un vote de confiance à l'égard de son gouvernement.

Comment le nouveau premier ministre peut-il rétablir toute une série de projets de loi, alors qu'il soutient que tous ses projets de loi et ses programmes devront subir sept contrôles pour être maintenus? Comment peut-il imposer la Loi sur les armes à feu, alors que celle-ci échouerait les sept tests qu'il a instaurés lui-même? Comprenez-moi bien. Ces tests sont excellents et je les appuie entièrement. Je crois que tous les projets de loi devraient subir ces contrôles. Cependant, pourquoi instaurer des tests si, à la première occasion, on crée une exception pour la Loi sur les armes à feu, tout en réaffirmant que les tests s'appliqueront à tous les autres projets de loi et programmes présentés à la Chambre? De toute évidence, on ne respecte pas la démocratie comme on nous avait donné l'impression qu'on le ferait.

Le 12 et le 16 mai 2003, un ancien leader du gouvernement à la Chambre a abordé la question du privilège parlementaire, lequel exempte les députés de comparaître en qualité de témoins dans tout tribunal. J'ai déjà abordé cette question avec vous, monsieur le Président. La question, dans ce cas, était de savoir si le premier ministre pourrait invoquer le privilège parlementaire pour obtenir la protection de la loi, et j'avais présenté une série d'arguments. Permettez-moi de lire à ce sujet le jugement de la Cour d'appel du Canada, qui dit ceci:

...le privilège parlementaire d'un député à ne pas témoigner dans une action au civil s'applique durant toute une session du Parlement, 40 jours après la prorogation ou la dissolution du Parlement et 40 jours avant le commencement de la nouvelle session.

On ne tient tout simplement aucun compte de cette décision dans le cas actuel.

J'aimerais parcourir la liste de certains des projets de loi que nous aimerions exclure du rétablissement, par exemple le projet de loi C-7, Loi concernant le choix des dirigeants, le gouvernement et l'obligation de rendre compte des bandes indiennes et modifiant certaines lois. Nous aimerions que ce projet de loi ne soit pas retenu.

Nous aimerions également que soit exclu le projet de loi C-19, Loi concernant le choix des dirigeants, le gouvernement et l'obligation de rendre compte des bandes indiennes et modifiant certaines lois.

• (1225)

Nous aimerions exclure de la liste le projet de loi C-20, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada.

Nous aimerions que le projet de loi C-22, Loi modifiant la Loi sur le divorce, la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions, la Loi sur les juges et d'autres lois en conséquence, ne soit pas retenu.

Il y a également le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur les transports au Canada et la Loi sur la sécurité ferroviaire, édictant la Loi sur VIA Rail Canada et modifiant d'autres lois en conséquence. Nous aimerions l'exclure.

Le projet de loi C-38, Loi modifiant la Loi sur les contraventions et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, devrait être exclu.

Initiatives ministérielles

Au Sénat, il y a le projet de loi C-13, Loi concernant les techniques de procréation assistée et la recherche connexe. Les Canadiens s'inquiètent beaucoup à son sujet. Il est clair que l'on ne devrait pas rétablir ce projet de loi.

Le projet de loi C-34 est une loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada. Il concerne la mise en place d'un commissaire à l'éthique, d'un conseiller sénatorial en éthique et d'autres lois en conséquence. Le premier ministre a fait beaucoup de bruit au sujet de ce projet de loi. Il parle de la nécessité de mettre en place un commissaire, mais le gouvernement précédent présente une mesure législative qui ne s'applique qu'aux députés d'arrière-ban, non aux membres du Cabinet. Les problèmes que nous avons constatés ici, à Ottawa, ne concernent pourtant pas les députés d'arrière-ban. Ils concernent ceux qui assument des responsabilités au sein du Cabinet.

Il y a le projet de loi C-35, Loi modifiant la Loi sur la défense nationale (rémunération des juges). Il ne devrait pas être rétabli.

Le projet de loi C-36 est une Loi constituant Bibliothèque et Archives du Canada, modifiant la Loi sur le droit d'auteur et modifiant certaines lois en conséquence. Toutes ces modifications nous inquiètent beaucoup.

En ce qui concerne ces projets de loi, j'aimerais présenter un amendement. Je propose:

Que la motion soit modifiée par l'ajout de ce qui suit:

«à l'exception des projets de loi suivants:

Je les ai déjà énumérés, mais je les lirai à nouveau aux fins de cet amendement:

C-7, Loi concernant le choix des dirigeants, le gouvernement et l'obligation de rendre compte des bandes indiennes et modifiant certaines lois;

J'ai fait une erreur lors de ma première énumération, que je corrige maintenant.

C-19, Loi prévoyant les pouvoirs en matière d'imposition foncière des premières nations, constituant la Commission de la fiscalité des premières nations, le Conseil de gestion financière des premières nations, l'Administration financière des premières nations ainsi que l'Institut de la statistique des premières nations et apportant des modifications corrélatives à certaines lois;

C-20, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada;

C-22, Loi modifiant la Loi sur le divorce, la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, la Loi sur la saisie-arrest et la distraction de pensions, la Loi sur les juges et d'autres lois en conséquence;

C-26, Loi modifiant la Loi sur les transports au Canada et la Loi sur la sécurité ferroviaire, édictant la Loi sur VIA Rail Canada et modifiant d'autres lois en conséquence;

C-38, Loi modifiant la Loi sur les contraventions et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances;

Dans ce cas-ci également, les Canadiens sont très inquiets.

C-13, Loi concernant la procréation assistée;

C-34, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (conseiller sénatorial en éthique et commissaire à l'éthique) et certaines lois en conséquence;

C-35, Loi modifiant la Loi sur la défense nationale (rémunération des juges militaires);

C-36, Loi constituant Bibliothèque et Archives du Canada, modifiant la Loi sur le droit d'auteur et modifiant certaines lois en conséquence.»

● (1230)

Le Président: Le débat porte sur l'amendement.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, la présentation de nouveaux projets de loi à la Chambre et au Sénat après une prorogation est une affaire sérieuse. Nous devons tenir compte du sort réservé à certaines de ces lois au cours de la dernière législature.

Une mesure qui me préoccupe beaucoup est le projet de loi C-13. Il y a eu à la Chambre un débat épique sur ce texte. Nous sommes

restés le soir à la Chambre pendant deux heures et demie ou trois heures pour voter sur le projet de loi C-13, qui concerne les techniques de reproduction. Le projet de loi initial, qui portait le numéro C-56, a été présenté à la Chambre au début de la 37^e législature.

Toutefois, si nous remontons aux origines du projet de loi, nous constatons que sa première version, le C-47, est restée en plan au *Feuilleton* en 1997. Et ce texte trouvait sa source dans les travaux d'une commission royale du début des années 90.

Je ne prétends pas que cette mesure est inutile. On peut même dire qu'elle n'a que trop tardé.

Quelques mots sur l'histoire de cette mesure législative. Il est très important de comprendre cette histoire pour savoir s'il est opportun de rétablir ce projet de loi maintenant, après la prorogation et juste avant des élections.

Je ne prétendrai pas que nous n'avons pas besoin de cette loi. Au contraire, j'ai défendu longtemps et vigoureusement la nécessité de légiférer dans ce domaine. La science est beaucoup plus avancée que la mesure examinée à l'heure actuelle. Il n'en demeure pas moins que cette mesure comporte plusieurs lacunes graves.

Le projet de loi a fait l'objet d'un débat très actif au sein du comité. Il y avait au moins quelque 100 amendements que nous voulions apporter au projet de loi, qui avait fait l'objet d'un vote très serré, avant de le renvoyer. Il est évident que la question ne laisse aucun Canadien indifférent. Tous les députés qui ont entendu les témoins au sein du comité étaient profondément engagés dans le débat. La plupart des Canadiens, surtout les députés, se sentent interpellés par cette question.

J'interviens au sujet de ce projet de loi parce que le Parlement l'a examiné très longuement. Toutefois, au début de la 37^e législature, le ministre de la Santé a décidé de présenter un projet de loi qui ne serait pas traité comme les autres à la Chambre des communes. Ce projet de loi a été renvoyé directement au comité. C'est la première fois qu'un projet de loi de ce type est renvoyé directement au comité, sans passer par les étapes de la première et de la deuxième lecture à la Chambre des communes.

De la façon la plus objective qui soit, nous avons invité des témoins compétents provenant des quatre coins du pays et de la planète à comparaître devant le comité et à l'éclairer de leur sagesse. Ce faisant, nous voulions en arriver à comprendre comment élaborer et façonner un projet de loi qui refléterait les points de vue des Canadiens. Nous tenions à ce que cette loi soit la meilleure au monde. Voilà ce que le comité visait. Nous n'avons ménagé aucun effort.

Le comité a entendu plus de 150 témoins. Nous avons recueilli les opinions de sommités mondiales en la matière. Le comité a entendu des témoins d'autres pays et examiné les lois en vigueur dans ces pays. Il a examiné tous les aspects de l'avant-projet de loi. Nous avons travaillé très fort, dans un esprit d'ouverture et en toute objectivité. Ce fut passionnant. En tant que nouveau député, c'était ma première expérience au sein d'un comité. Je croyais que c'était la façon de faire.

Initiatives ministérielles

Cela fait trois ans maintenant que je siége à la Chambre et je me rends compte que ce n'est pas ainsi que travaillent la plupart des comités. J'en ai eu un premier avant-goût à la toute fin des travaux du comité. Pendant neuf mois, nous avons examiné attentivement un projet de loi très délicat, en laissant de côté nos considérations sectaires. L'aspect le plus grave du projet de loi avait trait à la destruction d'embryons humains ou des cellules souches embryonnaires à des fins de recherche. Presque tous les membres du comité étaient contre cette pratique, en raison des témoignages qu'ils avaient recueillis au cours des neuf mois précédents.

• (1235)

Je n'oublierai jamais les événements qui ont suivi. À la dernière minute, le ministre a rappelé ses troupes à l'ordre et les ministériels qui siégeaient au comité et en qui j'avais confiance, en raison des témoignages recueillis et des propos qu'ils avaient eux-mêmes tenus, ont fait volte-face en ce qui concerne l'utilisation de cellules souches embryonnaires. Je n'arrivais pas à croire que, dans un tel dossier, ils avaient changé d'idée, et c'est pourtant ce qu'ils ont fait. La décision qu'ils ont prise à ce moment-là était très mauvaise à bien des égards.

Nous avons alors voulu savoir pourquoi l'utilisation des cellules souches était nécessaire. Nous voulions savoir pourquoi, en tant que nation, nous devrions autoriser la destruction d'une vie humaine pour en sauver d'autres. La science n'est pas encore rendue là. Les scientifiques nous ont répondu qu'ils avaient besoin de cellules souches embryonnaires, parce qu'elles étaient plus élastiques et pourraient, par conséquent, croître et prendre la forme de tout organe du corps humain. Je les ai mis au défi de me prouver, en utilisant des embryons d'animaux, que cela était possible. Si cela était possible, nous pourrions alors envisager cette possibilité, même s'il est bien difficile pour de nombreux Canadiens de songer à détruire une vie humaine pour en sauver d'autres.

Peut-être existe-t-il une justification scientifique pour modifier l'éthique qui veut que nous protégions la vie humaine du début à la fin, un principe fondamental pour les Canadiens depuis que le Canada existe. Le projet de loi assujettirait cette éthique à « l'intérêt supérieur de la société », de sorte que la vie ne serait plus protégée de façon inconditionnelle. Nous devrions faire des calculs pour voir s'il faut agir de la sorte ou non, et si l'intérêt supérieur le commande, l'approche mathématique deviendra peut-être le principe directeur. Si c'est la seule considération qui prévaut, je crains que ce pays ne s'engage sur une pente dangereuse. Non seulement détruirions-nous des embryons humains, mais les soins de santé devenant de plus en plus coûteux au fil des années, nous en viendrons peut-être à décider s'il vaut la peine de faire des opérations cardiaques dans le cas des personnes âgées, s'il faut continuer de traiter des patients comateux ou s'occuper de personnes handicapées physiquement ou intellectuellement.

Nous en viendrons à prendre des décisions semblables si nous privilégions l'éthique mathématique plutôt que celle qui nous commande de protéger la vie humaine, aussi fragile soit-elle. Ce qui m'inquiète plus que toute autre chose, dans ce projet de loi, c'est de savoir où il nous conduira.

Lorsque nous avons passé tout cela en revue, en comité, nous étions pourtant parvenus à une entente. Nous étions convenus de produire un rapport exprimant nos points de vue. Ce fut une étape ardue. Nous devions rédiger le rapport de manière à ce qu'il ne puisse être exploité et à ce que nous ne nous engagions pas dans cette voie, car le projet de loi à l'étude prévoyait que des recherches seraient faites si elles étaient jugées nécessaires. Le mot nécessaire n'était cependant pas défini, si bien que n'importe quoi pourrait être considéré comme nécessaire, pour peu qu'on en décide ainsi. Nous

étions d'avis qu'il fallait ajouter au projet de loi une disposition stipulant que des recherches semblables seraient faites « seulement dans les cas où aucun autre matériel biologique ne pourrait être utilisé ». Le moment nous semblait venu de l'envisager. Nous nous sommes tous entendus sur cette formulation à l'étape de l'étude en comité, et elle figurait dans nos recommandations.

Les membres du comité estimaient, comme le soutenait mon parti, qu'il fallait décréter un moratoire de trois ans sur la recherche concernant les cellules souches embryonnaires, et attendre d'avoir des preuves scientifiques démontrant la justesse de cette approche. Nous n'en sommes pas encore là. Nous n'avons toujours pas de preuves scientifiques.

En fait, la science nous démontre que nous pourrions obtenir des résultats beaucoup plus prometteurs avec les cellules souches adultes. En comité, nous avons posé la question aux scientifiques. Nous leur avons demandé pourquoi les cellules souches adultes ne pouvaient pas être utilisées. Ils ont répondu qu'on ne pouvait pas les inciter à croître dans la forme de quelque organe du corps que ce soit. En réalité, la preuve du contraire a été fournie pendant que nous en étions à rédiger ce projet de loi. Un chercheur du Minnesota a déclaré que les cellules souches pouvaient être prélevées dans la moelle épinière et forcées à se développer en prenant la forme de n'importe quel organe du corps et qu'elles peuvent être utilisées dans les recherches pour lesquelles il nous fallait auparavant des cellules souches embryonnaires.

Le problème, dans le cas des cellules souches embryonnaires, selon les données scientifiques et de recherche, c'est qu'elles sont tellement élastiques qu'elles ne peuvent être forcées à croître en prenant la forme de l'organe approprié. Cela n'est toutefois pas un problème avec les cellules souches adultes. Je ne suis pas un scientifique, mais des scientifiques m'ont dit que lorsque les cellules souches adultes sont cultivées, elles peuvent être forcées à adopter en croissant la forme de l'organe déterminé par les scientifiques. Les cellules souches adultes ont donc un potentiel très supérieur à celui des cellules embryonnaires.

• (1240)

Nous devrions être très prudents pour ne pas être bernés en permettant des recherches moralement répugnantes et à l'encontre des principes moraux que le Canada et les Canadiens ont valorisés de génération en génération.

Une voix: C'est vrai pour certaines personnes, mais pas pour tout le monde.

M. Rob Merrifield: Mon collègue dit que c'est vrai pour certaines personnes. Depuis aussi longtemps que mon collègue est Canadien, je peux dire que l'éthique au Canada a consisté à respecter la vie humaine, de l'origine à la fin, sans égard à son niveau de fragilité. C'est là un principe canadien, une valeur canadienne, que nous devons chérir car, à défaut de le faire, nous pourrions la perdre. Nous devons être très prudent à cet égard. Ainsi, s'il est possible d'obtenir les mêmes résultats en utilisant des cellules souches adultes, c'est la voie à suivre. Ce projet de loi nous en donne l'occasion.

En ce qui concerne le projet de loi que nous examinons et ce qui s'est vraiment passé au comité, nous éprouvons beaucoup d'autres difficultés à l'égard d'un projet de loi bancal, celui qui est présentement devant le Sénat, si cela va de l'avant aujourd'hui. Ce projet nous pose un sérieux problème car il était assorti d'une centaine d'amendements que nous souhaitons resserrer.

L'autre partie de ce projet de loi, la plus importante, concerne l'organisme qui sera formé pour déterminer ce qu'on accepte ou non de la science. Cet organisme n'a pas d'obligation de rendre des comptes. En fait, il y a dans le texte une disposition indiquant expressément que le ministre de la Santé peut dicter à cet organisme ce qui sera approuvé ou pas. L'organisme n'a d'autre choix que de suivre les instructions du ministre de la Santé. Il n'y a pas de transparence. Il n'y a pas d'obligation de rendre des comptes. Cela va à l'encontre du fait qu'on doit rendre des comptes à notre Chambre et, à travers elle, à la population du Canada. Si l'organisme qui sera formé n'obtient pas l'appui et la confiance des Canadiens, il est voué à l'échec. Nous devrions veiller soigneusement à définir pour l'organisme des paramètres garantissant qu'il rende des comptes.

Il y a divers autres éléments du projet de loi qui nous inquiètent beaucoup. L'anonymité des donateurs est très importante pour un certain nombre de personnes. En réalité, le projet de loi ne visait pas la recherche sur les cellules souches embryonnaires nécessairement, il visait le renforcement des familles. Il avait pour but d'établir des paramètres autour du volet reproduction des cliniques de fécondité qui aident de jeunes couples à avoir des enfants. Cela est très noble. En fait, notre rapport en tient compte. Nous avons dit que nous devrions remplacer le titre du rapport, «Tout sur la science», et dire de quoi il traite. Nous avons intitulé notre rapport «Bâtir la famille», parce qu'il devrait en être ainsi.

Cependant, qui protégera, en l'occurrence, les intérêts de l'enfant à naître si ce n'est notre comité et ce projet de loi? Nous avons dit que les droits de l'enfant à naître devraient avoir préséance sur ceux des personnes qui donnent leurs ovules ou leur sperme. Je pense que c'est là un principe qu'il faudrait tout simplement énoncer. Si nous ne défendons pas le droit de ces enfants de connaître leurs origines, personne ne le fera. Au sein du comité, il y a eu de longues discussions sur cette question, avec toutes sortes d'intervenants. Je me souviens très bien d'une belle jeune femme de 19 ans qui a comparu devant notre comité et qui a dit qu'elle ne connaissait pas son père. Lorsqu'elle déambule dans la rue, elle regarde chaque homme en se demandant qui est son père.

Dans notre pays, il n'y a aucun paramètre établissant combien de fois un individu peut donner son sperme. Le projet de loi ne prévoit pas de limite à cet égard. Cela resterait non contrôlé, comme c'est le cas actuellement. Rien dans le projet de loi ne nous permet de fixer des limites ou de déterminer comment la personne ainsi conçue et née de ce processus peut connaître ses origines biologiques. À notre avis, il ne devrait pas y avoir de responsabilité découlant de cela. Le simple fait de connaître ses origines biologiques est, à mon avis, un droit fondamental de tout être humain et c'est quelque chose que l'enfant devrait connaître.

Nous trouvons répugnante l'idée de la maternité de substitution prévue dans le projet de loi, l'idée de louer un utérus pour pouvoir concevoir un enfant; en effet, si quelqu'un veut aider une autre personne à concevoir un enfant, il devrait alors le faire pour des motifs purement altruistes, et non pas pour obtenir une rétribution. Ce projet de loi peut nous engager dans cette voie, car il autorise la rétribution des mères porteuses. Si l'on autorise pareille rétribution, ne serait-ce qu'en permettant d'indemniser la mère porteuse pour le salaire qu'elle perd lorsqu'elle a l'enfant, on reconnaît que cela pose un problème. Nous nous opposons farouchement à cela et nous estimons que cela ne devrait pas se produire.

●(1245)

On en arrive alors à toute la question du clonage. Il est intéressant de voir que lorsqu'on aborde la question du clonage et qu'on jette un coup d'oeil à ce projet de loi, on constate inmanquablement qu'il

Initiatives ministérielles

faudrait le désigner comme étant le projet de loi sur le clonage. À certains égards, c'est ainsi qu'il devrait être désigné. En fait, ce projet de loi devrait être carrément scindé en plein milieu car nous soutenons depuis le tout début qu'il comporte deux voies.

La première voie concerne les interdictions concernant toutes les activités que la nation et que cette Chambre devraient considérer, collectivement et sans hésitation, comme inadmissibles, en l'occurrence le clonage humain et le clonage thérapeutique, la modification germinale et la création de chimères qui résultent de combinaisons de gènes animaux et humains. Nous estimons ces pratiques répugnantes.

La raison pour laquelle le clonage est si répugnant est qu'un seul de ses produits sur 200 ou 300 naît vivant et sain. Il suffit de songer à Dolly, la brebis issue de la technologie de clonage, pour laquelle il a fallu 300 essais avant de réussir. En outre, on a constaté que Dolly vieillissait prématurément et que, par conséquent, elle présentait certaines lacunes. Malheureusement, 300 autres bêtes n'ont jamais survécu, à cause d'un handicap physique ou mental ou d'un autre problème. Je ne veux pas dire que les moutons présentent des retards mentaux, mais je veux dire que si nous transposons ce que nous savons des brebis aux humains, nous allons nous retrouver avec de sérieux problèmes. Ce sont des pratiques répugnantes. La plupart des nations du monde estiment que nous ne devrions pas en arriver là.

Ce que je trouve stupéfiant dans toute cette notion de clonage humain, c'est que je ne connais pas beaucoup de pays qui affirment que le clonage humain devrait être autorisé, mais je sais que, aux Nations Unies, l'automne dernier, un débat a eu lieu sur cette même question pour déterminer si les pays devraient prendre des mesures pour l'autoriser ou non. En fait, trois motions ont été présentées aux Nations Unies.

Une motion provenant du Costa Rica, qui avait recueilli l'appui de 60 pays et plus, interdirait le clonage humain et à des fins thérapeutiques et serait conforme à notre projet de loi, celui dont nous sommes saisis.

Ce qui s'est passé à l'ONU était fort intéressant.

Une autre motion, présentée par la Belgique, avait reçu l'appui d'une dizaine de pays. Elle disait que nous ne devrions interdire que le clonage à des fins reproductives, et non le clonage à des fins thérapeutiques, ce qui ne serait pas conforme au projet de loi dont notre comité est saisi et à celui qu'étudie le Sénat. Il est intéressant que le Canada ait appuyé la Belgique au début, ce qui allait contre sa position, s'il s'agit bien de la position qu'il entend exprimer dans ce projet de loi. C'est ce que refléterait le projet de loi. Le Canada a dit que nous ne devrions pas l'interdire; il a appuyé la motion de la Belgique.

Une autre motion qui a été présentée a été la première sur laquelle on a voté. Elle provenait de quelques-uns des pays arabes et disait que la question était quelque peu complexe. Elle proposait d'attendre deux ans. Il est intéressant que, lors de la tenue du vote aux Nations Unies, le Canada a refusé de voter. Il s'est abstenu. À cause de cela, il y a eu égalité des voix et nous avons perdu. La motion visait à reporter la question pendant deux ans.

Il est incroyable que nous n'ayons pas appuyé la position réelle de notre pays sur le plan international. Le Canada devrait avoir honte de ce que nous avons fait sur le plan international et du message que nous envoyons aux autres pays sur cette question.

Initiatives ministérielles

Ce projet de loi est d'une complexité incroyable. Lorsqu'on parle à des gens dans la rue, qu'on leur dit qu'il s'agit d'un projet de loi sur les technologies de procréation et qu'on commence à entrer dans les détails, ils prennent un air absent. Le projet de loi est très complexe. Même ceux qui ont siégé au comité et qui ont écouté tous les témoins avaient du mal à comprendre, tellement le projet de loi est complexe.

J'essaie de résumer en des termes aussi simples que possible et de donner des explications aussi simples que possible, pour que la Chambre et les téléspectateurs comprennent vraiment les conséquences de ce projet de loi pour notre pays.

À un certain moment, je me suis même adressé à vous, monsieur le Président, pour demander la tenue d'un débat d'urgence sur la question.

Puis, j'ai cru qu'il serait approprié de déposer une motion au comité en vue de scinder ce projet de loi puisque je suis d'avis que c'est ce qu'il conviendrait de faire. Si, comme je l'ai dit précédemment, nous devions prévoir deux mesures, l'une sur les interdictions et l'autre sur la réglementation, et si nous présentions une mesure législative portant uniquement sur les interdictions, je crois qu'elle serait adoptée en moins de temps qu'il n'en a fallu pour adopter l'augmentation du salaire des députés, c'est-à-dire 72 heures. Je crois que c'est ce que nous devrions faire.

● (1250)

Nous devrions séparer ce projet de loi dès que possible et le représenter ainsi. Dans cette optique, je suis d'avis que le projet de loi qui nous est revenu après la prorogation et qui doit être soumis au Sénat devrait être mis à l'écart. Nous ne devrions pas aller de l'avant dans ce dossier.

Je ne sais pas quoi faire. J'ai envoyé une lettre au Sénat et j'espère de tout coeur que le Sénat prendra ses responsabilités et qu'il fera un examen objectif. J'ai parlé au sénateur Kirby et aux membres du comité. J'espère qu'ils prendront les mesures qui s'imposent, qu'ils ne se contenteront pas de faire adopter ce projet de loi à toute vapeur avant les élections et qu'ils l'examineront en toute objectivité. Il est très important que nous le fassions. Il est extrêmement important qu'un vote libre puisse se tenir à ce sujet au Sénat, pas comme cela s'est fait ici.

Même s'il ne s'agissait pas d'un vote libre, bon nombre de nos vis-à-vis se sont prononcés contre cette mesure législative en raison de son manque de constance et de ce qu'elle entraînera comme conséquence pour le pays. Il est très important que nous scindions le projet de loi, que nous y mettions un frein et que nous déposions un nouveau projet de loi pour y apporter certaines restrictions.

Je propose:

Que l'amendement soit modifié par l'ajout de: Projet de loi C-49, Loi sur la date de prise d'effet du décret de représentation électorale de 2003.

● (1255)

Le Président: Le vote porte donc sur le sous-amendement.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours de mon collègue et, effectivement, il est très étonnant de se retrouver dans la situation actuelle. Le gouvernement n'est pas en début de mandat et l'automne dernier, il a changé de chef, tout en sachant depuis un an que cela allait se produire.

Ces gens étaient censés être prêts à gouverner, avoir de nouvelles idées et de nouvelles approches. Cependant, nous sommes maintenant pris dans un imbroglio. On dirait qu'on fait de la vente

sous pression en ce qui a trait à l'adoption de projets de loi. En effet, l'automne dernier, leur adoption n'était pas assez urgente puisque les travaux ont pris fin à la Chambre. Soudainement, à notre retour à la Chambre, on se rend compte qu'on veut ramener les mêmes projets de loi. Dans certains cas, c'est acceptable, mais dans d'autres cas, c'est inacceptable.

Je voudrais poser une question à mon collègue qui a déposé un sous-amendement portant sur le projet de loi C-49, qui vise à devancer la date de prise d'effet du décret de représentation électorale de 2003.

Ne vient-on pas un peu briser la Loi électorale du Canada qui devait être appliquée de la façon la moins partisane possible, dans laquelle on avait prévu un délai d'une année entre le moment où les commissions décident de la prise d'effet de la nouvelle carte électorale et le moment où on pouvait déclencher une élection?

On a déposé un projet de loi très partisan pour satisfaire le nouveau premier ministre, de façon à déclencher une élection au mois d'avril 2004, alors que normalement, cette élection n'aurait pas dû être déclenchée avant l'automne 2004. On a donc devancé la date de six mois.

Est-ce que n'est pas effectivement un geste inacceptable? Est-ce que la meilleure façon de contrer cette question serait que ce projet de loi, présenté par le gouvernement, ne soit pas débattu à la Chambre et que la loi électorale s'applique comme il était prévu initialement?

[Traduction]

M. Rob Merrifield: Monsieur le Président, dès qu'il est question de la loi sur les limites des circonscriptions électorales, le débat devient fort intéressant. Tous les 10 ans, nous devons l'examiner. Nous déterminons si la population a augmenté ou diminué, puis nous déplaçons les limites en conséquence. C'est ce que nous faisons maintenant.

Nous n'avons en principe rien contre cela. C'est un processus normal qui contribue à améliorer la démocratie. Il garantit que certaines circonscriptions ne comptent pas un nombre disproportionné d'électeurs par rapport à d'autres. J'estime que c'est très pertinent, mais tout cela existe déjà.

La population du Canada a augmenté et je pense que sept nouveaux sièges sont proposés dans ce projet de loi. Les limites des circonscriptions étant modifiées, sept nouvelles circonscriptions verront le jour. Cela n'est pas un problème pour nous. L'échéance a été fixée. Nous ne voyons pas pourquoi la date devrait être devancée et maintenant fixée en avril.

Pourquoi adopter cette mesure pour des motifs électoraux et parce que le gouvernement projette d'aller rapidement en élection? C'est faire de la petite politique avec la volonté populaire. Pareil procédé est des plus inacceptables et condamnables.

Il y a un processus démocratique. Nous avons toujours dit que lorsque nous gagnerons les élections nous déterminerons une date fixe pour la tenue des élections afin de ne pas jouer à ce jeu ridicule. Nous déplaçons maintenant la date du mois de juillet ou d'août au 1^{er} avril. J'estime qu'il est tout à fait ridicule de déplacer ainsi la date. Pourquoi?

Initiatives ministérielles

Le gouvernement devrait rester en place et gouverner pendant un certain temps. Qu'il gouverne pendant un certain temps, et qu'il aille ensuite aux urnes. Nous verrons alors si les Canadiens appuient les libéraux et les réélisent pour gouverner le pays. C'est un risque à prendre que de partir avant et il est absolument répugnant que le gouvernement présente une telle mesure et la fasse adopter de force.

Le gouvernement en paiera le prix dans les urnes s'il impose de nouvelles élections aux Canadiens.

• (1300)

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'arrive mal à saisir la dernière réponse du député et le discours du député de Yorkton—Melville qui a parlé avant lui. Si j'ai bien compris, ils affirment que le projet de loi que nous déposons de nouveau à la Chambre ne devrait pas l'être et qu'il n'est pas normal de rétablir un projet de loi qui était inscrit au *Feuilleton* à l'automne et dont l'étude n'était pas terminée.

Puis, le député s'est engagé dans une explication, tout à fait appropriée je crois, de ses idées sur le projet de loi C-49, une mesure législative très importante.

Le député pourrait-il nous dire si, comme son collègue de Yorkton—Melville, il croit que nous ne devrions pas étudier cette mesure législative, que nous ne devrions pas rétablir les projets de loi importants et que nous ne devrions pas présenter à nouveau le projet de loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales? Que devrions-nous faire selon lui? Faudrait-il repartir à zéro sans nous préoccuper des questions primordiales que le pays doit régler et dont l'étude avait été amorcée mais pas terminée lors de la session précédente?

Il me semble que le gouvernement agit de manière logique et fondamentale. Les députés ont étudié de nombreuses mesures législatives qui sont demeurées en suspens à la prorogation. Le projet de loi C-49 est un exemple parmi d'autres. Nous avons naturellement rétabli ces projets de loi pour que les députés puissent en discuter à nouveau, pour qu'ils puissent en débattre à la Chambre.

Je ne comprends pas qu'on dise qu'en agissant ainsi, le gouvernement adopte une position étrange. Je laisse le député et vous-même en juger, monsieur le Président, mais je crois qu'un projet de loi qui donne à de nombreux citoyens de notre pays l'occasion de participer au processus électoral dans le cadre de nouvelles circonscriptions est un projet de loi fort important. Si l'on peut le rétablir et obtenir qu'il soit adopté plutôt tôt que tard, ce sera dans l'intérêt des citoyens, qui ont le droit d'avoir des circonscriptions délimitées de manière à ce qu'ils soient mieux représentés.

M. Rob Merrifield: Monsieur le Président, soyons clairs. La mesure législative déposée ne va certainement pas dans l'intérêt des Canadiens, mais plutôt dans celui du parti d'en face. Il est malheureux qu'il en soit réduit à jouer ce genre de jeu.

Le parti libéral du Canada joue des jeux. Il dit que les choses sont différentes, que son gouvernement est nouveau et amélioré. À mon avis, c'est toujours la même rhétorique. Ce sont les libéraux qui ont prorogé la session sans raison. Ils auraient plutôt dû s'occuper de gérer la nation.

Notre premier ministre a pris de longues vacances loin de la Chambre et nous partirons encore pour une longue relâche en mars, puis des élections devraient être déclenchées. C'est ce que les rumeurs laissent entendre. Cela ne devrait pas se passer ainsi.

Nous devrions nous occuper des affaires de l'État et penser ensuite à aller aux urnes une fois que les Canadiens auront eu la chance de juger réellement si les libéraux font du bon travail ou non. Il y a bon

nombre de raisons qui me portent à dire que ce n'est pas le cas. Le fait de tenter de faire adopter une telle mesure législative est très certainement une indication du fait que rien n'a changé. Nous n'avons pas affaire à un parti nouveau et amélioré. C'est la même rhétorique et les mêmes vieux visages. Les Canadiens peuvent s'attendre à faire face aux mêmes vieux problèmes. C'est malheureux, parce que nous aurions eu une occasion en or de gérer le pays de façon appropriée.

• (1305)

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, PCC): Monsieur le Président, pour pouvoir nous attaquer au déficit démocratique, nous devons moderniser le système. Il me semble tellement évident que la date des élections devrait être prévue par la loi. Cela devrait aller de soi. Le déclenchement des élections ne devrait pas être laissé à des manipulateurs ou à des initiés avides de choisir le moment le plus favorable à leurs intérêts. Dans une démocratie, la date des élections devrait être prévue par la loi. C'est d'ailleurs le cas dans plusieurs démocraties. Nous sommes en mauvaise posture dans ce domaine.

Mon éminent collègue ne croit-il pas qu'il vaudrait mieux que la date des élections soit prévue par la loi plutôt que laissée à la discrétion de politiciens de coulisses opportunistes?

M. Rob Merrifield: Monsieur le Président, notre système s'inspire du système parlementaire britannique. L'État canadien a pour ainsi dire donné naissance à une tradition hybride en adaptant certains éléments de ce système.

D'autres pays ont choisi une autre voie. L'Australie est un pays du Commonwealth britannique dont le système est un hybride du système parlementaire britannique. Selon moi, le système parlementaire australien reflète beaucoup mieux les valeurs démocratiques. Ce système est meilleur que le nôtre à plusieurs égards. Nous avons beaucoup à apprendre du modèle australien.

Aux États-Unis, on a un mandat de quatre ans. Dans ce pays, on connaît exactement le moment où les élections auront lieu. D'autres pays démocratiques et libres croient qu'il appartient au premier ministre, voire à son épouse, de déclencher des élections. C'est parfaitement ridicule et insensé. La conduite des affaires de l'État devrait être dénuée de toute partisanerie. On ne saurait tolérer qu'un parti occupe le haut du pavé parce qu'il croit que l'économie, le taux de chômage, la conjoncture ou les perspectives économiques saisonnières jouent en sa faveur.

Nous devrions abandonner ce type de pratique. Il est évident que nous devrions légiférer de manière à ce que les Canadiens connaissent la date des élections au début du mandat d'un nouveau gouvernement.

Initiatives ministérielles

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, étant donné que c'est la première fois que je prononce un discours en 2004, je voudrais profiter de l'occasion pour vous souhaiter à vous, aux citoyennes et aux citoyens de Argenteuil—Papineau—Mirabel que je n'aurais pas eu le temps de croiser durant le temps des Fêtes, aux Québécoises, aux Québécois, aux Canadiennes et aux Canadiens une bonne année 2004 pleine de santé et de succès dans tout ce que vous pourrez entreprendre.

Aujourd'hui, j'ai la chance de discuter sur la motion de rétablissement des lois du gouvernement. Je dis bien «la chance d'en discuter», mais ce n'est jamais facile quand on constate la situation.

Je vais essayer d'expliquer aux Québécoises, aux Québécois, aux Canadiennes et aux Canadiens la façon dont s'y prend le gouvernement pour réintégrer des projets de loi qui, de toute façon, auraient dû être adoptés lors de la dernière session. C'est simple. Pourquoi est-on obligé d'avoir une motion de rétablissement des lois? C'est tout simplement parce que le gouvernement, M. Chrétien en tête, a décidé en novembre de proroger la Chambre et de mettre fin aux discussions parlementaires. Pourquoi? Parce qu'il y avait un nouveau chef du Parti libéral, qu'un nouveau premier ministre s'en venait.

On a décidé de proroger la Chambre parce qu'on pensait sûrement que, peut-être, d'autres personnes de l'extérieur pourraient se joindre au groupe de parlementaires ou je ne sais quoi. Tout ce que l'on sait c'est que nous, les députés, n'avons pas pu discuter de politiques en cette Chambre depuis le mois de novembre 2003. Nous n'avons repris les débats que lundi de cette semaine. Ce sont pratiquement trois mois durant lesquels les députés n'ont pas pu discuter de projets de loi qui se veulent pourtant importants pour certains. La preuve, c'est que le gouvernement veut les réinsérer dans l'ordre du jour et dans les discussions de cette Chambre.

Toutefois, s'ils étaient aussi importants que cela, pourquoi avoir prorogé la Chambre alors qu'on se retrouve aujourd'hui avec des députés qui étaient déjà ici. On a joué à la chaise musicale, mais il n'y a pas eu de changement. C'est toujours le même bon vieux groupe de députés libéraux qui dirigent encore ce gouvernement.

On en a fait toute un plat. On a ajourné les débats, on a envoyé en congé tous les députés de la Chambre. Puis trois mois plus tard, cette semaine, aujourd'hui, on arrive avec une motion visant à reprendre des discussions sur des projets de loi dont on aurait dû de toute façon discuter et qui auraient sûrement dû être adoptés lors de la dernière session.

C'est là où le bât blesse. Les citoyennes et les citoyens ne savent pas par quelles péripéties nous, les députés, devons passer. Nous sommes là pour servir les intérêts des commettants, pour être présents en Chambre et discuter des projets de loi. C'est pour cela que les gens nous élisent. Nous sommes là pour les représenter et adopter des lois visant à améliorer la situation des Québécoises et des Québécois. C'est ainsi que la population s'exprime, c'est la démocratie. Elle envoie ici des représentants qui doivent défendre ses intérêts et qui doivent discuter de l'amélioration des lois, de façon à ce que ce soit beaucoup plus raisonnable pour elle.

Aujourd'hui, on traite, on discute, on tergiverse au sujet de projets de loi qui auraient dû être adoptés dès novembre. C'est très important dans le débat. En effet, quand on réinsère des projets de loi, le gouvernement prend bien soin de dire qu'il ne les réinsère pas tous, même si certains avaient été déposés. Évidemment, c'est une

question de temps. En effet, on a dû proroger la Chambre dès novembre, ne pas faire discuter les députés sur les projets de loi, ne commencer qu'en février; en plus de cela, on a un premier ministre qui a décidé, avant même d'être chef du Parti libéral, qu'il y aurait des élections en avril.

Évidemment, il a utilisé la Chambre pour présenter des projets de loi, dès septembre et octobre pour pouvoir tenir des élections en avril. Il y a, entre autres, le projet de loi C-49 sur la réforme de la carte électorale. J'oserais dire qu'il y avait une seule procédure non partisane en cette Chambre et c'était la Loi sur la réforme de la carte électorale. Tous les 10 ans, on réforme la carte électorale. La loi est ainsi faite que la nouvelle carte entre en vigueur un an après son adoption en décret.

Pour la situation dont on parle, la date était le 26 août 2003 selon la loi qui a été adoptée au cours d'autres sessions parlementaires, par d'autres députés en cette Chambre qui étaient là avant moi, et que je respecte. C'est cela la démocratie. D'autres députés en cette Chambre ont adopté une loi non partisane qui dit qu'il y a une réforme de la carte électorale tous les 10 ans parce que, entre autres, la population change. Cette loi est faite de façon à ce qu'il n'y ait pas d'utilisation partisane de la part d'un parti, notamment le parti du gouvernement, le Parti libéral en l'occurrence, au moment où on se parle. Cette loi ne doit pas être utilisée à des fins politiques.

● (1310)

Le premier ministre, ancien ministre des Finances, a décidé, lui, de faire le contraire de tout ce qui a été adopté par les autres parlementaires avant nous dans cette Chambre. Il a décidé de modifier la Loi sur la carte électorale de façon à ce qu'elle puisse entrer en vigueur avant l'année qui était prévue lorsqu'elle a été adoptée, il y a plusieurs années.

C'est cela, la dure réalité. Ainsi, on se ramasse avec un projet de loi, soit le projet de loi C-49, que le gouvernement voudrait bien nous voir réintroduire puisqu'il figure sur la liste que le leader du gouvernement a déposée et lue tantôt. Ce projet de loi s'intitule Loi sur la prise d'effet du décret de représentation électorale de 2003. C'est une loi qui est simple. Plutôt que d'entrer en vigueur le 26 août 2004, cette loi entrera en vigueur le 1^{er} avril.

Cela n'est pas sans avoir certaines incidences. Évidemment, il existe une loi qui a été adoptée et qui est non partisane. Dans ce cas-ci, s'il y a des élections au printemps, l'application de la nouvelle carte électorale à partir du 1^{er} avril pénalisera le Québec. Avant la révision de la carte électorale, le Québec comptait 75 circonscriptions sur 301. Maintenant, il en comptera 75 sur 308. Cela est une dure réalité.

Une loi avait été adoptée par d'autres parlementaires présents en cette Chambre avant nous. Ces derniers avaient décidé que, pour qu'il n'y ait pas de partisanerie politique, la nouvelle carte électorale entrerait en vigueur un an après le décret.

Le gouvernement, le premier ministre et ancien ministre des Finances savaient très bien que s'il voulait utiliser la nouvelle carte électorale, il se devait d'attendre après le 26 août 2004 pour déclencher les élections. Ce n'est pas ce qu'il a fait. Il a décidé d'utiliser de son pouvoir, le pouvoir de ses députés libéraux en cette Chambre, pour faire adopter une loi pour devancer l'application et l'entrée en vigueur de la carte électorale. S'il y a des élections entre avril et août, cela aura pour effet de réduire, dès la prochaine législature, le poids politique du Québec. Telle est la réalité.

Initiatives ministérielles

On a un premier ministre qui se promène avec de nouveaux candidats qu'il nous présente pour nous dire que le Québec aura de plus en plus d'influence et trouvera sa place au Canada. Or, la première loi qu'il adopte est à l'effet que s'il y a des élections dès le printemps, on réduira en cette Chambre le pourcentage des députés du Québec par rapport au reste du Canada. La force politique qu'on détenait passera de 25 p. 100 à 24 p. 100. Telle est la réalité, tout simplement.

Vous ne serez pas surpris d'apprendre que le Bloc québécois s'oppose à la date d'entrée en vigueur de cette loi. Nous sommes d'accord avec la loi qui a été adoptée. S'ils veulent utiliser la carte électorale modifiée, qu'ils déclenchent des élections après le 26 août 2004. C'est aussi simple que cela. Nous sommes prêts à jouer selon les règles de la démocratie, à jouer selon les lois qui étaient en vigueur dans ce Parlement quand nous, du Bloc québécois, y sommes arrivés. Ce n'est pas plus difficile que cela. Nous ne voulons pas y changer quoi que ce soit, nous voulons simplement jouer la partie. C'est pour cette raison que nous avons été élus.

Un petit adage dit qu'il faut hurler avec les loups. C'est ce que fait le Bloc québécois: on hurle avec les loups. Le problème, c'est que certains décident d'utiliser les choses à leurs propres fins et de trafiquer les lois de façon à organiser leurs propres élections. C'est ce qu'a fait le premier ministre, ancien ministre des Finances. Il a essayé d'utiliser les lois de façon à être capable de tenir des élections avec une nouvelle carte électorale en vertu de laquelle il y aura plus d'influence de l'Ontario et d'autres provinces canadiennes. À cet égard, c'est son choix, c'est lui qui en a décidé ainsi.

Cependant, vous comprendrez pourquoi nous n'y adhérons pas. C'est encore beaucoup plus vil du fait que plusieurs changements se trouvent attachés à cette loi et cette réforme de la carte électorale. Entre autres, il y a les changements des noms des circonscriptions.

Cela me touche personnellement. Les représentants du directeur général des élections, qui ont fait de savantes études et des tournées dans les circonscriptions, sont venus changer le nom de Argenteuil—Papineau—Mirabel pour celui de Trois-Seigneuries, un nom qui avait été décrié par tous les intervenants du milieu.

On a décidé de contester cela. La demande était simple, soit de conserver pour ma circonscription le nom de Argenteuil—Papineau—Mirabel, compte tenu que la circonscription voisine, de l'autre côté de la rivière, en Ontario, soit celle de Glengarry—Prescott—Russell, a conservé son nom. Elle avait droit à trois noms.

• (1315)

Et pour nous, du côté ouest ou de l'autre côté de la rivière, le directeur général des élections avait décidé qu'il n'y en aurait pas trois. Il y aurait seulement deux noms qui s'appliqueraient à ma circonscription, soit Argenteuil—Mirabel, et on exclurait le nom de Papineau.

Ceux et celles qui sont un peu versés en histoire, que ce soit celle du Québec ou même celle du Canada, savent que Louis-Joseph Papineau a siégé au Parlement fédéral et y a fait des discours. Les fervents de cette histoire savent aussi que Louis-Joseph Papineau a été seigneur de la Petite-Nation et chef des Patriotes.

Évidemment, vous aurez compris que l'une des MRC qui se retrouve tout entière dans ma circonscription est la MRC de Papineau. En effet, il y a trois MRC complètes et on touche à quelques autres MRC. Cependant, il y a quand même les MRC de Mirabel, de Argenteuil et de Papineau qui se retrouvent au complet dans ma circonscription.

Il était tout à fait normal que le nom de la circonscription reflète la réalité géopolitique et géographique. Vous aurez évidemment compris qu'en tant que parlementaires, et compte tenu que le gouvernement, à l'aide de son rouleau-compresseur, avait décidé de devancer l'entrée en vigueur de la nouvelle carte électorale qui changeait également les noms, on a fait une demande pour que le nom de Papineau soit réintégré entre Argenteuil et Mirabel. Cela nous avait été accordé. Cela s'appelait le projet de loi C-53.

Je n'étais pas seul. Il y avait d'autres députés dans ce Parlement qui trouvaient que les dénominations des circonscriptions ne reflétaient pas la réalité géopolitique ou ne représentaient pas ce que la population souhaitait.

Ainsi, 38 députés avaient réussi à obtenir l'autorisation de ce Parlement. Un projet de loi à cet égard avait été adopté, avait reçu l'aval de cette Chambre après avoir été soumis aux trois lectures ici et être passé par le Sénat. Il s'est trouvé paralysé avec d'autres projets de loi, dont le projet de loi C-49 pour lequel le Parti conservateur du Canada a déposé un amendement tout à l'heure.

Toutefois ces projets de loi se sont trouvés paralysés par la prorogation de la Chambre. Aujourd'hui, on nous dit—et je suis tout surpris d'entendre le leader—, que dans l'énumération des projets de loi qui seraient réintégré, on ne retrouve pas le projet de loi C-53 qui modifie les noms de certaines circonscriptions électorales. Je suis tout hébété.

On est capable de changer la date de prise d'effet du décret de représentation électorale, mais on n'est pas capable de réintroduire le projet de loi C-53. On pense qu'on va le réintroduire, mais le changement de noms ne pourra être fait avant le 1^{er} avril.

Le gouvernement libéral parle de participer à la guerre des étoiles, il parle de participer à l'envoi sur Mars de toute une opération et de faire sa part, et on n'est pas capable, en trois mois, de changer 38 noms sur les cartes électorales et sur les inscriptions qui sont contenues dans les dossiers du directeur général des élections.

Il y a quelque chose d'aberrant et d'incompréhensible pour la population. La réalité, c'est que le gouvernement choisit ce qui fait son affaire. C'est aussi simple que cela. Ce qui ne fait pas son affaire ne sera pas adopté par cette Chambre. Et présentement, cela ne fait pas l'affaire du Parti libéral que les noms de 38 circonscriptions soient changés pour les prochaines élections.

Qu'on ne vienne pas me dire, le leader du gouvernement à la Chambre en tête, que le directeur général des élections n'aurait pu le faire avant les prochaines élections! Si le directeur général des élections n'est pas capable de le faire, qu'on change de directeur général des élections. C'est aussi simple que cela! Et que le nouveau directeur des élections ait le mandat de changer 38 noms de circonscriptions, soit 38 noms sur 308, ce n'est pas la mer à boire et ce n'est pas le monde qu'on est en train de virer à l'envers quand on sait comment fonctionnent tous les systèmes informatiques et la façon dont on opère maintenant. Telle est la réalité.

Encore une fois, on va essayer de faire avaler cela à 38 circonscriptions. Pourquoi ce projet de loi n'est-t-il pas adopté? C'est tout simplement à cause du temps. Nous sommes aujourd'hui le 6 février. Évidemment, on déclenchera probablement des élections dès les premières semaines d'avril, dès que la loi nous le permettra, puisque si on adopte le projet de loi C-49 comme le gouvernement le veut, la nouvelle carte entrera en vigueur le 1^{er} avril. Donc, le premier ministre ne peut déclencher des élections avant cette date. Ce faisant, dès les premiers jours d'avril, on ira en élection.

Initiatives ministérielles

Un budget s'en vient. Cela veut dire qu'il y aura des discussions sur le budget. Il y a eu un discours du Trône qui, soit dit en passant, a été d'une monotonie platonique—c'est rare qu'on fait de la redondance avec les termes—, tellement que cela a levé nulle part, même pas dans la presse. Donc, le gouvernement doit se dépêcher à présenter son budget pour essayer d'avoir quelque chose qui accroche.

Je lisais même dans certains journaux que si jamais le nouveau budget n'était pas bien reçu de la part de la population, le gouvernement songerait peut-être à reporter la date des élections. Voilà, c'est ainsi que cela fonctionne.

● (1320)

Une voix: C'est remis à plus tard.

M. Mario Laframboise: Mais oui, c'est cela. C'est une aberration. Le gouvernement brûle ses cartouches une par une. C'est ce qu'il est en train de faire, cela ne fonctionne pas. Le discours du Trône devait être une grande révolution à travers le Canada; cela n'a pas fonctionné, mais pas du tout.

Évidemment, la prochaine cartouche, c'est le budget. On craint que cela ne fonctionne pas et ne reçoive pas un accueil favorable de la population, ce qui sera effectivement le cas. C'est simple, le gouvernement a de moins en moins d'argent. Il n'est plus capable, excusez l'expression, de «saigner» les chômeurs et les chômeuses. Il a assez pris d'argent dans la caisse de l'assurance-emploi qu'il est trop gêné d'aller encore en prendre. Il a donc de moins en moins d'argent.

Il doit investir dans l'armée, parce qu'il a promis à son voisin, M. Bush, qu'il serait capable d'intervenir avec lui. Il faut donc qu'il investisse dans l'armée, ce qui va drainer une bonne partie des budgets.

C'est pourquoi il a annoncé aux municipalités ce qui était supposé être une grande révolution: on a annoncé un remboursement d'une partie de la TPS. Alors qu'elles avaient déjà droit à un taux de remboursement de 57 p. 100, on fait passer ce taux de remboursement à 100 p. 100, en leur disant qu'il y aura un prochain pacte municipal.

Pourquoi n'y a-t-il pas tout de suite un pacte? Pourquoi n'y a-t-il pas un programme d'infrastructures stratégiques pour tous les équipements ruraux et urbains? Pourquoi n'y en a-t-il pas? Pourquoi n'y a-t-il pas un partage de la taxe sur l'essence? C'est simple, c'est parce qu'il n'y aura pas d'argent lors du prochain budget.

Arrêtons de rêver. Les maires, les conseillers et conseillères, mes ex-collègues, doivent cesser de penser qu'ils recevront de l'argent de ce gouvernement. Les municipalités ont reçu ce qu'elles avaient à recevoir pour cette année. Le reste attendra après les élections. En attendant, on fera des promesses. J'en ai entendu des promesses. Je ne suis pas en politique fédérale depuis longtemps, mais lors des dernières élections, j'en ai entendu des promesses!

J'ai entendu des promesses pour l'autoroute 50 en Outaouais et pour Mirabel. Tantôt, lors de la période des questions orales, j'ai eu la chance de vous expliquer ce qui s'est passé avec Mirabel. Air Transat quittera Mirabel pour Dorval, ce qui coûtera 500 emplois.

C'est cela, la politique du gouvernement libéral. Elle est simple, soit de vider les régions et concentrer tout le poids politique dans les villes. Telle est la réalité.

L'intention derrière les changements effectués à la nouvelle carte électorale est simple. On est en train de transférer le poids politique vers les milieux urbains. On ne fonctionne pas selon la superficie du territoire ou selon l'équité pour qu'il y ait des services uniformes à la grandeur du Québec ou du Canada. On divise cela en fonction de la

population. Il y a de plus en plus de population dans les milieux urbains, donc on transfère le poids politique vers les villes. Ce sont les villes, ce sont les grandes régions urbaines qui contrôleront. Imaginez-vous ce que ce sera si, en plus, avec les provinces on assoit à la table des dirigeants les maires des grandes villes du Canada. Tout le poids politique sera transféré vers les grandes villes et on délaissera les régions à travers le Canada.

Au Québec, le développement fait partie des régions. Comment peut-on avoir des sièges sociaux d'entreprises multinationales qui font de l'argent avec les papetières et les mines si, justement, on n'a pas d'emplois découlant de l'exploitation des papetières, des forêts et des mines? C'est cela, la réalité.

On est en train de drainer le poids politique. C'est pourquoi le Bloc québécois s'oppose au projet de loi C-49. On s'oppose à ce qu'au Québec, on draine le poids des régions vers les villes. C'est cela, la dynamique.

Plutôt que de compter 75 circonscriptions au Québec, le Bloc québécois a proposé d'en compter 77, pour faire en sorte que le milieu rural puisse garder un poids raisonnable par rapport au milieu urbain, de façon à ce que tout citoyen qui paie ses taxes et ses impôts ait droit aux mêmes services, peu importe où il habite. Ce n'est pas plus difficile que cela. Parce qu'on paie des taxes et des impôts, qu'on demeure dans un village, dans une petite ville, dans une moyenne ville ou dans une grande ville, on a droit aux mêmes services. C'est cela, l'équité. C'est pourquoi on paie des taxes et des impôts.

Ce n'est pas ce que le gouvernement fait aujourd'hui. Le gouvernement essaie de nous faire adopter, à toute vapeur, une motion de rétablissement des lois. Toutefois, je vous le répète, cela ne comprend pas toutes les lois, mais seulement celles que ce gouvernement a décidé d'adopter pour ses propres fins électorales, parce qu'on déclenchera des élections à partir de la première semaine du mois d'avril.

Arrêtons d'être dupes. J'espère que les Québécoises et les Québécois ne seront pas dupes lors des prochaines élections et comprendront que tout ce que les libéraux font, ils le font pour les libéraux, et non pas pour le peuple.

● (1325)

[Traduction]

M. Ken Epp (Elk Island, PCC): Monsieur le Président, j'ai bien apprécié l'intervention de notre collègue du Bloc québécois.

J'aimerais lui dire qu'à mon avis le projet de loi C-49 vise principalement à faire en sorte que le nouveau premier ministre puisse jouer sur les deux tableaux. Il veut déclencher des élections prématurées et il veut le faire en fonction des nouvelles limites pour plaire à certaines régions du pays représentées par des libéraux, et ce, en dépit du fait qu'elles soient toujours sous-représentées par rapport à la population, parce que le processus prend tellement de temps.

Si on demandait au député ce qui motive le premier ministre à déclencher des élections au printemps plutôt que d'attendre au moins jusqu'à l'automne, que répondrait-il à ses électeurs ou à toute autre personne qui lui poserait la question?

Initiatives parlementaires

[Français]

M. Mario Laframboise: Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup la question de mon collègue conservateur, à savoir pourquoi le chef du Parti libéral, le premier ministre, a-t-il choisi le printemps comme date électorale?

C'est purement une stratégie politique. Vous le savez, la façon dont fonctionne les libéraux historiquement, c'est toujours d'essayer de prendre de court ses adversaires qui sont en réorganisation. Évidemment, je crois que présentement, ce que cible le gouvernement libéral, c'est le Parti conservateur du Canada, qui est en réorganisation. Il va encore une fois essayer de vous prendre de vitesse.

Cela n'est pas fait en fonction de venir en aide à la population et pour dire qu'il veut rapidement être capable d'expliquer aux citoyens ce qu'est son nouveau programme. C'est purement fait à des fins électoralistes. Il n'a absolument aucune intention de redonner de l'intérêt ou de rendre plus de services aux citoyens et aux citoyennes du Québec du Canada.

Il va faire des élections rapidement pour essayer de prendre de court ses adversaires, parce qu'il juge que pour lui, c'est plus rentable politiquement. C'est pourquoi il a adopté le projet de loi C-49 pour faire devancer l'application de la loi pour être capable d'aller chercher des votes, comme le député le dit, dans des régions où il y aura plus de représentativité. Ainsi, il pourra dire: «Regardez, cela ajoute sept comtés. J'aurai donc sept comtés de plus qui voteront pour moi.» C'est aussi simple que cela. Ce sont des raisons électoralistes.

Arrêtons de chercher et il faut que la population arrête de penser que c'est le sauveur de l'humanité. Il sauve sa peau de premier ministre et surtout sa peau de chef du Parti libéral, ce qu'il rêve d'être depuis des décennies.

• (1330)

Le Président: J'informe la Chambre que lorsqu'elle aura à nouveau l'occasion de débattre de ce sujet, l'honorable député de Argenteuil—Papineau—Mirabel bénéficiera encore de sept minutes pour la période des questions et commentaires.

Comme il est 13 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

M. Tom Wappel (Scarborough-Sud-Ouest, Lib.) propose: Que le projet de loi C-398, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (étiquetage des aliments), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je suis heureux que mon projet de loi soit présenté à nouveau aussi rapidement après la reprise des travaux de la Chambre. Les commentaires que j'ai à formuler sont de trois ordres : premièrement un peu d'histoire, deuxièmement, l'objectif de mon projet de loi et, troisièmement, réponse à certaines des critiques soulevées par certains secteurs de l'industrie à son sujet.

Mais je veux d'abord remercier M. Bill Jeffery du Centre for Science in the Public Interest pour l'aide énorme qu'il m'a apportée dans la rédaction de ce projet de loi et pour certains arguments que j'ai formulés à l'appui de celui-ci. Je veux également remercier ce

centre ainsi que tous les Canadiens qui ont témoigné intérêt et appui à l'égard de mon projet de loi.

Faisons maintenant un peu d'histoire. En 1993, j'ai commencé à m'intéresser à cette question. J'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire prévoyant l'étiquetage obligatoire des aliments préemballés pour en révéler les ingrédients nutritifs. Il y a environ 11 ans de cela. Encore aujourd'hui à la période des questions, nous discutons souvent de ce qui devrait entrer ou ne pas entrer dans les aliments préemballés et de diverses autres considérations afférentes.

Ce que je veux dire, c'est que, en 1993, lorsque j'ai présenté le premier projet de loi sur les aliments préemballés, les industries concernées s'étaient opposées à l'étiquetage nutritionnel obligatoire, tout comme Santé Canada. Ils étaient de l'avis que l'étiquetage nutritionnel volontaire était de beaucoup préférable et que l'industrie fournirait volontairement l'information nutritionnelle nécessaire pour que les consommateurs choisissent intelligemment leurs aliments.

À l'évidence, il s'est révélé qu'une entreprise commerciale met l'accent sur ce qui favorise son produit ou la vente de celui-ci. Les entreprises ne mentionnent pas les aspects moins bons de leurs produits, car cela pourrait menacer leurs ventes.

Se laissant emporter avec beaucoup d'autres personnes, vers octobre 2000, le ministre de la Santé d'alors a subitement inversé la position déjà ancienne de ce ministère et il a annoncé qu'il allait imposer l'étiquetage nutritionnel obligatoire des aliments préemballés au Canada. Je suis heureux d'indiquer que cela entrera en vigueur au cours de l'année qui vient, en gros, en accordant bien sûr une période de temps à l'industrie pour qu'elle s'adapte.

Bien entendu, les mêmes arguments qu'on a utilisés pendant sept ans et expliquant que nous ne devrions pas avoir un étiquetage nutritionnel obligatoire des aliments préemballés seront utilisés contre le projet de loi C-398 et ils sont à peu près aussi convaincants. Bon, c'était un petit rappel historique.

De quoi s'agit-il dans ce projet de loi? C'est une Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (étiquetage des aliments). Le projet comporte trois pages, la moitié en anglais, l'autre en français, donc autant dire une page et demie. Et il compte trois principaux articles. À mon avis, l'objectif est d'autonomiser les consommateurs. Comment autonomiser les consommateurs?

Nous avons tous entendu la phrase «le savoir est un pouvoir» et c'est absolument vrai. Plus on donne d'informations aux consommateurs, plus ils peuvent prendre des décisions éclairées et libres sur ce qu'ils veulent faire. En l'occurrence, il s'agit des aliments qu'ils veulent manger.

Parmi les gens à qui j'ai parlé de cette question, personne ne soutient que les consommateurs ne devraient pas avoir davantage d'informations de meilleure qualité sur les aliments qu'ils mangent. Si c'est le cas, si ce n'est pas une mauvaise idée d'autonomiser les consommateurs, ce doit être une idée qui est bonne, ou au moins neutre. Si c'est une idée bonne ou neutre, qu'y a-t-il de mal à donner aux consommateurs les informations dont ils ont besoin pour faire des choix sains en matière d'alimentation?

• (1335)

Qu'est-ce que n'est pas le projet de loi? À mon avis, ce n'est pas un outil pour harceler le secteur de la restauration. J'adore manger au restaurant. Je ne veux pas harceler les restaurateurs.

Initiatives parlementaires

De plus, je ne veux pas surréglementer quelque industrie que ce soit. Je fais partie du comité d'examen de la réglementation depuis longtemps, comme vous le savez, monsieur le Président, puisque vous en avez vous-même fait partie; or, nous savons que la surréglementation est le fléau de nombreux gouvernements. L'idée, c'est d'arriver à un juste équilibre en obligeant à fournir des renseignements des organisations qui hésitent à le faire et en évitant par ailleurs que cela ne se transforme en surréglementation. J'espère avoir atteint à cet égard un équilibre raisonnable avec mon projet de loi.

Permettez-moi de décrire les dispositions du projet de loi, afin que les personnes qui sont à l'écoute aujourd'hui comprennent ce que j'essaie d'accomplir. Étant donné que l'étiquetage nutritionnel est déjà obligatoire pour la plupart des aliments préemballés, que vise le projet de loi à l'étude? Je peux le diviser en trois parties.

L'article 1 concerne certains aliments préemballés qui ne sont pas encore assujettis aux dispositions sur l'étiquetage obligatoire. C'est le cas des viandes préemballées. Le projet de loi comprend une disposition exigeant que la viande préemballée porte une étiquette indiquant clairement la quantité de référence correspondant à une portion de l'aliment. Ainsi, peu importe la quantité de viande préemballée que nous achetons, l'étiquette mentionnerait qu'une portion équivaut, par exemple, à 400 grammes. Le consommateur devrait alors réfléchir au nombre de portions que l'emballage contient, même si, actuellement, il arrive très souvent que le fabricant indique sur l'aliment préemballé le nombre de portions que contient l'emballage. C'est toutefois laissé à sa discrétion.

Il faudrait aussi que le nombre de calories par portion soit indiqué, tout comme la quantité de lipides totaux, de lipides saturés et de lipides trans, et j'insiste sur les lipides trans parce que ce sujet a été abordé aujourd'hui pendant la période des questions, la quantité de cholestérol, de sodium, de glucides totaux, de fibres alimentaires, de sucres, de protéines, de fer, de calcium, de vitamine A et de vitamine C par quantité de référence, exprimés dans chaque cas comme pourcentage de l'apport quotidien recommandé. Ainsi, sur un emballage de viande hachée mi-maigre, il faudrait indiquer qu'une portion contient une quantité X de grammes de lipides équivalant à environ 35 p. 100 de l'apport quotidien recommandé, et deux grammes de lipides trans, c'est-à-dire deux grammes de plus que ce que nous devrions consommer, le fabricant pouvant formuler cela autrement s'il le souhaite. Voilà ce qu'on pourrait lire sur un paquet de viande préemballée.

Cela n'affecte en rien les emballeurs, par exemple, dont les revenus annuels s'établissent à moins de 500 000\$ pour la vente des viandes de ce type. Pourquoi ferions-nous cela? Parce que nous voulons éviter de réglementer à outrance. Nous ne voulons pas compromettre les opérations familiales ou les petites entreprises, ou encore le restaurant chinois du coin dirigé par deux ou trois générations de Canadiens, ou la petite pizzeria. Nous voulons seulement répartir le coût de l'information obligatoire sur le plus grand nombre possible de consommateurs, ce que je mettrai en chiffres dans un instant. Nous ne parlerions donc pas des petits emballeurs.

Que dire de cette information? Est-elle difficile à obtenir ou impossible à obtenir? Je suggère que tous jettent un coup d'oeil aux sites Web de certains producteurs bovins ou de leurs associations. Nous pouvons constater que pratiquement toutes les coupes de viande y sont décrites et que la plus grande partie de l'information que je viens de donner est déjà affichée sur le site. Pourquoi cette information est-elle déjà là? Parce qu'il est évident que les consommateurs l'exigent et de plus en plus clairement chaque jour.

Une quantité de plus en plus grande d'information est diffusée par un nombre de plus en plus grand d'associations et d'entreprises, ce dont je vais aussi dire un mot dans une minute.

Il ne s'agit pas là de fantaisies issues de mon imagination et que je vais transformer en loi pour embêter les emballeurs de viande. L'information est déjà disponible. Il ne s'agit que de l'apposer sur les emballages de façon à ce que les gens n'aient pas à utiliser l'ordinateur pour l'obtenir, en particulier au moment où ils font leur marché et qu'ils doivent prendre une décision sur la coupe de viande qu'ils veulent acheter et en quelle quantité.

● (1340)

La deuxième partie du projet de loi porte sur les restaurants, mais pas tous. Je reviendrai là-dessus dans un instant.

Que devraient faire les propriétaires de restaurant pour fournir de l'information aux consommateurs? Si le restaurant a un menu, le projet de loi prévoit qu'on doit inscrire auprès de chaque plat le nombre de calories par portion. Il faudrait également préciser la quantité de sodium et la teneur en lipides saturés, y compris les lipides trans, exprimée en pourcentage de l'apport quotidien recommandé. En somme, on préciserait sur le menu le nombre de calories par portion et la quantité de sodium et de lipides. C'est tout.

Si les menus sont affichés, comme dans les établissements de restauration rapide, où il n'y a pas de menus individuels, mais où les consommateurs choisissent au tableau ce qu'ils veulent commander, le projet de loi prévoit qu'il faut indiquer seulement le nombre de calories par portion. Pour un simple hamburger, le tableau dirait: «Un hamburger» puis, entre l'article du menu et le prix sans doute, «460 calories» et enfin le prix. Il y a déjà beaucoup de place entre le nom de l'article et son prix. Il y a toute la place voulue pour ajouter cette information.

Même s'il ne s'agit de donner pour l'instant que le nombre de calories par portion, le sodium et les lipides, le projet de loi ne s'applique pas aux restaurants et établissements de restauration qui ont un chiffre d'affaire annuel de moins de 10 millions de dollars. Nous voulons que cette information soit communiquée au plus grand nombre de personnes possible. Des études nous ont déjà révélé que les Canadiens mangent beaucoup plus souvent à l'extérieur de chez eux que par le passé. Ces études montrent aussi que la plupart d'entre eux mangent dans ce que nous appellerions des chaînes de restauration. Le petit restaurant local ne sera pas touché, mais les consommateurs recevront l'information dont ils ont besoin.

Prenons un exemple simple. Nous allons au restaurant avec notre famille. Comme je ne veux pas parler d'une chaîne de restaurants en particulier, je l'appellerai tout simplement Tom. Nous allons chez Tom, qui compte 450 franchises dans tout le Canada, et nous voulons des hamburgers, des frites et des boissons gazeuses. Nous arrêtons la voiture devant le guichet du service à l'auto. On montre une magnifique photo de ce plat constitué d'un hamburger, de frites et d'une boisson gazeuse. En-dessous du hamburger, on a inscrit «450 calories», en-dessous des frites, «300 calories» et en-dessous de la boisson gazeuse, «110» ou «150 calories». On a également inscrit quelque chose comme «Pour obtenir un supplément de frites, ce sera 350 calories de plus». Ces petites publicités contiennent beaucoup d'espace pour donner ces renseignements lorsque nous nous rendons au comptoir des aliments prêts à emporter. C'est un exemple.

Initiatives parlementaires

Dans un restaurant, nous lirions le menu. Il dirait: «Sandwich au fromage grillé» et, sur une colonne située avant celle du coût, 3,50 \$, nous verrions que le sandwich compte 250 calories, 10 milligrammes de sel et 30 grammes de lipides, ou quelque chose du genre.

Le dernier point dont traite le projet de loi sont les photos d'aliments qui peuvent être trompeuses. J'allais donner un exemple un peu exagéré, mais comme il ne me reste qu'une minute, je ne pourrai pas le faire.

Cependant, je veux au moins pouvoir dire que ce projet de loi soulève certaines critiques. C'est fort bien, mais il n'est pas équitable de dire que le projet de loi devrait être rejeté d'emblée. J'estime qu'il devrait être renvoyé à un comité et que nous devrions inviter des témoins pour qu'ils expriment leur satisfaction ou leur insatisfaction. Examinons la question, deux fois plutôt qu'une. Cherchons à savoir si nous tombons ou non dans l'exagération. Voyons voir ce que nous pouvons faire pour sensibiliser les consommateurs de notre mieux.

● (1345)

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, je ne doute pas un instant des bonnes intentions du député qui propose le projet de loi C-398. Il a soulevé une question importante concernant la santé et son rapport avec les aliments servis dans les restaurants.

Comment se fait-il que le député ne fasse pas confiance à la capacité des consommateurs de s'informer? Ne devrait-il pas penser que, si le nombre de gens qui demandent de l'information est suffisamment élevé, les restaurateurs, en hommes d'affaires avisés, vont fournir cette information sans y être obligés par le gouvernement du Canada? Pourquoi ne donne-t-il pas une chance aux consommateurs et aux gens qui dirigent ces entreprises de restauration et emploient au-delà d'un million de Canadiens, de régler le problème eux-mêmes en usant de moyens qui s'inspirent d'un marché naturel et biologique?

Ces renseignements devront-ils être affichés dans les deux langues officielles? Va-t-il exiger qu'ils soient affichés en braille aussi, pour les personnes ayant une déficience visuelle, et dans les deux langues officielles? A-t-il établi ce qu'il allait en coûter? A-t-il considéré l'effet pervers que le projet de loi C-398 pourrait avoir sur les personnes, comme le restaurateur qui fait un chiffre d'affaires frôlant les 10 millions de dollars, en les incitant à diviser leur entreprise de restauration ou à jouer avec la loi pour se soustraire au projet de loi? A-t-il vraiment réfléchi aux conséquences d'une telle situation?

M. Tom Wappel: Monsieur le Président, dans la mesure où la chose est possible, oui, je l'ai fait.

Le député a soulevé de très bonnes questions, des questions qui devraient être posées au comité, où on aura toute la possibilité d'examiner les faits, de parler aux spécialistes, aux représentants de Santé Canada, à ceux de l'association des restaurateurs et aux actuels, et de poser les questions que le député lui-même a posées.

Il a recours à l'humour, qui n'est peut-être pas du meilleur goût, pour faire valoir son point de vue. Pourquoi faudrait-il des panneaux bilingues? On en trouve déjà dans la circonscription de mon collègue, que ce soit à Edmonton ou à Calgary, même si je sais que c'est Calgary. Les menus figurent sur des panneaux, qui indiquent les aliments disponibles et leur prix. J'ignore si les panneaux dont il parle indiquent les prix en braille, mais j'en doute car les gens seraient incapables de les atteindre pour lire le menu. De quoi parle donc le député?

Des estimations de coûts ont été faites, et je vais lui en donner un exemple. Même si la plus modeste chaîne de restaurants à menu

complet visée par le projet de loi C-398 devait effectuer une analyse chimique complète de chaque article au menu, à raison de 350 \$ l'article et pour un menu comptant une centaine de mets, et ce sont là des chiffres très exagérés pour la plupart des établissements, ces derniers devraient déboursier, une seule fois, 35 000 \$, soit environ le sixième de 1 p. 100 de leurs recettes pendant le délai de grâce de deux ans qui leur serait accordé pour se conformer à la loi. Ce montant représente moins de 2¢ par repas de 10 \$, ce qui passerait à peu près inaperçu aux yeux du consommateur.

Au nom du libre choix, le député suggère de laisser les entreprises faire ce qu'elles jugent nécessaire. Mais nous savons que le gouvernement doit fréquemment prendre l'initiative. Nous avons dû, par exemple, rendre obligatoire l'étiquetage nutritionnel, car même si les consommateurs le demandaient depuis des années, les fabricants s'y opposaient. C'est la raison pour laquelle nous devons mettre des mises en garde sur les produits du tabac. C'est aussi la raison pour laquelle nous voulons appliquer des étiquettes de mise en garde sur les risques de la consommation d'alcool pour les enfants à naître. L'industrie refuse d'appliquer des étiquettes de mise en garde. Pourquoi? Parce qu'elles sont injustifiées? Non; c'est parce qu'elles leur feraient perdre des ventes.

Le gouvernement doit parfois prendre sur lui d'aider les gens à obtenir l'information qu'ils veulent pour pouvoir faire un choix. Une fois qu'ils sont en possession de cette information, il leur appartient de décider eux-mêmes de ce qu'ils veulent faire.

● (1350)

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, PCC): Monsieur le Président, je m'inquiète des conséquences inattendues. Comme le dit le dicton, «l'enfer est pavé de bonnes intentions».

Le député a-t-il réfléchi à ce qu'il en coûterait au gouvernement pour faire respecter cette prescription, pour surveiller et contrôler des entreprises afin de s'assurer que tous les ingrédients sont corrects? Parlons-nous de 150 000, de 100 000, de 10 000 ou de 50 nouveaux fonctionnaires? Combien cela coûtera-t-il?

M. Tom Wappel: Monsieur le Président, il s'agit encore une fois d'une question raisonnable à poser au comité. Comme il me reste très peu de temps, comment puis-je répondre à de telles questions?

Je répondrai par une question. Combien d'inspecteurs faut-il pour contrôler l'essence à chaque distributeur d'essence? On le fait. Combien d'inspecteurs faut-il pour inspecter la viande? On le fait. Combien d'inspecteurs faut-il pour vérifier si les denrées préemballées sont étiquetées conformément aux normes obligatoires? On le fait. Si l'idée est bonne, on le fera.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, il est important que je corrige une partie des divagations que nous venons d'entendre au sujet du renvoi de ce projet de loi directement au comité.

Je parle au nom des habitants de Yellowhead, mais aussi à titre de porte-parole principal en matière de santé. Le comité qui étudierait ce projet de loi serait le Comité de la santé. J'ai pu constater jusqu'à quel point ce comité peut être dysfonctionnel. C'était le cas du dernier comité, en fait. J'hésiterais à soumettre ces questions au comité en raison de sa nature partisane.

Initiatives parlementaires

Je veux intervenir au sujet de ce projet de loi. Premièrement, son intention est noble. Là n'est pas la question. Un nombre accru de Canadiens sont obèses et le problème est très sérieux. Différents groupes de pression sont venus à mon bureau ces dernières années, dont la Fondation des maladies du coeur, et tous ont affirmé que le problème était grave.

Il y a, dans nos écoles à l'heure actuelle, des élèves obèses. Plus de 30 p. 100 d'entre eux feront appel au système de soins de santé, au moment même où la génération des baby-boomers en aura besoin. Cela va créer un grave problème. Ils souffriront de troubles cardiaques et subiront des accidents cérébraux vasculaires à un plus jeune âge, soit dans la trentaine et la quarantaine au lieu de la cinquantaine ou la soixantaine.

De toute évidence, cette mesure législative est appropriée, en ce sens que nous devrions tous limiter le nombre de calories que nous consommons et surveiller notre alimentation. Jamais dans toute l'histoire de l'humanité a-t-il fallu aussi peu de gens pour produire autant d'aliments. Les agriculteurs produisent plus de 80 p. 100 de ce que nous consommons, et nous obtenons leurs produits à très bas prix en passant. Ils connaissent de graves difficultés, surtout depuis la crise de l'ESB.

Les gens sont plus sensibilisés, ils veulent savoir ce qu'ils mangent et ce qu'ils devraient manger. En fait, la dernière année est fort intéressante à cet égard. La ministre de la Santé a arbitrairement décidé de donner 15 millions de dollars aux IRSC pour qu'ils fassent de la recherche sur les causes de l'obésité dans ce pays.

Je suis issu d'un milieu rural et je m'y connais un peu en matière de nutrition, à cause du travail que j'ai fait avec les animaux. Mon discernement me fait dire que cette situation est probablement fortement liée à ce que nous mangeons et à l'activité physique que nous faisons.

Le même gouvernement a décidé d'abolir le programme ParticipACTION qui imposait l'éducation physique dans notre système scolaire, au début des années 90. Lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir, il a décidé d'éliminer ce programme. Il ne s'agissait peut-être pas du meilleur programme, mais c'était un bon programme qui favorisait l'exercice physique chez les jeunes, dans le système scolaire.

Le gouvernement a justifié sa décision d'abolir le programme en prétextant une erreur administrative. Apparemment, le gouvernement a tout simplement renoncé au programme parce que les formalités administratives et les demandes nécessaires n'ont pas été présentées en temps voulu pour le budget. Je ne crois pas du tout cette histoire. Quoi qu'il en soit, c'est l'excuse qu'on m'a donnée.

Voilà maintenant un autre député libéral qui présente un projet de loi d'initiative parlementaire pour régler le problème. Malheureusement, cette mesure législative ne tient absolument pas compte de la gravité de la situation qui prévaut actuellement dans notre système scolaire, d'un océan à l'autre.

Ce problème comporte deux aspects. Il faut non seulement surveiller ce qu'on consomme, mais il faut aussi commencer à faire davantage d'exercice. Si nous voulons vraiment être prendre les mesures qui s'imposent, nous devrions commencer par cibler nos jeunes et veiller à ce qu'ils fassent suffisamment d'exercice et à leur apprendre à se nourrir adéquatement.

Si nous inculquons à nos jeunes de bons principes alimentaires, je me demande combien d'entre eux se diraient qu'il est préférable de ne pas manger un énorme hamburger et une grosse frite, lorsqu'ils vont chez McDonald, même si la teneur calorique figurait sur les panneaux-réclames. En toute franchise, je ne pense pas que les

jeunes pensent aux calories. Ils pensent plutôt à ce qui est agréable au goût.

Aujourd'hui, on a encore parlé de la quantité de lipides trans contenue dans nos aliments. Je crois que nous devrions faire attention à ces lipides trans et nous demander si leur quantité est acceptable et s'il y a moyen de la réduire. Il faudrait aborder toutes ces questions. Or, cette mesure législative attaque l'industrie de la restauration, particulièrement celle de la restauration rapide, parce que c'est elle qui a des revenus annuels dépassant les 10 millions de dollars.

● (1355)

Le projet de loi prévoit que le nombre de calories de chaque produit devrait être indiqué pour que les consommateurs sachent en quoi consistent ces calories afin d'être plus conscients de ce qu'ils mangent. On croirait que c'est une bien noble pensée, mais le fonctionnement de tout cela n'a pas été bien conçu.

J'ai trouvé intéressantes les discussions que j'ai eues avec les représentants de l'association des restaurateurs et d'autres gens de l'industrie. Ils m'ont dit que le projet de loi était absolument inapplicable. Je me demande si le député qui a présenté ce projet de loi si bien intentionné a consulté les représentants de l'industrie pour voir quel effet aurait le projet de loi et si ses objectifs, quoique nobles, étaient réalisables, et pour voir si le projet de loi apporterait un vrai changement.

Par exemple, 15 ingrédients différents dans un sous-marin ont 40 777 combinaisons différentes. Cela devient très impraticable quand on sait qu'il en coûte entre 150 et 350 \$ pour faire les tests servant à déterminer la teneur réelle en calories, en sel et en hydrates de carbone des diverses combinaisons. Si ce projet de loi était adopté et entrerait en vigueur, nous serions forcés d'inscrire cette teneur, mais ce ferait faire de la publicité trompeuse parce que nous ne donnerions pas les montants réels.

La plupart des travailleurs de la restauration gagnent le salaire minimum. Ils sont assez consciencieux pour s'en tenir au compte exact de calories, mais les portions pourraient varier, ce qui est normal et naturel. On constate donc que même si les combinaisons sont affichées, elles seraient virtuellement impraticables quand on pense vraiment aux objectifs du projet de loi.

Ce que nous devons faire dans notre société, c'est comprendre exactement ce que nous mangeons et les conséquences que cela a pour nous, compte tenu de la quantité d'exercices physiques que nous faisons. Au Canada, nous ne l'avons pas fait. Il est indéniable que l'Amérique du Nord est en train de creuser sa tombe parce qu'elle mange trop. Nous nous tuons en nous gorgeant, disent certains. Nous devons vraiment réfléchir à des solutions à ce problème.

Ce projet de loi ne constitue pas une solution efficace. Il ne va rien faire pour nous pousser dans cette direction. Nous devons rehausser la sensibilisation à ce que nous faisons à notre corps.

Je sais combien de calories nous ingérons. J'ai toujours été d'avis que les gens prennent du poids parce qu'ils absorbent plus de calories qu'ils n'en brûlent.

Initiatives parlementaires

Je viens du monde agricole, où nous travaillions très fort. La plupart des députés, j'oserais dire, ont des ancêtres qui oeuvraient dans le monde agricole, et le travail physique faisait partie de la vie courante. De nos jours, les enfants sont parqués beaucoup trop longtemps devant le téléviseur ou l'ordinateur. Il s'ensuit qu'ils mangent de mauvais aliments, à cause notamment du rythme de vie rapide de leurs parents et de la facilité à commander de tels aliments. Connaître ou ne pas connaître le nombre de calories dans ces aliments ne constitue certainement pas la réponse au problème qui confronte notre société.

Modifier les habitudes des gens, leur faire comprendre l'importance de l'exercice physique et forcer les jeunes à emboîter le pas, voilà ce que le gouvernement a laissé tomber au cours de la dernière décennie, particulièrement en ce qui concerne le programme dont il est question. Nous devrions le rétablir, car l'incidence sur notre système de soins de santé est phénoménale.

En fait, l'incidence de la disparition de ce programme sur notre système de soins de santé est évaluée à 6,3 milliards de dollars par année. Le coût annuel direct en soins de santé s'élèverait à 1,8 milliard de dollars. Nous ne parlons pas de petits montants. Le problème est très important. Il importe beaucoup que nous nous en rendions compte et que nous adoptions toutes les mesures possibles pour remédier à cette situation.

La réponse ne consisterait pas à adopter immédiatement ce projet de loi et à le transmettre directement à un comité. Il s'agit d'une mesure législative qui entrerait en vigueur en 2006 et qui irait dans ce sens, soit d'indiquer sur les aliments emballés certaines des données suivantes : calories, lipides trans, sodium, glucides, etc. C'est sans doute là une bonne chose, mais beaucoup de gens ont affirmé avoir réellement besoin d'une loupe pour lire les indications, alors à quoi cela servirait-il, je me pose la question.

• (1400)

Je termine en disant que ce projet de loi est identique à ceux qui ont été présentés dans au moins 19 États américains. La plupart d'entre eux ont été rejetés très rapidement au moment où ils ont été débattus et, selon moi, c'est exactement ce qui va se produire avec celui-ci.

[Français]

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de prendre la parole sur le projet de loi C-398, déposé par mon collègue de Scarborough-Sud-Ouest. Je remplace mon collègue de Hochelaga—Maisonnette qui, malheureusement, ne pouvait être ici aujourd'hui. Je le fais avec plaisir parce que je me sens personnellement très concernée par l'alimentation. J'ai une famille et des enfants et je surveille leur alimentation de façon assez importante.

Cela étant dit, on a changé le Règlement de la Chambre de sorte que tous les projets de loi d'initiative parlementaire pourront maintenant faire l'objet d'un vote et pourront par la suite être référés à un comité.

Je pense qu'il faut donner le plus de chances possibles pour faire en sorte que ces projets de loi se distinguent et fassent l'objet d'une étude en comité, justement pour les amender, y apporter des corrections ou tout simplement pour conclure qu'ils ne sont pas bons. Dans ce cas, on renvoie le projet de loi à la Chambre et on vote contre.

Il faut donc donner une chance à un projet de loi. C'est très difficile de connaître tous les détails avant de l'avoir décortiqué en

comité, d'avoir entendu des témoins faire des suggestions pour l'améliorer et prendre une décision finale.

Le Bloc québécois est en accord avec le principe du projet de loi. Par contre, il est évident que s'il est envoyé en comité, nous apporterons des amendements assez importants. Je ne pourrais peut-être pas élaborer entièrement sur tous les détails, mais si je le lis correctement, la façon d'étiqueter n'est pas simple. Il faut voir comment on pourrait procéder.

Nous devons faire cette discussion sur l'alimentation. Rappelez-vous, en cette Chambre, lorsqu'on a décidé de demander aux compagnies de cigarettes de changer leurs emballages. Cela a soulevé un tollé dans l'industrie. On le sait, cela soulève toujours des tollés.

Il est sûr que l'Association des restaurateurs va être contre car ces derniers ne veulent pas dépenser d'argent. Il faut aussi faire des calculs pour savoir combien on va économiser dans le domaine de la santé si on fait cela.

Donc, il faut que des spécialistes viennent témoigner en comité pour nous dire combien va coûter tout cela. Par la suite, nous prendrons une décision finale. Toutefois si on ne donne pas la chance au projet de loi de se rendre là, évidemment, c'est quelque chose qui va mourir parce qu'on n'aura pas voulu en discuter de façon plus élargie.

Au sujet des emballages des cigarettes, rappelez-vous les débats de fond et les discussions qui ont eu lieu ici à la Chambre. Finalement, nous avons gagné notre point. Il y a un affichage vraiment beaucoup plus élaboré aujourd'hui sur les paquets de cigarettes. Je suis convaincue que beaucoup de gens ont arrêté de fumer pour cette raison.

Bien sûr, l'industrie du tabac n'en voulait pas parce qu'elle perd de l'argent. Toutefois sur le plan de la santé, nous avons une décision responsable à prendre, en tant que parlementaires, et c'est ce que nous avons fait.

Je pense que c'est à peu près la même chose pour le projet de loi qui est devant nous. Nous nous devons d'être responsables et d'en discuter, parce que nous nous dirigeons vers cela.

On me dit que cela va être très difficile, qu'il y aura 3 millions de façons de faire pour un sous-marin par exemple. Il faut l'évaluer très sérieusement. Je ne pense pas qu'on a demandé à ce qu'on étiquette absolument tous les produits. Il y a des choses spécifiques qu'on veut voir étiquetées et on en discutera en comité, on regardera la faisabilité de cela.

Il y a des chaînes de restaurants, par exemple le Subway, où on indique déjà la quantité de matière grasse dans tel ou tel ingrédient. Il y a deux ou trois menus qui sont vraiment à basse teneur calorique et à basse teneur en matière grasse. Donc, cela se fait déjà dans certaines chaînes de restaurants.

Ici, nous visons beaucoup plus les chaînes de restaurants, parce qu'on parle de ceux qui ont un chiffre d'affaires de 10 millions de dollars. Ce n'est pas le petit restaurant du coin qui va être touché par cela. Je pense que c'est vraiment davantage les grandes chaînes, comme les St-Hubert, les Subway, les McDonald's et d'autres qui sont visées.

Initiatives parlementaires

À mon avis, il est très important que nous ayons ce débat. Vous savez comment les Américains peuvent être très colorés parfois, et je dis cela en toute amitié. Il n'y a pas très longtemps, j'ai entendu parler de quelqu'un aux États-Unis qui a fait un test. Il a mangé du McDonald's matin, midi et soir pendant un mois. Il est tombé gravement malade, tellement malade qu'il a même développé une maladie psychiatrique. Vous vous imaginez qu'il faudrait qu'on sache un peu plus ce qu'on mange.

Pour ma part, je ne vais pas très souvent au McDonald's, ce n'est pas mon repas favori. Toutefois, c'est vrai que tout le monde, de temps en temps, va s'offrir une gâterie comme celle-là parce qu'on a des enfants. Mais il faut savoir ce qu'on mange et je pense que, présentement, on n'a pas encore assez évolué dans ce domaine-là.

•(1405)

Il faut se donner la chance d'aller plus loin. Ce projet de loi soulève le débat. Ce n'est peut-être pas le projet de loi idéal. Beaucoup de gens vont soulever tel amendement ou vont dire qu'ils aimeraient mieux qu'on parle de matières grasses. D'autres vont suggérer qu'on parle du sucre. Cependant, on verra bien. On en discutera en comité et on décidera des parties que l'on veut vraiment voir se retrouver sous une forme d'étiquetage.

On parle des OGM. Si vous en parlez dans la population, vous constaterez que c'est un sujet qui est très populaire, parce que les gens veulent savoir. En effet, ils veulent savoir s'ils mangent des produits qui ont été modifiés génétiquement. À mon avis, c'est leur droit le plus total, puisqu'ils paient pour ce qu'ils consomment.

Il est donc tout à fait normal qu'on se questionne à ce sujet. J'aimerais beaucoup voir ce projet de loi être étudié en comité, et surtout au Comité permanent de la santé. Surtout, j'aimerais qu'on lui donne l'importance qu'il doit avoir pour qu'on puisse soulever le débat.

Si ce n'est pas ce projet de loi qui est adopté un jour, il faudra au moins qu'on continue et qu'on évolue pour s'assurer qu'un jour ou l'autre, on connaisse vraiment le nombre de calories contenues dans les aliments et si les produits contenus dans la nourriture qu'on mange ont été modifiés génétiquement. Il faut qu'on avance dans cette direction.

Peut-être qu'à ce moment-là, on va aussi forcer le secteur de l'alimentation à nous vendre des produits beaucoup plus sains et «santé». En effet, les marchands en alimentation n'auront plus d'autres choix, puisque les gens ne mangeront plus n'importe quoi; ils voudront manger des produits de qualité.

Cela dit, lorsque le vote aura lieu, nous, du Bloc québécois, allons donc appuyer le principe du projet de loi. J'ajouterai aussi que l'Association des consommateurs du Québec est en faveur dudit projet de loi.

En dernier lieu, je tiens à souligner que j'ai lu un article dans *Le Devoir*. Il s'intitule «La malbouffe aussi dévastatrice que la nicotine.»

On dit dans cet article que la malnutrition et la mauvaise alimentation sont aussi dangereuses que la consommation de cigarettes et de nicotine.

On sait aujourd'hui qu'il y a de plus en plus de maladies cardiovasculaires qui se déclarent de plus en plus tôt dans la vie. Il y a de plus en plus d'enfants obèses. Il faut voir à ce que cela change. Il faut qu'on commence à prendre davantage en considération notre santé. Il faut aussi faire en sorte que nos jeunes ne souffrent plus d'obésité. Il y a beaucoup d'obésité, parce que nos jeunes sont moins

actifs, mais aussi parce qu'ils ne font pas attention à ce qu'ils mangent.

Il faut voir à créer une toute nouvelle culture. À mon avis, étudier ce projet de loi et ses possibilités, c'est une façon de nous faire avancer.

[Traduction]

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NDP): Monsieur le Président, les Canadiens ont le droit de connaître le contenu de leurs aliments. Je conviens qu'une saine alimentation est plutôt une question d'éducation et de choix personnel. Elle ne doit pas dépendre d'une lourde intervention de l'État qui réglemente et contrôle. Toutefois, le gouvernement a un rôle à jouer pour garantir la salubrité de nos aliments.

Par exemple, nous savons que les lipides trans, les huiles végétales hydrogénées, n'ont rien de bon pour la santé, mais ces produits se retrouvent dans presque tous les aliments transformés que nous consommons. Le *New England Journal of Medicine* dit qu'un seul gramme par jour de lipides trans fait augmenter les risques de maladies cardiaques de 20 p. 100. Soit dit en passant, l'apport quotidien recommandé est nul.

Lorsque j'ai demandé au ministre de la Santé et à son prédécesseur quelles mesures nous prenions pour éliminer les lipides trans de notre alimentation, ils ont répondu que le gouvernement n'était pas disposé à faire quoi que ce soit pour éliminer ces produits toxiques de notre alimentation. Les scientifiques de l'alimentation parlent bien de toxicité à propos des lipides trans. Le gouvernement ne veut rien faire pour éliminer ces produits toxiques dans notre alimentation, pourvu que les aliments soient bien étiquetés.

Autrement dit, notre ministre des Finances laisse aux Canadiens le soin de décider s'ils veulent ou non donner du poison à leurs enfants. De plus, notre ministre de la Santé accorde aux entreprises d'alimentation jusqu'à cinq ans pour réécrire leurs étiquettes et, chose étonnante—écoutez cela—les aliments pour bébés sont exemptés. La Chambre sera sûrement outrée d'apprendre que les aliments pour bébés ne seront aucunement étiquetés, même s'ils contiennent une grande quantité de lipides trans.

Ce qui m'ennuie au sujet de l'étiquetage, dans le contexte de ce projet de loi d'initiative parlementaire, c'est que la plupart des gens ne lisent pas les étiquettes apposées sur les contenants d'aliments transformés qu'ils consomment. En fait, des études ont montré que 70 p. 100 des gens ne portent aucune attention aux étiquettes sur les aliments transformés qu'ils achètent. Sur les 30 p. 100 qui restent, bon nombre ne comprennent pas les renseignements techniques qu'ils lisent dans les petits caractères. Autrement dit, les étiquettes ne font aucune mise en garde. Elles disent tout simplement que le produit contient telle quantité de lipides trans. Elles ne disent pas: «C'est trop, n'en mangez pas.»

En passant, il est ridicule de penser que nous devrions imposer l'étiquetage obligatoire des aliments pour conseiller aux gens de ne pas en manger parce qu'ils sont toxiques, autrement dit, que nous devrions autoriser les fabricants à ajouter des toxines dans nos aliments, puis les obliger à apposer des étiquettes pour conseiller aux Canadiens de ne pas consommer ces aliments. À bien y penser, c'est tout simplement ridicule.

Initiatives parlementaires

Je soulève la question parce que je vois un problème de vulnérabilité lié à la classe sociale. Selon moi, les plus vulnérables au danger que présentent les acides gras trans pour la santé sont les gagne-petits. Honnêtement, en tant que représentant d'une circonscription pauvre, je crois qu'une bonne alimentation dépend beaucoup de la stabilité et de la sécurité financière. Dans ma circonscription, nombre de gens n'ont pas de voiture si bien qu'ils ne peuvent pas aller au supermarché faire des provisions d'aliments complets et de produits non transformés. Ils finissent par dépenser leurs maigres revenus au dépanneur du coin. Ils achètent davantage d'aliments préparés et transformés parce que l'instabilité financière a des effets sur la stabilité des habitudes alimentaires. Par conséquent, un régime équilibré et des repas réguliers ne sont pas la norme pour ces ménages.

Pour toutes ces raisons, les arguments rhétoriques au sujet des choix éclairés ne sont pas pertinents pour ce qui est de l'étiquetage des produits alimentaires. Certes, les gens devraient être sensibilisés à la valeur nutritionnelle des aliments qu'ils consomment, mais il n'est pas donné à tous de pouvoir faire des choix éclairés, peu importe le type d'étiquette des produits.

Certains pays ont réussi à bannir les acides gras trans de leur approvisionnement alimentaire. Il est possible d'avoir des aliments sains sans faire de compromis sur la qualité ou le goût. Selon moi, il appartient au gouvernement de dire à l'industrie de cesser d'utiliser des acides gras trans. J'irai même plus loin en disant qu'il appartient au gouvernement d'aider l'industrie à le faire. Je suis prêt à donner un appui sans réserves au gouvernement pour qu'il accorde des subventions de recherche et développement afin d'aider l'industrie alimentaire à fabriquer des produits sains. Je saluerais une telle initiative. Les députés de ce côté-ci de la Chambre ne s'opposeraient pas à ce que l'on consente des prêts dans le cadre du Partenariat technologique, des subventions pour la recherche et développement, ou à ce qu'on invite le Conseil national de recherches à aider l'industrie dans le cadre d'un projet spécial visant à élaborer d'autres sources de gras et d'huiles pour la fabrication de produits alimentaires.

• (1410)

En fait, cela aurait été une réponse sensée à la question que j'ai posée aujourd'hui pendant la période des questions. Le ministre de la Santé m'a répondu évasivement. Il a simplement dit que l'étiquetage obligatoire suffirait et qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter. Je n'accepte pas cela. Je pense que nous en savons maintenant assez sur les acides gras trans: il ne faut pas mentionner leur présence sur une étiquette, il faut les éliminer.

Le Danemark a pris des mesures en ce sens. Nous ne pouvons pas interdire les acides gras trans purement et simplement. Je suis le premier à le reconnaître. Certains acides gras trans se trouvent naturellement dans certains produits, notamment dans les produits laitiers. Ce que les Danois ont fait, et ce que je recommande au Canada de faire, c'est réglementer la quantité d'acides gras trans autorisée, de manière à ce qu'elle ne dépasse pas 2 p. 100 de la quantité totale de lipides contenus dans le produit alimentaire. Les scientifiques s'entendent pour dire que cela représenterait une quantité infime d'acides gras trans qui serait probablement éliminée par notre organisme et ne constituerait pas un risque pour la santé.

Nous savons que les acides gras trans sont extrêmement nocifs pour nous, particulièrement pour nos enfants. Ils contribuent à l'augmentation du taux d'obésité au Canada, celle-ci ayant presque un caractère épidémique parmi les générations actuelles. Le nombre de personnes diabétiques atteint des niveaux records, cela étant directement attribuable aux acides gras trans et, comme je l'ai dit, le

nombre de personnes souffrant de problèmes cardiaques a augmenté de manière exponentielle. Selon le *New England Journal of Medicine*, les acides gras trans pourraient même être un facteur contribuant à la maladie d'Alzheimer.

Il faut donc s'en débarrasser n'est-ce pas? C'est la solution la plus logique, mais là encore, ce que je trouve frustrant, c'est que chaque fois que j'en ai discuté avec des représentants du gouvernement, deux ministres de la santé consécutifs ont refusé ne serait-ce que de songer à adopter un règlement à cet égard et à s'en débarrasser. La seule raison que mes collaborateurs et moi avons trouvée pour expliquer la répugnance du gouvernement à les interdire, c'est qu'il a peur de contestations en vertu de l'ALENA. Les dispositions du chapitre 11 de l'ALENA l'inquiètent. Le gouvernement du Canada pourrait être poursuivi par une société quelconque pour occasion manquée si nous adoptions un règlement ayant des répercussions sur la façon de faire des affaires. Je répugne à croire que cela pourrait être le facteur déterminant.

L'autre facteur, bien sûr, a trait à la Constitution. Peu de gens savent que la margarine peut être liée à la Constitution, mais en vérifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, on se rend compte que le Canada est probablement le seul pays au monde à avoir deux paragraphes portant sur la margarine dans sa constitution, et cela est dû à John Crosbie et à sa famille et aux conditions de l'union liées à l'adhésion de Terre-Neuve à la Confédération, mais c'est là une autre histoire.

Walter Willett, président de la Faculté de nutrition de l'Université Harvard et auteur de certaines des études les plus accablantes sur les acides gras trans, a dit que l'huile végétale hydrogénée, qui est à la base de la création des acides gras trans, représentait le plus grand fléau de l'histoire de l'alimentation. L'Université Harvard estime que quelques 33 000 décès sont directement attribuables aux acides gras trans chaque année.

Les acides gras trans représentent le pire problème de santé publique depuis la guerre sur le tabac, mais nous ne prenons pas la situation au sérieux alors qu'elle pourrait être réglée en un rien de temps et sans frais. Le gouvernement pourrait protéger la santé de toute la nouvelle génération de Canadiens sans devoir déboursier un sou, tout simplement en éliminant les gras trans.

Je pense par exemple aux biscuits Voortman. J'aimerais prendre une minute pour féliciter cette société de ses efforts parce que nous sommes tous d'accord pour dire que les gras trans sont des tueurs silencieux. Aucun scientifique des produits alimentaires en Amérique du Nord, ou même au monde entier, ne le conteste. Même cette industrie ne peut nier que ces gras sont des tueurs silencieux.

La société Voortman Cookies fabrique 120 sortes de biscuits. À compter du mois de mars 2004, aucun de ses biscuits ne renfermera de gras trans. La fille de M. Voortman, une spécialiste en science alimentaire, a exercé des pressions auprès de son père pour qu'il élimine les gras trans de ses biscuits. Il a fallu à M. Voortman trois ans avant de trouver une méthode de rechange qui n'altérerait ni la qualité ni le goût, mais il a réussi et il l'a appliquée à tous ses biscuits.

Nous voulons que tous les produits fabriqués au Canada ne contiennent aucun gras trans. Nous voulons également que tous les produits importés au Canada pour être vendus aux consommateurs ne renferment aucun gras trans. Nous voulons aussi que les aliments vendus dans les restaurants soient sans gras trans. Or, seule une réglementation permettra de veiller à ce qu'on ne vende aucun produit contenant plus de 2 p. 100 de gras trans du volume total de gras. C'est ce dont il est question ici.

Initiatives parlementaires

●(1415)

Bien que je comprenne l'intention initiale, soit de faire en sorte que les Canadiens sachent ce qu'il y a dans les aliments qu'ils consomment, j'estime que l'étiquetage est insuffisant lorsqu'il s'agit d'une substance toxique connue. C'est inacceptable de permettre qu'on puisse mettre du poison dans nos aliments pourvu que le produit soit étiqueté correctement. C'est franchement insensé.

●(1420)

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, j'ai le privilège aujourd'hui de prendre la parole au sujet du projet de loi C-398. Avant d'entrer dans le sujet, j'aimerais féliciter le député de Scarborough-Sud-Ouest d'avoir présenté à chaque nouvelle législature depuis 1989, comme il l'a lui-même souligné, un projet de loi qui exigeait que la valeur nutritive des aliments soit clairement indiquée sur les aliments préemballés. Ses efforts, en passant, ont contribué à l'adoption de nouveaux règlements qui ont été publiés le 1^{er} janvier 2003. Je l'en félicite.

Le député demande au Parlement de faire un autre pas en avant: envisager l'indication obligatoire des renseignements nutritifs sur l'étiquette pour la viande crue, la volaille, le poisson et les fruits de mer; obliger quiconque vend des aliments pour consommation immédiate à fournir les renseignements sur les éléments nutritifs et les calories; exiger que les déclarations du pourcentage des ingrédients soient mises en évidence par des mots ou des pictogrammes sur la partie avant de l'étiquette; et enfin, exiger que les trois premiers ingrédients de la liste des ingrédients soient accompagnés d'une déclaration du pourcentage de la quantité de l'aliment.

Par ailleurs, en tant que mère, comme d'autres députés l'ont souligné, oui, je m'inquiète de ce que mes enfants mangent au McDonald. Je pense toutefois que nous devons tous aller plus loin et au-delà de ces considérations et regarder certains problèmes du projet de loi qui est, à vrai dire, pas mauvais.

D'entrée de jeu, je tiens à informer la Chambre que le gouvernement partage la préoccupation du député concernant un étiquetage juste et informatif des aliments. En fait, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a mené récemment des consultations publiques sur une proposition visant à clarifier l'étiquetage et la publicité des produits dont les ingrédients, les saveurs ou les caractéristiques discernables par les sens sont mis en évidence ou en relief.

[Français]

Pour commencer, j'aimerais souligner l'imposant travail déjà réalisé dans le domaine de l'étiquetage des aliments et l'impact du projet de loi sur la politique actuelle.

Le 12 décembre 2002, l'étiquetage nutritionnel est devenu obligatoire au Canada. Le nouveau règlement exige maintenant qu'un tableau de la valeur nutritive figure sur la plupart des aliments préemballés vendus au Canada.

Le nouveau règlement est l'aboutissement de quatre ans de travail, pendant lesquels nous avons fait de la recherche en consommation, entendu des experts et mené de vastes consultations dans tous les secteurs, soit auprès des consommateurs, du milieu de la santé et de l'industrie des aliments. Un comité consultatif externe a été créé pour guider Santé Canada tout au long du processus. L'entreprise était de taille.

Le tableau de la valeur nutritive donne des renseignements sur les calories et les 13 éléments nutritifs essentiels contenus dans une portion de l'aliment. L'ampleur des renseignements à présenter et le mode de présentation exigé placent le Canada à l'avant-garde de l'étiquetage nutritionnel.

Le tableau de la valeur nutritive est un excellent moyen de renseigner les Canadiens sur les aliments qu'ils consomment. Combiné à une information efficace, l'étiquetage nutritionnel aide à améliorer la santé et le bien-être des Canadiens.

L'industrie des aliments a eu l'occasion de contribuer au processus, mais elle n'a vu la version finale du règlement que le 1^{er} janvier 2003. L'industrie a trois ans pour se conformer aux exigences concernant l'étiquetage nutritionnel, et cinq ans si les ventes sont inférieures à un million de dollars.

Le nouveau règlement constitue un énorme défi pour de nombreux secteurs de l'industrie, qui doivent tester certains aliments et produire de nouvelles étiquettes. Ces secteurs ont besoin de temps. Si certains peuvent s'adapter très rapidement en ajoutant simplement le nouveau tableau à leur étiquette, d'autres prendront tout le temps que leur allouera le nouveau règlement.

Lors des consultations sur le nouveau règlement, consommateurs et diététistes ont dit à Santé Canada que les quantités d'éléments nutritifs apparaissant dans le tableau doivent être exactes. Or, pour que les renseignements nutritionnels soient exacts, il est nécessaire de tester un grand nombre d'échantillons et d'établir les tests sur une période donnée pour tenir compte des facteurs liés à la variabilité, comme le moment de l'année, les conditions climatiques, la nature des sols et la nourriture donnée aux animaux.

Ces données ne sont pas disponibles pour tous les produits. Étant donné le manque d'information sur la teneur nutritive, le projet de loi prévoit une exemption pour certains aliments: viandes crues, non hachées et à ingrédient unique, sous-produits de viande, volaille, sous-produits de volaille et produits de la pêche en mer ou en eau douce.

L'industrie est disposée à produire des données exactes pour l'étiquetage nutritionnel pour la volaille et les produits de la pêche, mais elle doit avoir le temps d'effectuer les analyses nécessaires. Il existe de nombreux types de coupe de viande, et la teneur en gras varie considérablement, selon la catégorie de boeuf ou la saison de la pêche.

Si le nombre d'échantillons n'est pas réaliste, il faudra l'analyser pour obtenir des données uniformisées et exactes.

Par ailleurs, le projet de loi C-398 introduit une perspective économique qui est absente de la loi et absente des compétences en matière de droit pénal sur lesquelles se fonde la loi. Il prévoit une exonération de l'application de certaines exigences, en fonction du chiffre de vente. Un tel changement établit clairement un précédent, et son impact n'a pas été évalué.

Le projet de loi C-398 exige, en outre, que des renseignements soient fournis sur la valeur nutritive des aliments servis dans les restaurants et les autres établissements. Les chaînes de restaurants et les établissements en franchise qui ont des menus standard, comme McDonald's, peuvent, sans aucun problème, offrir des renseignements nutritionnels sur les aliments qu'ils servent, ce qu'ils font souvent déjà sur demande, tel que le fait Subway, comme cela a déjà été mentionné par d'autres collègues.

D'autres restaurants, par contre, n'ont pas de spécifications aussi rigides pour la préparation de leurs plats. Ces restaurants trouveront difficiles, parfois presque impossibles, de communiquer des renseignements exacts sur la teneur nutritive et le contenu en calories de leurs aliments. Il est nécessaire, dans ce cas, de faire des études de faisabilité.

• (1425)

Par ailleurs, le projet de loi soulève des questions de compétence. Les restaurants et les autres établissements de services sont généralement considérés de compétence provinciale. L'inspection est du ressort des provinces et est habituellement faite par des inspecteurs municipaux. Il est impossible d'assurer la communication des renseignements nutritionnels par des établissements sans consulter les provinces et les territoires.

Le projet de loi, s'il est adopté, créerait de nouvelles exigences d'inspection pour les provinces, si elles acceptaient le travail, pour les inspecteurs fédéraux dans le cas contraire.

[Traduction]

Mon père a été propriétaire d'un restaurant dans ma circonscription, Ahuntsic, pendant 35 ans. Je sais parfaitement que, dans le cas de ce restaurant, ce sont les autorités municipales qui étaient chargées de l'inspection des aliments.

J'aimerais également dire, comme les députés de l'autre côté l'ont dit, que l'association des restaurateurs, que j'ai eu l'occasion de consulter relativement à ce projet de loi, a soulevé un certain nombre de réserves. Je suis convaincue, comme l'a mentionné le député, que ces réserves pourraient peut-être faire l'objet d'une discussion au sein du comité, mais il s'agit de réserves très graves. J'encourage le député à rencontrer encore une fois l'association des restaurateurs et de discuter encore une fois de ce projet de loi.

Comme je l'ai déclaré, l'ACIA a mené récemment des consultations publiques sur une proposition visant à rendre plus explicite l'étiquetage et les annonces publicitaires de produits mettant en évidence les ingrédients, les saveurs ou les caractéristiques sensorielles. Le but est de parvenir à une étiquetage qui fournisse des informations claires et pertinentes sur les produits et qui ne soit pas trompeur.

L'étiquetage proposé par le gouvernement serait intégré à la réglementation des aliments et drogues, et il y aurait en outre un énoncé de politique provisoire dans le guide de l'étiquetage et de la publicité des aliments.

Comme le projet de loi C-398, le document d'étude propose de rendre obligatoire l'indication du pourcentage des ingrédients figurant sur l'étiquette. Toutefois, le pourcentage des trois premiers ingrédients, ni celui des autres ingrédients ne serait obligatoire. Dans l'état actuel des choses au Canada, l'emballage des aliments

préemballés doit indiquer la liste des ingrédients par ordre descendant de poids.

La proposition de l'ACIA reprend les dispositions concernant l'étiquetage quantitatif des ingrédients, énoncées dans la norme générale actuelle régissant l'emballage des aliments préemballés établie par la Commission du Codex Alimentarius, qui est l'organisme international responsable de l'établissement des normes alimentaires. Les normes proposées sont similaires à celles des règlements en vigueur chez nos partenaires commerciaux, dont les États-Unis, l'Union européenne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Il y a cependant des raisons pour lesquelles le Codex n'exige pas l'affichage du pourcentage des trois premiers ingrédients et de certains autres. L'une de ces raisons, c'est que la formule de ces aliments fait partie des renseignements exclusifs. Les sociétés ne veulent pas divulguer trop de renseignements exclusifs sur leurs formules alimentaires au public et à leurs concurrents.

Comme le temps me presse, je terminerai en disant, comme le rappelait un autre député, que le Canada doit examiner les obstacles commerciaux qui existent pour pouvoir se qualifier, car il est possible que nous appliquions un obstacle commercial injustifié.

Même si j'ai certaines réserves au sujet du projet de loi C-398, je félicite le député de Scarborough-Sud-Ouest de l'objectif qu'il vise, à savoir communiquer aux consommateurs des renseignements qui leur permettent de faire des choix éclairés. Tous les députés à la Chambre ont déjà applaudi ses efforts pour obtenir un débat parlementaire de la question.

• (1430)

Le Président: L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée et l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

J'ai reçu avis du député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore disant qu'il ne pourra pas présenter sa motion durant la période réservée aux initiatives parlementaires lundi prochain, le 9 février 2004. Nous n'avons pu permuter les positions dans la liste de priorité. En conséquence, je demande aux greffiers au Bureau de placer l'article au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

[Français]

L'heure réservée aux affaires émanant des députés sera donc suspendue, et les ordres émanant du gouvernement commenceront à 11 heures, lundi.

[Traduction]

Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 30.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers

MME BETTY HINTON

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. DALE JOHNSTON

M. LOYOLA HEARN

M. MICHEL GUIMOND

L'HON. MAURIL BÉLANGER

L'HON. JACQUES SAADA

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session, Trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	PCC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	PCC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	PCC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	PCC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	Ind.
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	PCC
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (économie sociale)	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	London-Ouest	Ontario	Lib.
Barrette, Gilbert	Témiscamingue	Québec	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélaïr, Réginald, vice-président des comités pléniers	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélangier, L'hon. Mauril, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	PCC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, L'hon. Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (prêts étudiants)	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PCC
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	PCC
Brisson, L'hon. Scott, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada-États-Unis)	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas— Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	PCC
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington— Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Ind.
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	PCC
Castonguay, Jeannot	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, L'hon. Yvon, secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (protection civile)	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	PCC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC
Coderre, L'hon. Denis, président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup —Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	PCC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	PCC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.
Drouin, L'hon. Claude	Beauce	Québec	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Duplain, Claude	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Bonavista—Trinity— Conception	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	PCC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	PCC
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire)	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, L'hon. Georges, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	PCC
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, L'hon. Joe, secrétaire parlementaire du premier ministre (sciences et petites entreprises)	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam —Burnaby	Colombie-Britannique	PCC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Développement social	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing— Pembroke	Ontario	PCC
Galloway, L'hon. Roger, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, L'hon. John, Secrétaire parlementaire du premier ministre (villes)	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary— Okanagan	Colombie-Britannique	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	PCC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	PCC
Grose, Ivan	Oshawa	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre associée de la Défense nationale et ministre d'État (Protection civile)	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	PCC
Harper, Stephen	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	PCC
Harvard, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Charleswood St. James—Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, L'hon. André, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC
Hill, Grant, chef de l'Opposition	Macleod	Alberta	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PCC
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	PCC
Hinton, Betty, vice-président adjoint des comités pléniers	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	PCC
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	PCC
Jennings, Marlene	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Québec	Lib.
Jobin, Christian	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	PCC
Jordan, L'hon. Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	PCC
Keyes, L'hon. Stan, ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport)	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, Vice-président et président des comités pléniers	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, ministre d'État (Marchés nouveaux et émergents)	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	Lib.
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	Ind.
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	PCC
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish— Guysborough	Nouvelle-Écosse	PCC
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Ontario	Lib.
Mahoney, L'hon. Steve	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Bramalea—Gore—Malton— Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, L'hon. Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PCC
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	Ind.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	PCC
McCallum, L'hon. John, ministre des Anciens Combattants	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	PCC
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonneuve	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock— Langley	Colombie-Britannique	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	PCC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins— Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Ontario	Lib.
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	PCC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	Ind.
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis, ministre d'État (Institutions financières)	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	PCC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (mouvements transfrontaliers)	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet— Bécancour	Québec	BQ
Pratt, L'hon. David, ministre de la Défense nationale	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, L'hon. David, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	PCC
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Robillard, L'hon. Lucienne, ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, L'hon. Jacques, leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Middlesex	Ontario	PCC
Scherrer, L'hon. Hélène, ministre du Patrimoine canadien	Louis-Hébert	Québec	Lib.
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	PCC
Scott, L'hon. Andy, ministre d'État (Infrastructure)	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, L'hon. Judy, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Ontario	Lib.
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	PCC
Speller, L'hon. Bob, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	Ind.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	PCC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	PCC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew, Secrétaire parlementaire du premier ministre (Affaires autochtones)	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	PCC
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, ministre des Transports	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	PCC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ ind.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Volpe, L'hon. Joseph, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PCC
Whelan, L'hon. Susan	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	PCC
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique	PCC
Wilfert, Bryon	Oak Ridges	Ontario	Lib.
Williams, John	St. Albert	Alberta	PCC
Wood, Bob	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	PCC
VACANCE	Ottawa Centre	Ontario	
VACANCE	Etobicoke	Ontario	
VACANCE	Saint-Maurice	Québec	

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Troisième session, Trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (26)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	PCC
Benoit, Leon	Lakeland	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	PCC
Chatters, David	Athabasca	PCC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC
Epp, Ken	Elk Island	PCC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	PCC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	PCC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	PCC
Harper, Stephen	Calgary-Sud-Ouest	PCC
Hill, Grant, chef de l'Opposition	Macleod	PCC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	PCC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	PCC
Kilgour, L'hon. David	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	PCC
Mills, Bob	Red Deer	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	PCC
Penson, Charlie	Peace River	PCC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	PCC
Williams, John	St. Albert	PCC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	PCC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	PCC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	PCC
Cummins, John	Delta—South Richmond	PCC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	PCC
Dhaliwal, L'hon. Herb	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	PCC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	PCC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	PCC
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	PCC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	PCC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hill, Jay	Prince George—Peace River	PCC
Hinton, Betty, vice-président adjoint des comités pléniers	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	PCC
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	PCC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Ind.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	PCC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	PCC
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	PCC
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe	Richmond	Lib.
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	PCC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	PCC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	PCC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	PCC
White, Randy	Langley—Abbotsford	PCC
White, Ted	North Vancouver	PCC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Hillsborough	Lib.
MANITOBA (14)		
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PCC
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Harvard, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Charleswood St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	PCC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PCC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	PCC
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Lib.
Toews, Vic	Provencher	PCC
Wasylcyia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Herron, John	Fundy—Royal	PC
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy, ministre d'État (Infrastructure)	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PCC
Wayne, Elsie	Saint John	PCC

NOUVELLE-ÉCOSSE (11)

Brison, L'hon. Scott, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada-États-Unis)	Kings—Hants	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PCC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Lib.
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire)	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PCC
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PCC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert	Ouest Nova	Lib.

NUNAVUT (1)

Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
------------------------	---------	------

ONTARIO (101)

Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, L'hon. Jean, ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Lib.
Bélaïr, Réginald, vice-président des comités pléniers	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, L'hon. Mauril, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan—King—Aurora	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, L'hon. Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (prêts étudiants)	Simcoe—Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Lib.
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor	Thornhill	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada	Guelph—Wellington	Lib.
Collenette, L'hon. David	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Lib.
Finlay, John	Oxford	Lib.
Fontana, L'hon. Joe, secrétaire parlementaire du premier ministre (sciences et petites entreprises)	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	PCC
Galloway, L'hon. Roger, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Samia—Lambton	Lib.
Godfrey, L'hon. John, Secrétaire parlementaire du premier ministre (villes)	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Grose, Ivan	Oshawa	Lib.
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre associée de la Défense nationale et ministre d'État (Protection civile)	Mississauga-Est	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, L'hon. Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, L'hon. Stan, ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport)	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob, Vice-président et président des comités pléniers	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, ministre d'État (Marchés nouveaux et émergents)	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Lib.
Mahoney, L'hon. Steve	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre des Anciens Combattants	Markham	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Parry Sound—Muskoka	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Lib.
Nault, L'hon. Robert	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (mouvements transfrontaliers)	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, L'hon. David, ministre de la Défense nationale	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Middlesex	PCC
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, L'hon. Judy, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Lib.
Speller, L'hon. Bob, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane	Brant	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew, Secrétaire parlementaire du premier ministre (Affaires autochtones)	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, ministre des Transports	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, L'hon. Joseph, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.
VACANCE	Ottawa CentreOntario	
VACANCE	EtobicokeOntario	
QUÉBEC (74)		
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Ind.
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (économie sociale)	Ahuntsic	Lib.
Barrette, Gilbert	Témiscamingue	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Ind.
Cauchon, L'hon. Martin	Outremont	Lib.
Charbonneau, L'hon. Yvon, secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (protection civile)	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones	Bourassa	Lib.
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, L'hon. Claude	Beauce	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude	Portneuf	Lib.
Farrah, L'hon. Georges, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Développement social	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de- Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, L'hon. André, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Jobin, Christian	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Ind.
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcil, L'hon. Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis, ministre d'État (Institutions financières)	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles	Papineau—Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, L'hon. David, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, L'hon. Jacques, leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, L'hon. Hélène, ministre du Patrimoine canadien	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ ind.
VACANCE	Saint-MauriceQuébec	
SASKATCHEWAN (14)		
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	PCC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Lib.
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Ind.
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	PCC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	PCC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Ind.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	PCC
Yelich, Lynne	Blackstrap	PCC
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)		
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	PCC
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PCC
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Bonavista—Trinity—Conception	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Matthews, Bill	Burin—St. George's.....	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Lib.
YUKON (1)		
Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Yukon.....	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 6 février 2004 — 3^e Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET DES RESSOURCES NATURELLES

Président:

Vice-président:

Membres associés

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président:

Vice-président:

Membres associés

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président:

Vice-président:

Membres associés

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président:

Vice-président:

Membres associés

COMPTES PUBLICS

Président:

Vice-président:

Membres associés

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président:

Vice-président:

Membres associés

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:

Vice-président:

Membres associés

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président:

Vice-président:

Membres associés

FINANCES

Président:

Vice-président:

Membres associés

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président:

Vice-président:

Membres associés

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

Président:

Vice-président:

Membres associés

LANGUES OFFICIELLES

Président:

Vice-président:

Membres associés

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président:

Vice-président:

Membres associés

PATRIMOINE CANADIEN

Président:

Vice-président:

Membres associés

PÊCHES ET OCÉANS

Président:

Vice-président:

Membres associés

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Adams

Vice-présidents: Marcel Proulx
Chuck Strahl

Garry Breitzkreuz
Elinor Caplan
Claude Duplain
Roger Gallaway

Yvon Godin
Michel Guimond
Loyola Hearn

Dale Johnston
Judi Longfield
Lynn Myers

Carolyn Parrish
Benoît Sauvageau
Diane St-Jacques

(16)

Membres associés

SANTÉ

Président:

Vice-président:

Membres associés

TRANSPORTS

Président:

Vice-président:

Membres associés

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésident:

Vice-coprésident:

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Membres associés

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésident:

Vice-coprésident:

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Membres associés

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Paul Martin	premier ministre
L'hon. Jacob Austin	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. David Anderson	ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Lucienne Robillard	ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles
L'hon. Jim Peterson	ministre du Commerce international
L'hon. Andy Mitchell	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri
L'hon. Denis Coderre	président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones
L'hon. Rey Pagtakhan	ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien
L'hon. John McCallum	ministre des Anciens Combattants
L'hon. Stephen Owen	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Bill Graham	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Stan Keyes	ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport)
L'hon. Bob Speller	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Joseph Volpe	ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'hon. Reg Alcock	président du Conseil du trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Geoff Regan	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Tony Valeri	ministre des Transports
L'hon. David Pratt	ministre de la Défense nationale
L'hon. Jacques Saada	leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique
L'hon. Irwin Cotler	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Judy Sgro	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Hélène Scherrer	ministre du Patrimoine canadien
L'hon. R. John Efford	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Liza Frulla	ministre du Développement social
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	ministre d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. Andy Scott	ministre d'État (Infrastructure)
L'hon. Gar Knutson	ministre d'État (Marchés nouveaux et émergents)
L'hon. Denis Paradis	ministre d'État (Institutions financières)
L'hon. Jean Augustine	ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme)
L'hon. Joe Comuzzi	ministre d'État (Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Albina Guarnieri	ministre associée de la Défense nationale et ministre d'État (Protection civile)
L'hon. Joe McGuire	ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
L'hon. Mauril Bélanger	leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Carolyn Bennett	ministre d'État (Santé publique)
L'hon. Aileen Carroll	ministre de la Coopération internationale

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

L'hon. Scott Brison	du premier ministre (Canada-États-Unis)
L'hon. Joe Fontana	du premier ministre (sciences et petites entreprises)
L'hon. John Godfrey	du premier ministre (villes)
L'hon. Andrew Telegdi	du premier ministre (Affaires autochtones)
L'hon. Serge Maril	du ministre de l'Environnement
L'hon. John McKay	du ministre des Finances
L'hon. Yvon Charbonneau	de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (protection civile)
L'hon. Jerry Pickard	de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (mouvements transfrontaliers)
L'hon. Gurbax Malhi	du ministre de l'Industrie
L'hon. Gerry Byrne	du ministre de la Santé
L'hon. John Harvard	du ministre du Commerce international
L'hon. Larry Bagnell	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Brenda Chamberlain	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada
L'hon. Walt Lastewka	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Dan McTeague	du ministre des Affaires étrangères
L'hon. Mark Eyking	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire)
L'hon. Georges Farrah	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)
L'hon. Eleni Bakopanos	du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (économie sociale)
L'hon. Paul Bonwick	du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (prêts étudiants)
L'hon. Joe Jordan	du président du Conseil du Trésor
L'hon. Shawn Murphy	du ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Jim Karygiannis	du ministre des Transports
L'hon. David Price	du ministre de la Défense nationale
L'hon. Roger Gallaway	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Sue Barnes	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Hedy Fry	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. André Harvey	du ministre des Ressources naturelles

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 6 février 2004

Privilège			
Le privilège parlementaire			
M. Breitzkreuz.....	243		
Renvoi au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre			
M. Breitzkreuz.....	244		
Motion.....	244		
M. Saada.....	244		
Adoption de la motion.....	244		
Recours au Règlement			
Formation d'un comité spécial			
M. Epp.....	244		
M. Crête.....	246		
M. Bélanger.....	246		
M. Penson.....	246		
Mme Gallant.....	246		
M. Pallister.....	246		
M. Bergeron.....	247		
INITIATIVES MINISTÉRIELLES			
Le rétablissement des projets de loi d'initiative ministérielle			
M. Saada.....	248		
Motion.....	248		
M. Breitzkreuz.....	248		
M. Epp.....	249		
M. Laframboise.....	250		
Mme Grey.....	251		
DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS			
L'environnement			
M. Caccia.....	251		
L'agriculture			
M. Breitzkreuz.....	251		
L'agriculture			
M. Reed.....	251		
Les Cris du Nord québécois			
M. St-Julien.....	252		
La Semaine nationale des enseignants			
Mme Allard.....	252		
Les passages à niveau			
M. Pallister.....	252		
Le Mois du coeur			
M. Proulx.....	252		
Jacques Lacombe			
M. Gagnon (Champlain).....	252		
Les sports			
Mme Jennings.....	252		
L'agriculture			
M. Schellenberger.....	253		
Le Festival du voyageur			
M. Simard.....	253		
Les affaires autochtones			
Mme Wasylcyia-Leis.....	253		
Le Supplément de revenu garanti			
Mme Guay.....	253		
Bal de Neige			
M. Boudria.....	254		
L'immigration			
M. Kenney.....	254		
John Cain			
M. Lastewka.....	254		
Le commissaire à l'éthique			
M. Epp.....	254		
QUESTIONS ORALES			
La Société maritime CSL			
M. MacKay.....	254		
Mme Robillard.....	255		
M. MacKay.....	255		
Mme Robillard.....	255		
M. MacKay.....	255		
Mme Robillard.....	255		
M. Hill (Prince George—Peace River).....	255		
Mme Robillard.....	255		
M. Hill (Prince George—Peace River).....	255		
Mme Robillard.....	255		
Mme St-Hilaire.....	256		
M. McKay.....	256		
Mme St-Hilaire.....	256		
M. McKay.....	256		
M. Loubier.....	256		
M. McKay.....	256		
M. Loubier.....	256		
M. McKay.....	256		
La Stelco			
M. Nystrom.....	256		
Mme Robillard.....	256		
M. Nystrom.....	257		
Mme Robillard.....	257		
Les marchés publics			
M. Ritz.....	257		
M. Saada.....	257		
M. Ritz.....	257		
M. Lastewka.....	257		
Les nominations gouvernementales			
Mme Grey.....	257		
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	257		
Mme Grey.....	257		
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	257		
LES LANGUES OFFICIELLES			
M. Sauvageau.....	258		

Mme Augustine (Etobicoke—Lakeshore)	258	Les sciences et la technologie	
M. Sauvageau	258	Mme Gallant	262
M. Pettigrew	258	Mme Robillard	262
Les affaires étrangères		Le bois d'oeuvre	
M. Bergeron	258	Mme Guay	262
M. Regan	258	M. Volpe	262
M. Bergeron	258	Les activités de recherche et développement	
Mme Guarnieri	258	Mme Gallant	263
Le registre des armes à feu		Mme Robillard	263
M. Breitzkreuz	258	Les délégations interparlementaires	
M. Saada	258	Le Président	263
M. Breitzkreuz	258		
Mme Guarnieri	259	AFFAIRES COURANTES	
M. Epp	259	La question n° 37	
M. Saada	259	M. Saada	263
M. Epp	259	Le rapport sur le multiculturalisme canadien	
M. Saada	259	Mme Augustine (Etobicoke—Lakeshore)	263
Le budget des dépenses des ministères		La loi sur les aliments et drogues	
M. Hubbard	259	M. Martin (Winnipeg-Centre)	263
M. Saada	259	Projet de loi C-473. Présentation et première lecture.	263
La santé		Adoption de la motion; première lecture et impression du	
M. Martin (Winnipeg-Centre)	259	projet de loi	263
M. Pettigrew	259	Pétitions	
M. Martin (Winnipeg-Centre)	259	Le syndrome d'alcoolisation foetale	
M. Pettigrew	260	Mme Wasylcia-Leis	263
L'agriculture		La pornographie juvénile	
M. Borotsik	260	Mme Wasylcia-Leis	263
M. Efford (Bonavista—Trinity—Conception)	260	La santé	
M. Borotsik	260	Mme Wasylcia-Leis	264
M. Efford (Bonavista—Trinity—Conception)	260	Les acides gras trans	
L'environnement		M. Martin (Winnipeg Centre)	264
M. Barnes (Gander—Grand Falls)	260	Les frais médicaux	
M. Anderson (Victoria)	260	Mme Grey	264
M. Barnes (Gander—Grand Falls)	260	Questions au <i>Feuilleton</i>	
M. Anderson (Victoria)	260	M. Jordan	264
Les infrastructures			
M. Crête	260	INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
M. Scott	260	Le rétablissement de projets de loi émanant du	
M. Crête	261	gouvernement	
M. Scott	261	Motion	264
Les affaires étrangères		M. Saada	264
M. Kenney	261	M. Breitzkreuz	265
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	261	Amendement	267
M. Kenney	261	M. Merrifield	267
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	261	Sous-amendement	270
Les affaires autochtones		M. Crête	270
M. Merrifield	261	M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	271
M. Pettigrew	261	M. Fitzpatrick	271
M. Merrifield	261	M. Laframboise	272
M. Pettigrew	262	M. Epp	274
L'aéroport de Mirabel		INITIATIVES PARLEMENTAIRES	
M. Laframboise	262	La Loi sur les aliments et drogues	
M. Coderre	262	M. Wappel	275
Les affaires autochtones		Projet de loi C-398. Deuxième lecture	275
Mme Wasylcia-Leis	262	M. Kenney	277
M. Pettigrew	262	M. Fitzpatrick	277

M. Merrifield.....	277	Mme Bakopanos	282
Mme Guay	279		
M. Martin (Winnipeg-Centre).....	280	ANNEXE	

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**